



RAPPORT DE GESTION

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2015	2
INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	5
PARTICIPATION DANS LES FILIALES	5
MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS	6
INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT	9
COMPARAISON DES EXERCICES 2016 ET 2015	10
COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2016 ET 2015	19
COMPARAISON DES EXERCICES 2015 ET 2014	24
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	27
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	33
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES	67
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	68

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Québecor inc. est une société de gestion détenant une participation de 81,07 % dans Québecor Média inc., l'un des plus importants conglomérats de médias du Canada. Les filiales de Québecor Média exercent leurs activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Média, et Sports et divertissement. À moins d'avis contraire, les références à « Québecor » ou à la « Société » dans le présent rapport de gestion désignent Québecor inc. et ses filiales et les références à « Québecor Média » désignent Québecor Média inc. et ses filiales.

Par l'entremise de sa filiale Québecor Média, Québecor est un chef de file parmi les sociétés de télécommunications et médias du Canada ayant des activités dans les secteurs suivants : télédistribution, accès Internet, services de télécommunication mobile et par câble, vidéo sur demande par abonnement, solutions d'affaires (y compris les centres d'hébergement de données informatiques), télédiffusion, services de location de studios et d'équipements et services de postproduction destinés aux industries du cinéma et de la télévision, édition et distribution de journaux, portails Internet et sites Internet spécialisés, édition et distribution de livres et de magazines, location et distribution de jeux vidéo et de consoles de jeux, production et distribution de musique, affichage extérieur, exploitation et gestion d'un amphithéâtre d'envergure internationale, propriété et gestion d'équipes de hockey de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (« LHJMQ »), production de spectacles et gestion et promotion d'événements sportifs et culturels. Par l'intermédiaire de sa filiale Vidéotron Itée (« Vidéotron »), Québecor Média est un fournisseur de premier plan de services de communication mobile et de câblodistribution. Par l'intermédiaire de son secteur Média, Québecor Média est un chef de file en création, en promotion et en distribution de divertissement et d'information, ainsi que de services Internet conçus pour attirer les auditoires de toutes les catégories démographiques. Québecor Média déploie une stratégie de convergence afin de saisir les occasions de synergies qui se présentent dans son portefeuille de propriétés et de pouvoir bonifier la valeur de ses contenus en les déclinant sur de multiples plateformes de distribution.

Tous les montants sont en dollars canadiens (« dollars CA ») à moins d'avis contraire.

Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2015

- Les revenus de Québecor ont totalisé 4,02 G\$ en 2016, en hausse de 125,8 M\$ (3,2 %) par rapport à l'exercice 2015.
- Le 16 février 2017, Québecor a annoncé d'importants changements à la direction de la Société. Pierre Karl Péladeau réintègre la fonction de président et chef de la direction de Québecor et Québecor Média, en remplacement de Pierre Dion, nommé président du conseil d'administration de Québecor Média et membre du conseil d'administration de Québecor.

Télécommunications

- En 2016, le secteur Télécommunications a affiché une croissance de 144,8 M\$ (4,8 %) de ses revenus et de 63,6 M\$ (4,6 %) de son bénéfice d'exploitation ajusté.
- Progression importante des revenus de Vidéotron en 2016 en téléphonie mobile (106,7 M\$ ou 26,4 %), en accès Internet (58,0 M\$ ou 6,3 %), pour les services affaires (42,1 M\$ ou 60,9 %) et pour le service de vidéo sur demande par abonnement Club illico (« Club illico ») (7,8 M\$ ou 33,1 %).
- Augmentation nette de 117 900 unités de service¹ (2,1 %) en 2016, dont 125 300 lignes en téléphonie mobile, 57 200 clients à Club illico et 44 600 clients à l'accès Internet par câble.
- Revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA ») de Vidéotron de 144,86 \$ en 2016, contre 135,68 \$ en 2015, soit une croissance de 9,18 \$ (6,8 %).
- Le 12 janvier 2017, 4Degrés Colocation inc. (« 4Degrés Colocation »), une filiale de Vidéotron, a conclu une entente avec Megaport (USA), Inc., chef de file mondial dans le domaine de l'interconnexion sécurisée. Ce partenariat vise à permettre aux entreprises clientes de bénéficier de liens directs vers les plus grands fournisseurs d'infonuagique publique au monde, et d'accéder de façon sécuritaire, rapide et redondante aux applications d'affaires des trois chefs de file des technologies de l'information et de la communication, soit Microsoft Corporation (Azure, Office 365, Exchange), Amazon Web Services, Inc. et Google.

¹ La somme des clients des services de télédistribution, d'accès Internet par câble et de Club illico, à laquelle est ajouté le nombre de lignes en téléphonie par câble et en téléphonie mobile.

- Au cours de l'exercice 2016, le service Musique illimitée de Vidéotron a bonifié son catalogue en ajoutant les applications Apple Music, Napster, Tidal et SoundCloud, portant à 18 le nombre de plateformes de musique en continu accessibles à sa clientèle à la fin de 2016. Rappelons que Musique illimitée permet aux clients de téléphonie mobile de Vidéotron d'écouter de la musique en continu sur diverses plateformes sans restriction quant à l'utilisation de données de leur forfait de téléphonie mobile.
- Le 15 novembre 2016, Vidéotron a entrepris le déploiement sur son réseau de la technologie Docsis 3.1. Développée par le consortium CableLabs, dont Vidéotron fait partie, la plateforme Docsis 3.1 permettra ultimement d'atteindre des vitesses allant jusqu'à 10 Gbit/s en aval et 1 Gbit/s en amont. Vidéotron sera ainsi en mesure d'offrir de meilleurs accès pour répondre aux besoins croissants de vitesse et de bande passante de clients qui consomment toujours davantage de vidéo en haute définition (« HD ») et en ultra haute définition (« UHD ») et se convertissent de plus en plus à l'infonuagique, à l'Internet des objets, à la réalité augmentée et à la réalité virtuelle.
- Le 20 septembre 2016, Vidéotron, Ericsson Canada Inc., l'École de technologie supérieure et le Quartier de l'innovation de Montréal ont annoncé la conclusion d'un partenariat visant la création du premier laboratoire à ciel ouvert de la vie intelligente, dans le but de tester les multiples facettes associées à cette nouvelle industrie des télécommunications de cinquième génération.
- Le 13 septembre 2016, 4Degrés Colocation a procédé à l'ouverture officielle du centre de données de Montréal. Construit au coût de 40,0 M\$ pour répondre aux besoins spécifiques de l'hébergement de données, ce centre d'une superficie de 4 000 m² est doté de l'une des plus grandes salles de serveurs au Québec.
- Le 13 juillet 2016, Vidéotron a lancé le service d'accès Internet Fibre hybride Giga, qui permet aux clients des services résidentiel et affaires de bénéficier de vitesses allant jusqu'à 940 Mbit/s. Ce produit réaffirme le leadership de l'entreprise dans le domaine de l'accès Internet à très haute vitesse, où Vidéotron fait figure de chef de file depuis plus de 20 ans.
- Le 7 janvier 2016, Vidéotron a annoncé l'acquisition de Fibrenoire inc. (« Fibrenoire »), une firme spécialisée dans les services de connectivité par fibre optique pour les entreprises, pour une contrepartie en espèces de 125,0 M\$, dont un montant net de 119,1 M\$ a été payé au moment de la conclusion de la transaction (déduction faite des espèces obtenues de 1,8 M\$). Un montant de 0,2 M\$ a été reçu au deuxième trimestre 2016 à titre d'ajustement subséquent. Le solde de 5,9 M\$, incluant les frais d'intérêt, a été payé le 7 février 2017. L'union des forces de Vidéotron Service Affaires et de Fibrenoire permettra de continuer à répondre aux besoins croissants de la clientèle d'affaires en matière de connectivité par fibre optique. Elle vient renforcer le leadership de Vidéotron dans les services de télécommunications aux entreprises.

Média

- Selon les données du sondage Vividata pour l'automne 2016, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec* et le journal gratuit *24 heures Montréal* demeurent des chefs de file en information au Québec avec 3,8 millions de lecteurs par semaine, toutes plateformes confondues (papier, mobile et Web). Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») est un joueur de premier plan de l'industrie canadienne du magazine avec 9,3 millions de lecteurs par semaine, toutes plateformes confondues.
- Le 10 janvier 2017, le club de soccer l'Impact de Montréal, la Major League Soccer (« MLS ») et Québecor ont annoncé la conclusion d'une entente faisant de TVA Sports le diffuseur francophone exclusif de l'Impact de Montréal et diffuseur officiel de la MLS pour les cinq prochaines années. À titre de diffuseur officiel de la MLS, TVA Sports diffusera tous les matchs de la saison régulière et des séries éliminatoires de l'Impact de Montréal, en plus de présenter le Match des étoiles ainsi que les séries éliminatoires de la Coupe MLS et la grande finale de la Coupe MLS. Ce partenariat permettra d'enrichir la programmation de TVA Sports de contenus d'un sport qui connaît une forte expansion au Québec, et d'assurer le rayonnement de ces contenus sur les diverses plateformes médias de Québecor.
- Pour la période allant du 5 septembre au 4 décembre 2016, Groupe TVA et ses chaînes spécialisées ont obtenu une part globale de marché de l'écoute télévisuelle au Québec de 37,0 %, comparativement à 33,1 % l'année précédente (source : Numeris, Québec franco, automne 2016). Le Réseau TVA a conservé son statut de chef de file, affichant une part de marché de 25,3 %, soit plus que ses principaux concurrents généralistes réunis.
- La première saison de l'émission *La Voix Junior*, diffusée sur les ondes du Réseau TVA à l'automne 2016 a rejoint un auditoire moyen de 2 309 600 téléspectateurs chaque semaine (source : Numeris, Québec franco, 2 octobre au 27 novembre 2016, T2+) pour des parts de marché de 55 %, au sommet des cotes d'écoute de l'automne 2016 au Québec. L'engouement pour *La Voix Junior* s'est aussi reflété sur le Web. Les prestations et les entrevues vidéo des candidats ont enregistré un total de 7,5 millions de visionnements, toutes plateformes confondues. Le site *lavoixjunior.ca* a attiré plus d'un million de visiteurs uniques durant la saison. Il s'agit d'un exemple probant de l'efficacité de la stratégie de convergence de Québecor Média conçue pour saisir et maximiser les occasions de synergies dans son portefeuille de propriétés médias.

- Le 2 novembre 2016, le secteur Média a annoncé des changements à sa structure organisationnelle afin d'équilibrer sa structure de coûts et d'accroître son efficacité opérationnelle. Cette transformation a entraîné la réduction de 220 postes au sein du secteur, dont 125 postes chez Groupe TVA, surtout des postes cadres, professionnels et de soutien administratif. Ces mesures n'ont eu aucun impact sur les salles de nouvelles ou sur la couverture de l'information partout au Québec. Elles permettront au secteur Média de maintenir son leadership en information ainsi qu'en production de contenus et de continuer à faire rayonner ses marques phares.
- Le 24 octobre 2016, Groupe TVA a annoncé le lancement du nouveau site web *TVA.ca* et de l'application mobile TVA, lesquels offrent aux téléspectateurs et aux internautes, en direct ou sur demande, un accès gratuit et en HD à la programmation de TVA. Le site et l'application offrent également un grand nombre de fonctionnalités, parmi lesquelles le rattrapage des émissions des sept derniers jours, l'accès à des contenus exclusifs et inédits, la poursuite de la lecture d'un écran à l'autre et la possibilité de recevoir des suggestions personnalisées.
- Le 20 juin 2016, le secteur Média a annoncé le lancement d'Immersion, un nouveau format publicitaire vidéo permettant aux entreprises et à leurs marques d'exploiter du contenu existant afin de réduire les coûts associés à la production de vidéos publicitaires. Cette technologie novatrice déploie en mode plein écran des vidéos haute résolution parfaitement intégrées à l'ergonomie de la majorité des sites Web.
- Le 12 avril 2016, Groupe TVA a lancé l'application Molto, un nouveau kiosque numérique permettant aux utilisateurs de consommer à volonté l'intégralité des contenus de tous ses magazines sur une tablette ou un téléphone intelligent.
- La quatrième saison de l'émission *La Voix* a enregistré d'excellentes cotes d'écoute. Le gala hebdomadaire a rejoint un auditoire moyen de 2,6 millions de téléspectateurs (source : Numeris, Québec franco, 17 janvier au 10 avril 2016, T2+) tandis que sa part de marché moyenne s'est élevée à 58 %. Le site *lavoix.ca* a connu une hausse importante de son achalandage, soit une augmentation de 54 % du nombre de visionnements des contenus, pour un total de 6,6 millions de visionnements. L'émission a enregistré 1,8 million de téléchargements à son service de télédistribution analogique et numérique (« illico télé numérique »).
- Au cours du premier trimestre 2016, Québecor Média a lancé, en partenariat avec l'agence de marketing numérique Dialekta, un service de publicité contextuelle automatisée en temps réel sur l'ensemble de son réseau numérique. Le secteur Média devient le premier groupe de médias francophones à proposer ce service à ses annonceurs, qui offre un potentiel de ciblage de clientèle inégalé à ce jour.

Sports et divertissement

- Le 12 septembre 2016, le Centre Vidéotron a complété sa première année d'exploitation complète. Au cours de cette période, le Centre Vidéotron a accueilli 93 événements sportifs et spectacles, ainsi que 30 événements corporatifs. Au total, plus de 1,1 million de personnes ont franchi les portes de l'amphithéâtre durant sa première année d'exploitation. La programmation du Centre Vidéotron s'est avérée fort diversifiée, accueillant notamment des artistes de renom tels que Metallica, Madonna, Muse, Rihanna, Justin Bieber, Pearl Jam et Bryan Adams. De plus, en août 2016, le Centre Vidéotron a présenté, à guichet fermé, une série de cinq spectacles de Céline Dion, attirant plus de 66 000 spectateurs. Enfin, l'équipe des Remparts de Québec de la LHJMQ a enregistré pour sa saison 2015-2016 des assistances totales de plus de 470 000 spectateurs, un record pour une équipe de hockey junior au Canada.
- Le 7 avril 2016, GesteV est devenue la signature officielle de l'ensemble des événements et des spectacles qui seront produits par Québecor. Ce regroupement s'appuie sur l'expérience de 25 années de Gestion d'événements GesteV inc. (« GesteV ») en organisation d'événements sportifs et culturels et mise sur la crédibilité de sa marque pour s'établir comme un joueur de premier plan dans le monde du spectacle et du divertissement.

Opérations financières

- Conformément à un avis émis le 2 décembre 2016, Vidéotron a remboursé, le 5 janvier 2017, un montant en capital global de 175,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal.
- En juin 2016, Québecor a modifié sa facilité de crédit renouvelable afin de proroger son échéance jusqu'en juillet 2019, Québecor Média a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie afin de proroger son échéance jusqu'en juillet 2020 et Vidéotron a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie et sa facilité de crédit renouvelable non garantie afin de proroger leur échéance jusqu'en juillet 2021. Certaines conditions relatives à ces facilités de crédit ont également été modifiées.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

La concurrence demeure vigoureuse dans l'industrie de la câblodistribution et de la distribution utilisant les modes alternatifs de diffusion multicanaux ainsi que dans la téléphonie mobile. Par conséquent, la forte croissance de la clientèle enregistrée dans le secteur Télécommunications au cours des dernières années n'est pas nécessairement représentative de la croissance future en raison des taux de pénétration élevés qui ont déjà été atteints.

De plus, le secteur Télécommunications a nécessité dans le passé des investissements importants pour la mise à niveau, l'expansion et l'entretien de ses réseaux par câble et mobile, ainsi que pour le lancement et l'expansion de services nouveaux ou complémentaires, dans le but de soutenir la croissance de sa clientèle de même que la demande de capacité accrue de bande passante, ou pour d'autres services. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisations seront nécessaires à court et à moyen terme en vue de développer et de maintenir les systèmes et les services du secteur Télécommunications, y compris les investissements relatifs aux coûts de déploiement, d'entretien et d'amélioration de ses infrastructures en téléphonie mobile, ainsi qu'aux avancées technologiques de l'accès Internet, de la télévision accessible partout, nécessitant la technologie IP, et de l'introduction de la réalité virtuelle. De plus, la demande de services de données sans fil a progressé à un rythme élevé et il est prévu que cette demande augmentera dans le futur. Les niveaux prévus de trafic de données constitueront un défi de taille quant à la capacité du réseau mobile actuel de répondre à cet accroissement. Le secteur Télécommunications pourrait acquérir des licences de spectre supplémentaires dans le futur, selon leur disponibilité.

Certaines activités de Québecor sont de nature cyclique. Elles sont tributaires de la publicité et, dans le secteur Média en particulier, des revenus de tirage. Les résultats d'exploitation sont donc sensibles à la conjoncture économique.

Dans le secteur Média, l'industrie de la télédiffusion connaît des transformations importantes. Les auditoires télévisuels se fragmentent tandis que les habitudes d'écoute évoluent non seulement vers les chaînes spécialisées, mais aussi vers des plateformes de diffusion qui offrent aux utilisateurs plus de latitude et de contrôle sur les contenus recherchés et les horaires de consommation, tels qu'Internet, la vidéo sur demande et les appareils mobiles. La fragmentation des auditoires a incité de nombreux annonceurs à réviser leurs stratégies de placement média. Pour s'adapter aux changements profonds qui affectent l'industrie de la télédiffusion, le secteur Média a pris des mesures afin de maintenir sa position de chef de file. Il propose ainsi aux téléspectateurs et aux annonceurs la possibilité d'avoir accès aux meilleurs contenus possibles, au moment où ils le veulent et sur les plateformes médias qu'ils préfèrent. De plus, le tirage de journaux, calculé en termes d'exemplaires vendus, a affiché une baisse dans l'ensemble de l'industrie des journaux au cours des dernières années. En outre, la demande d'espaces publicitaires par les grands annonceurs du commerce de détail dans les médias traditionnels imprimés a diminué au cours des dernières années en raison, notamment, de la consolidation du secteur, jumelée à une évolution des stratégies de marketing axées davantage vers d'autres médias. Afin de répondre à une telle concurrence, le secteur Média continue de développer sa présence sur Internet à l'aide de marques et de sites reconnus, y compris des portails de langue française et des sites Web spécialisés.

Le secteur Sports et divertissement a réalisé d'importants investissements, et continue de le faire, dans le but de développer ses activités. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisations seront nécessaires en vue d'accélérer la croissance de ce secteur.

PARTICIPATION DANS LES FILIALES

Québecor détenait une participation de 81,07 % dans Québecor Média au 31 décembre 2016. La participation de la Société dans Québecor Média est passée de 75,36 % à 81,07 %, le 9 septembre 2015, à la suite du rachat partiel par Québecor Média de la participation détenue par CDP Capital d'Amérique Investissement inc. (« CDP Capital »), une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, dans son capital-actions. Le tableau 1 présente les participations détenues à cette date par Québecor Média dans les actions de participation de ses principales filiales.

Tableau 1

Participations (directes ou indirectes) de Québecor Média dans ses principales filiales

Au 31 décembre 2016

	Pourcentage des droits de vote	Pourcentage économique
Vidéotron Itée	100,0 %	100,0 %
Groupe TVA inc.	99,9 %	68,4 %
MédiaQMI inc.	100,0 %	100,0 %
QMI Spectacles inc.	100,0 %	100,0 %

Les participations détenues par Québecor Média dans ses principales filiales n'ont pas varié de façon importante au cours des trois dernières années à l'exception de ce qui suit :

Le 20 mars 2015, Groupe TVA a complété un placement de droits, par lequel Groupe TVA a reçu un produit brut total de 110,0 M\$ pour l'émission de 19 434 629 actions classe B, sans droit de vote, participantes, sans valeur nominale de Groupe TVA (« actions classe B de Groupe TVA »). Dans le cadre du placement de droits, Québecor Média a souscrit 17 300 259 actions classe B de Groupe TVA pour un coût total de 97,9 M\$ et, par conséquent, sa participation totale en actions dans Groupe TVA est passée de 51,5 % à 68,4 %.

MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société pour évaluer son rendement financier, telles que le bénéfice d'exploitation ajusté, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

Bénéfice d'exploitation ajusté

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le bénéfice d'exploitation ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net (la perte nette) conformément aux IFRS, comme le bénéfice net (la perte nette) avant l'amortissement, les frais financiers, (la perte) le gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, la charge de restructuration des activités d'exploitation, litige et autres éléments, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs, la perte sur refinancement de dettes, les impôts sur le bénéfice et la perte liée aux activités abandonnées. Le bénéfice d'exploitation ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du bénéfice d'exploitation ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements dans Québecor Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses secteurs d'activité.

En outre, le bénéfice d'exploitation ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, sont également utilisées par la Société. La définition du bénéfice d'exploitation ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente le rapprochement du bénéfice d'exploitation ajusté avec le bénéfice net (la perte nette) divulgué(e) aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2016 et 2015 présentées dans le tableau 2 ci-dessous proviennent des états consolidés des résultats non audités.

Tableau 2**Rapprochement du bénéfice d'exploitation ajusté présenté dans ce rapport avec le bénéfice net (la perte nette) divulgué(e) aux états financiers consolidés**

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2016	2015	2016	2015
Bénéfice (perte) d'exploitation ajusté(e) :				
Télécommunications	1 449,4	\$ 1 385,8	\$ 364,6	\$ 349,0
Média	63,3	70,2	24,7	22,3
Sports et divertissement	(7,2)	(11,7)	(1,0)	(3,1)
Siège social	(11,4)	(3,6)	1,0	(7,4)
	1 494,1	1 440,7	389,3	360,8
Amortissement	(653,0)	(693,6)	(167,3)	(176,5)
Frais financiers	(328,0)	(335,0)	(84,4)	(85,7)
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(70,3)	6,7	47,8	(87,9)
Restructuration des activités d'exploitation, litige et autres éléments	(28,0)	116,9	(13,3)	(8,0)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	(40,9)	(230,7)	–	(3,7)
Perte sur refinancement de dettes	(7,3)	(12,1)	(7,3)	–
Impôts sur le bénéfice	(117,8)	(93,1)	(21,4)	(20,6)
Perte liée aux activités abandonnées	–	(19,7)	–	(0,9)
Bénéfice net (perte nette)	248,8	\$ 180,1	\$ 143,4	\$ (22,5)

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires avant (la perte) le gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, la charge de restructuration des activités d'exploitation, litige et autres éléments, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs, la perte sur refinancement de dettes, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements, et avant la perte liée aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluer le bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 3 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires divulgué(e) aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2016 et 2015 présentées dans le tableau 3 ci-dessous proviennent des états consolidés des résultats non audités.

Tableau 3**Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires divulgué(e) aux états financiers consolidés**

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2016	2015	2016	2015
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	305,5	\$ 239,9	\$ 84,7	\$ 58,0
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(70,3)	6,7	47,8	(87,9)
Restructuration des activités d'exploitation, litige et autres éléments	(28,0)	116,9	(13,3)	(8,0)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	(40,9)	(230,7)	–	(3,7)
Perte sur refinancement de dettes	(7,3)	(12,1)	(7,3)	–
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ¹	11,5	2,8	7,8	4,0
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements	24,2	42,1	3,6	3,5
Activités abandonnées	–	(13,8)	–	(0,7)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	194,7	\$ 151,8	\$ 123,3	\$ (34,8)

¹ Y compris l'impact de la fluctuation de l'impôt sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs

Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent le bénéfice d'exploitation ajusté, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. La Société utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs comme indicateur de liquidités générées par ses secteurs. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé par Québecor Média, le remboursement de la dette à long terme et le rachat de participations ne donnant pas le contrôle. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de ses secteurs. La définition des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises. Les tableaux 8 et 9 présentent le rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés de Québecor.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média représentent les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de la filiale selon les IFRS, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de la filiale Québecor Média. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les fonds disponibles dans Québecor Média pour les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé, le remboursement de la dette à long terme et le rachat d'actions. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 9 présente le rapprochement des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés de Québecor.

INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement qui est fréquemment utilisé dans l'industrie, soit le RMPA. Cet indicateur sert à mesurer les revenus mensuels générés par la télévision par câble, l'accès Internet, la téléphonie par câble et mobile et Club illico, par abonné moyen de base. Le RMPA n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises. La Société calcule le RMPA en divisant ses revenus combinés de télévision par câble, d'accès Internet, de téléphonie par câble et mobile, et de Club illico, par le nombre moyen d'abonnés de base durant la période visée, puis divise ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

COMPARAISON DES EXERCICES 2016 ET 2015

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 4,02 G\$, en hausse de 125,8 M\$ (3,2 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (144,8 M\$ ou 4,8 % des revenus du secteur) et Sports et divertissement (11,4 M\$ ou 49,1 %).
- Diminution dans le secteur Média (37,8 M\$ ou -3,9 %).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,49 G\$, en hausse de 53,4 M\$ (3,7 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (63,6 M\$ ou 4,6 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur). Écart favorable dans le secteur Sports et divertissement (4,5 M\$ ou 38,5 %).
- Diminution dans le secteur Média (6,9 M\$ ou -9,8 %). Écart défavorable au siège social (7,8 M\$), expliqué principalement par l'écart défavorable de la charge de rémunération à base d'actions.
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart défavorable de 5,3 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2016, par rapport à 2015. Par ailleurs, les variations de juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart défavorable de 8,3 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2016.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 194,7 M\$ (1,59 \$ par action de base) en 2016, contre 151,8 M\$ (1,24 \$ par action de base) en 2015, soit une augmentation de 42,9 M\$ (0,35 \$ par action de base).

- Cet écart favorable s'explique surtout par :
 - une diminution de 189,8 M\$ relative à la charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition et autres actifs, dont 75,0 M\$ sans incidence fiscale ;
 - la hausse de 53,4 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté ;
 - la diminution de 40,6 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - un écart favorable de 19,7 M\$ au chapitre de la perte liée aux activités abandonnées ;
 - la diminution de 7,0 M\$ des frais financiers ;
 - l'écart favorable de 4,8 M\$ relativement aux pertes sur refinancement de dettes.

Contrebalancés en partie par :

- l'écart défavorable de 144,9 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litige et autres éléments ;
- un écart défavorable de 77,0 M\$ au chapitre de la perte et du gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 78,7 M\$ sans incidence fiscale ;
- l'écart défavorable de 24,7 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
- l'écart défavorable de 25,8 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 305,5 M\$ (2,49 \$ par action de base) en 2016, contre 239,9 M\$ (1,95 \$ par action de base) en 2015, soit une hausse de 65,6 M\$ (0,54 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 653,0 M\$, soit une diminution de 40,6 M\$ qui s'explique principalement par l'incidence de la cessation de l'amortissement des licences de spectre dans le secteur Télécommunications au deuxième trimestre 2015, conformément à un changement dans l'estimation de la durée d'utilité des licences, de même que par l'impact de la fin de la durée d'utilité comptable de certains actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Vidéotron en octobre 2000.

Frais financiers de 328,0 M\$, en baisse de 7,0 M\$, qui s'explique principalement par l'impact de la diminution des taux d'intérêt applicables aux dettes à long terme due aux refinancements effectués à des taux d'intérêt inférieurs et par l'écart favorable des gains et pertes sur conversion des éléments monétaires à court terme libellés en devises, contrebalancés en partie par un niveau moyen d'endettement plus élevé, expliqué principalement par le rachat en septembre 2015 d'une partie de la participation détenue dans Québecor Média par CDP Capital, pour une contrepartie de 500,0 M\$.

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 70,3 M\$ en 2016, contre un gain de 6,7 M\$ en 2015, soit un écart défavorable de 77,0 M\$ qui s'explique essentiellement par la variation défavorable de 78,7 M\$, sans incidence fiscale, de la perte et du gain sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, litige et autres éléments de 28,0 M\$ en 2016, contre un gain de 116,9 M\$ en 2015, soit un écart défavorable de 144,9 M\$.

- En 2016, le secteur Télécommunications a comptabilisé une charge de restructuration des activités d'exploitation totalisant 14,3 M\$ (8,8 M\$ en 2015), essentiellement attribuable à la migration des clients des services analogiques vers les services numériques. Une charge de restructuration des activités d'exploitation de 10,1 M\$ a été comptabilisée en 2016 dans le secteur Média, relativement aux différents programmes de réduction d'effectifs (9,8 M\$ en 2015). Les autres secteurs ont comptabilisé des charges de restructuration des activités d'exploitation de 1,7 M\$ en 2016 (0,6 M\$ en 2015).
- En 2016, les secteurs de Québecor ont également comptabilisé une charge pour autres éléments de 0,8 M\$ (2,0 M\$ en 2015).
- Le 6 mars 2015, la Cour d'appel du Québec avait donné raison à Vidéotron et à Groupe TVA, en ordonnant à Bell ExpressVu Limited Partnership (« Bell ExpressVu ») de verser une indemnité de 135,3 M\$ à Vidéotron et de 0,6 M\$ à Groupe TVA, y compris les intérêts, pour avoir négligé d'implanter en temps opportun un système de sécurité adéquat pour empêcher le piratage de ses signaux télévisuels diffusés par son service de télévision satellite de 1999 à 2005, au détriment de ses concurrents et diffuseurs. Le 15 octobre 2015, la Cour suprême du Canada avait rejeté la demande de Bell ExpressVu d'en appeler de la décision. Un gain sur litige de 139,1 M\$ avait été comptabilisé dans l'état des résultats en 2015.
- Des frais d'intérêts de 1,1 M\$ ont été comptabilisés dans le secteur Télécommunications en 2016 (1,0 M\$ en 2015) relativement à un jugement rendu en 2014.

Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs de 40,9 M\$ en 2016, contre 230,7 M\$ en 2015, soit un écart favorable de 189,8 M\$.

- En 2016, Québecor Média a réalisé des tests de dépréciation sur son unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Magazines, considérant la tendance à la baisse affectant les revenus publicitaires dans l'industrie. Québecor Média a conclu que la valeur recouvrable de son UGT Magazines était inférieure à sa valeur comptable. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 40,1 M\$ (sans incidence fiscale) a été comptabilisée en 2016. De plus, une charge de dépréciation d'actifs incorporels totalisant 0,8 M\$ a été comptabilisée dans le secteur Média en 2016.
- En 2015, Québecor Média avait réalisé des tests de dépréciation sur ses UGT et avait conclu que la valeur recouvrable de ses UGT Journaux et Télédiffusion était inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable de ces UGT avait été affectée négativement par le déclin des volumes d'impression de journaux et de produits commerciaux, et par les pressions continues sur les revenus publicitaires dans les secteurs des journaux et de la télévision. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 85,0 M\$ (sans incidence fiscale) et une charge non monétaire de dépréciation d'autres actifs de 81,9 M\$, principalement liée aux actifs de l'imprimerie de Mirabel, avaient été comptabilisées en 2015 pour l'UGT Journaux. De même, une charge de dépréciation de 60,1 M\$ relative aux licences de télédiffusion du Réseau TVA (dont 30,1 M\$ sans incidence fiscale) avait été comptabilisée en 2015 pour l'UGT Télédiffusion. Une charge de dépréciation d'actifs incorporels de 3,7 M\$ avait également été comptabilisée en 2015 dans d'autres secteurs.

Perte sur refinancement de dettes de 7,3 M\$ en 2016, contre 12,1 M\$ en 2015, soit un écart favorable de 4,8 M\$.

- Conformément à un avis émis le 2 décembre 2016, Vidéotron a remboursé, le 5 janvier 2017, un montant en capital global de 175,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal. Une perte de 7,3 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats de 2016 relativement à ce remboursement.
- Conformément à un avis émis le 16 juin 2015, Vidéotron avait remboursé, le 16 juillet 2015, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 75,0 M\$US, émis le 15 avril 2008 et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant le 15 avril 2018, pour un prix de 101,521 % du montant nominal, et avait réalisé l'actif des contrats de couverture afférents. Une perte de 0,2 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours du deuxième trimestre 2015 relativement à ce remboursement, y compris un gain net de 2,1 M\$ comptabilisé auparavant dans les autres éléments du résultat global.
- Conformément à un avis émis le 16 juin 2015, Vidéotron avait remboursé, le 16 juillet 2015, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 300,0 M\$, émis le 13 janvier 2010 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,125 % et échéant le 15 janvier 2020, pour un prix de 103,563 % du montant nominal. Une perte de 13,6 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours du deuxième trimestre 2015 relativement à ce remboursement.

- Conformément à un avis émis le 11 mars 2015, Vidéotron avait remboursé, le 10 avril 2015, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 175,0 M\$US, portant intérêt à un taux de 6,375 % et échéant le 15 décembre 2015, pour un prix de 100 % du montant nominal, et avait réalisé l'actif lié aux contrats de couverture afférents. Un gain net de 1,7 M\$ avait été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats au cours du premier trimestre 2015 relativement à ce remboursement, y compris un gain de 1,8 M\$ comptabilisé auparavant dans les autres éléments du résultat global.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 117,8 M\$ en 2016 (taux d'imposition effectif de 24,8 %), contre 93,1 M\$ (taux d'imposition effectif de 23,4 %) en 2015, soit un écart défavorable de 24,7 M\$. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

- L'écart défavorable de la charge d'impôts sur le bénéfice s'explique principalement par la hausse du bénéfice imposable à des fins fiscales et par les éléments non récurrents qui ont affecté défavorablement la comparaison des taux d'imposition effectifs.
- La variation défavorable des taux d'imposition effectifs s'explique principalement par l'impact de la baisse des passifs d'impôts différés au deuxième trimestre 2015, résultant de l'évolution des dossiers de vérification fiscale, de la jurisprudence et de la législation fiscale. Par ailleurs, la baisse des taux d'imposition au Québec au cours des prochaines années a eu une incidence favorable sur le taux d'imposition effectif en 2016, dû à la diminution correspondante des soldes d'impôts différés au bilan.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Le secteur Télécommunications de Québecor Média est, par l'entremise de Vidéotron, le plus important câblodistributeur du Québec et le troisième au Canada en fonction du nombre de clients. Son réseau à la fine pointe de la technologie rejoint 2 839 300 résidences et entreprises. L'entreprise offre des services de téléphonie mobile évoluée, y compris l'accès Internet haute vitesse, la télévision mobile et de nombreuses autres fonctions disponibles sur ses appareils mobiles (téléphones intelligents), des services d'accès Internet, de télédistribution analogique et numérique, y compris la vidéo sur demande, la télé payante et la télé à la carte, et des services de téléphonie par câble et de vidéo sur demande par abonnement Club illico. En outre, Vidéotron comprend Vidéotron Service Affaires, un fournisseur de services complets de télécommunications d'affaires, qui englobe la téléphonie, la transmission de données à haute vitesse, l'accès Internet, l'hébergement et la télédistribution.

Le secteur est également présent dans la location et la vente au détail de DVD, de disques Blu-ray et de jeux vidéo par l'intermédiaire de la filiale Le SuperClub Vidéotron Itée (« Le SuperClub Vidéotron ») et de son réseau de franchisés.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2016

Revenus de 3,15 G\$ en 2016, soit une progression de 144,8 M\$ (4,8 %).

- Revenus du service de téléphonie mobile de 510,4 M\$, soit une progression de 106,7 M\$ (26,4 %) due pour l'essentiel à la croissance du nombre de lignes et à la hausse du revenu net par ligne.
- Revenus des services d'accès Internet de 978,7 M\$, en hausse de 58,0 M\$ (6,3 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'augmentation des revenus par client, dont l'impact d'une combinaison de produits favorable et de la hausse de certains tarifs, la hausse des revenus de location de routeurs Wi-Fi, la progression de la consommation et la croissance de la clientèle.
- Revenus totaux des services de télédistribution de 1,02 G\$, soit une diminution de 29,5 M\$ (-2,8 %) principalement due à l'impact de la baisse nette du nombre de clients, à la hausse des escomptes et à la diminution des commandes à la vidéo sur demande et à la télé payante, contrebalancés en partie par la hausse de certains tarifs et par l'augmentation des revenus générés par la location de terminaux numériques.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 424,8 M\$, en baisse de 33,2 M\$ (-7,2 %), principalement dû à l'impact de la diminution nette du nombre de lignes, à la baisse du revenu par ligne, à la hausse des escomptes et à la baisse des revenus interurbains.
- Revenus de Club illico de 31,4 M\$, en hausse de 7,8 M\$ (33,1 %), en raison essentiellement de l'augmentation de la clientèle.
- Revenus de Vidéotron Service Affaires de 111,2 M\$, en hausse de 42,1 M\$ (60,9 %), principalement due à l'impact de l'acquisition de Fibrenoire, le 7 janvier 2016, et à la hausse des revenus de 4Degrés Colocation, acquise le 11 mars 2015.
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 53,6 M\$, en baisse de 4,0 M\$ (-6,9 %), surtout en raison de la diminution des ventes de terminaux numériques.
- Revenus de la chaîne de magasins Le SuperClub Vidéotron de 7,5 M\$, en baisse de 1,6 M\$ (-17,6 %), qui s'explique surtout par l'impact de la fermeture de magasins.
- Autres revenus de 9,9 M\$, en baisse de 1,5 M\$ (-13,2 %).

RMPA de Vidéotron de 144,86 \$ en 2016, contre 135,68 \$ en 2015, soit une croissance de 9,18 \$ (6,8 %).

Statistiques de clientèles

Unités de service – Au 31 décembre 2016, le nombre total d'unités de service s'établissait à 5 765 400, soit une hausse de 117 900 unités (2,1 %) en 2016, contre une augmentation de 168 200 en 2015 (tableau 4). Les unités de service représentent la somme des clients des services de télédistribution, d'accès Internet par câble et de Club illico, à laquelle est ajouté le nombre de lignes en téléphonie par câble et en téléphonie mobile.

Téléphonie mobile – Au 31 décembre 2016, le nombre de lignes à la téléphonie mobile s'établissait à 893 900, soit une augmentation de 125 300 lignes (16,3 %) en 2016, contre une hausse de 135 800 en 2015 (tableau 4).

Accès Internet par câble – Le nombre de clients au service d'accès Internet par câble se chiffrait à 1 612 800 au 31 décembre 2016, en hausse de 44 600 clients (2,8 %) en 2016, contre une hausse de 30 700 clients en 2015 (tableau 4). Au 31 décembre 2016, les services d'accès Internet par câble affichaient un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 56,8 %, contre 55,9 %

un an plus tôt (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences et entreprises desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 839 300 au 31 décembre 2016, contre 2 806 000 un an plus tôt).

Télédistribution – Le nombre de clients pour l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 46 000 (-2,6 %) en 2016, contre une baisse de 45 400 clients en 2015 (tableau 4). Au 31 décembre 2016, les services de télédistribution de Vidéotron desservaient 1 690 900 clients, soit un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 59,6 %, contre 61,9 % un an plus tôt.

- Au 31 décembre 2016, le service illico télé numérique desservait 1 587 100 clients, soit une hausse de 16 500 clients (1,1 %) en 2016, contre une augmentation de 17 000 clients en 2015. Au 31 décembre 2016, le taux de pénétration des résidences et entreprises câblées pour ce service s'élevait à 55,9 %, contre 56,0 % un an plus tôt.
- Le service de télédistribution analogique a enregistré une baisse de 62 500 clients (-37,6 %) en 2016, contre une diminution de 62 400 clients en 2015.

Téléphonie par câble – Au 31 décembre 2016, ce service comptait 1 253 100 lignes, soit une baisse de 63 200 (-4,8 %) en 2016, contre une diminution de 32 700 lignes en 2015 (tableau 4). Au 31 décembre 2016, le service de téléphonie par câble affichait un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 44,1 %, contre 46,9 % un an plus tôt.

Club illico – Au 31 décembre 2016, le nombre de clients à Club illico s'élevait 314 700, soit une augmentation de 57 200 clients (22,2 %) en 2016, contre une hausse de 79 800 clients en 2015 (tableau 4).

Tableau 4

Statistiques de la clientèle du secteur Télécommunications à la fin de chaque année (2012 à 2016)

(en milliers de clients)

	2016	2015	2014	2013	2012
Téléphonie mobile ¹	893,9	768,6	632,8	504,3	403,8
Internet par câble	1 612,8	1 568,2	1 537,5	1 506,0	1 444,0
Télédistribution :					
Analogique	103,8	166,3	228,7	297,7	374,1
Numérique	1 587,1	1 570,6	1 553,6	1 527,4	1 480,9
	1 690,9	1 736,9	1 782,3	1 825,1	1 855,0
Téléphonie par câble ¹	1 253,1	1 316,3	1 349,0	1 348,5	1 316,3
Club illico	314,7	257,5	177,7	58,2	-
Total (unités de service)	5 765,4	5 647,5	5 479,3	5 242,1	5 019,1

¹ En milliers de lignes

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,45 G\$, en hausse de 63,6 M\$ (4,6 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse des revenus.

Contrebalancé en partie par :

- l'impact de la hausse de la perte sur la vente d'appareils mobiles, atténué en partie par l'incidence favorable des forfaits de type « apportez votre appareil » ;
- la hausse de certains frais d'exploitation, dont principalement les frais d'administration, du service à la clientèle et les frais de vente.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 54,0 % en 2016, contre 53,9 % en 2015.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 660,4 M\$ en 2016, contre 666,5 M\$ en 2015 (tableau 5).

- Cette diminution de 6,1 M\$ s'explique principalement par l'augmentation de 68,7 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels, dont les investissements dans les centres de données et dans l'accroissement de la capacité du réseau LTE, contrebalancée en partie par la progression de 63,6 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté.

Tableau 5 : Télécommunications

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 449,4 \$	1 385,8 \$
Acquisitions d'immobilisations	(666,8)	(630,2)
Acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des acquisitions de licences de spectre)	(125,6)	(93,5)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	3,4	4,4
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	660,4 \$	666,5 \$

Média

Le secteur Média est, par l'entremise de Groupe TVA, le plus important réseau de télévision privé de langue française en Amérique du Nord. Groupe TVA est propriétaire unique de 6 des 10 stations de télévision qui forment le Réseau TVA, ainsi que des services spécialisés LCN, TVA Sports, addik^{TV}, Prise 2, Yoopa, CASA et MOI&cie. De plus, Groupe TVA possède une participation dans deux des stations affiliées du Réseau TVA et dans la chaîne spécialisée Évasion. Groupe TVA est également active dans les activités de production commerciale, de doublage, d'édition sur mesure, de services prémédias, de même qu'en distribution de produits audiovisuels, par l'entremise de sa division TVA Films.

Par l'entremise de ses filiales TVA Publications inc. et Les Publications Charron & Cie inc., l'entreprise publie plus de 50 magazines de langue française et anglaise dans des créneaux variés y compris le spectacle, la télévision, la mode, le sport et la décoration. Elle s'impose à ce titre comme le premier éditeur de magazines au Québec.

De plus, Groupe TVA exploite plusieurs sites Internet, dont les principaux en termes d'achalandage sont *tvanouvelles.ca*, *tvasports.ca*, *canadianliving.com* et *recettes.qc.ca*.

Par ailleurs, Groupe TVA est propriétaire de Mels Studios et Postproduction s.e.n.c., une société spécialisée dans l'offre de services de location de studios et d'équipements, ainsi que de services de postproduction et d'effets visuels destinés à l'industrie du cinéma et de la télévision.

Le secteur Média de Québecor Média exploite également deux quotidiens vendus, soit *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*, ainsi qu'un quotidien gratuit, le *24 heures Montréal*. Au 31 décembre 2016, les tirages cumulatifs des journaux vendus et du journal gratuit du secteur Média s'élevaient à environ 2,6 millions d'exemplaires en version papier par semaine, auxquels s'ajoutent 0,2 million d'exemplaires en version électronique, selon des statistiques internes.

Les quotidiens vendus diffusent des informations en mode traditionnel imprimé ainsi que par l'intermédiaire de portails de quotidiens urbains, soit *journaldemontreal.com* et *journaldequebec.com*. De plus, le secteur Média exploite *canoe.ca*, un portail de langue française offrant des nouvelles et des services destinés au grand public, et propose des services en ligne de commerce électronique destinés à l'automobile (*autonet.ca*).

Les portails du secteur Média rejoignent 6,9 millions de visiteurs uniques par mois au Canada (source : ComScore – décembre 2016).

Le secteur Média est également actif dans le domaine de l'impression de journaux, de la distribution de journaux et de magazines, et de l'affichage extérieur. Il exploite aussi Studios Goji inc., un collectif de talents au service des créateurs de contenu vidéo en ligne offrant un accompagnement personnalisé dans le développement de nouvelles occasions d'affaires multiplateformes, ainsi qu'un soutien à la création. Le secteur comprend également Agence QMI, une agence de presse qui fournit du contenu à l'ensemble de Québecor Média et Québecor Média Ventes, qui offre aux clients du secteur Média des services publicitaires intégrés, diversifiés et complets.

De plus, le secteur Média détient Les Éditions CEC inc., présente dans l'édition scolaire et Sogides inc., active dans la littérature générale par l'intermédiaire de ses 18 maisons d'édition et dans la distribution physique et numérique de livres par l'intermédiaire de Messageries A.D.P. inc. qui distribue en exclusivité plus de 200 éditeurs québécois et européens francophones.

Finalement, le secteur Média est actif dans la distribution de disques et de vidéos (Distribution Select), la distribution de musique destinée aux boutiques de téléchargement (Select Digital), la production de disques et de vidéos (Musicor) et la captation de concerts en direct.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2016

Revenus de 938,0 M\$ en 2016, en baisse de 37,8 M\$ (-3,9 %).

- Augmentation de 9,7 M\$ (2,3 %) des revenus des activités de télédiffusion, expliquée principalement par :
 - une progression des revenus d'abonnement aux chaînes spécialisées, dont TVA Sports, addik^{TV}, MOI&cie, Yoopa et Casa ;
 - une hausse des revenus publicitaires du Réseau TVA.

Contrebalancées en partie par :

- la baisse des revenus publicitaires de TVA Sports, principalement attribuable à la non-participation des Canadiens de Montréal aux séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey au printemps 2016, et de LCN.
- Diminution de 5,3 M\$ (-8,2 %) des revenus cinématographiques et audiovisuels, expliquée principalement par la baisse de revenus de location de studios et d'équipements due au nombre inférieur de tournages en 2016 par rapport à 2015, dont l'annulation tardive d'un important tournage prévu à l'été 2016, contrebalancée par une hausse des revenus de postproduction et de doublage.
- Revenus d'édition de journaux en baisse de 29,1 M\$ (-12,6 %).
 - Revenus publicitaires en baisse de 15,1 % ; revenus de tirage en hausse de 3,4 % ; revenus numériques stables ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en baisse de 21,7 %.
- Diminution de 1,3 M\$ (-1,1 %) des revenus d'édition de magazines. L'incidence favorable sur les revenus de l'acquisition des magazines de Transcontinental inc. (« Transcontinental »), réalisée le 12 avril 2015, a été plus que contrebalancée par l'impact sur les revenus de la fermeture de titres et de la diminution des revenus publicitaires et en kiosque.
- Hausse de 3,5 M\$ (28,9 %) des revenus de Québecor Média Affichage, surtout attribuable à la hausse des revenus publicitaires, y compris le numérique.
- Diminution de 3,5 M\$ (-3,3 %) des revenus de distribution et d'édition de livres, expliquée principalement par la baisse des activités de distribution en grande diffusion et en librairie, contrebalancée en partie par la croissance des ventes en édition scolaire et en littérature générale.
- Baisse de 10,5 M\$ (-18,3 %) des revenus de distribution et production de musique, surtout en raison de la diminution de la vente de CD en 2016 par rapport à 2015, attribuable principalement à la sortie, en 2015, de l'album à succès de l'auteure-compositrice-interprète Adele.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 63,3 M\$ en 2016, en baisse de 6,9 M\$ (-9,8 %).

- Bénéfice d'exploitation ajusté des activités de télédiffusion en baisse de 1,7 M\$ (-7,1 %), qui s'explique par :
 - l'impact de la baisse des revenus publicitaires de TVA Sports ;
 - la hausse des frais de vente, les investissements dans les nouvelles activités numériques et les frais d'administration.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact de la hausse des revenus publicitaires du Réseau TVA ;
- l'incidence favorable de la hausse des revenus d'abonnement des chaînes spécialisées ;
- les réductions de coûts liées aux mesures de restructuration mises en œuvre au cours de 2016, dont l'annonce le 2 novembre 2016 de l'abolition de 220 postes au sein du secteur Média.

- Écart défavorable de 5,0 M\$ (-35,2 %) du bénéfice d'exploitation ajusté provenant des activités cinématographiques et audiovisuelles, expliqué principalement par l'impact de la baisse des revenus de location de studios et d'équipements.
- Baisse de 4,4 M\$ (-29,1 %) du bénéfice d'exploitation ajusté pour l'édition de journaux qui s'explique par :
 - l'impact de la baisse des revenus ;
 - la hausse du coût du papier.
 Contrebalancés en partie par :
 - l'incidence favorable sur le bénéfice d'exploitation ajusté de la réduction des frais d'exploitation, dont l'impact des mesures de restructuration.
- Bénéfice d'exploitation ajusté des activités d'édition de magazines en hausse de 4,7 M\$ (51,6 %). Cette hausse s'explique surtout par l'incidence des réductions de coûts liées au programme de restructuration, dont la baisse des frais de vente, d'administration et de production, ainsi que par l'impact de l'inclusion des résultats des magazines de Transcontinental, acquis le 12 avril 2015, contrebalancés par l'incidence de la baisse des revenus des activités comparables.
- Écart favorable du bénéfice d'exploitation ajusté de Québecor Média Affichage de 2,8 M\$, due à l'impact de la hausse des revenus.
- Bénéfice d'exploitation ajusté de distribution et d'édition de livres en hausse de 1,8 M\$ (21,4 %), expliquée principalement par la diminution de certains frais d'exploitation, dont les frais de vente et d'administration en distribution et en littérature générale, et par l'impact de la hausse des revenus en édition scolaire et en littérature générale.
- Écart défavorable de 2,4 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté de distribution et de production de musique qui s'explique principalement par l'impact de la diminution des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 93,3 % en 2016, contre 92,8 % en 2015. Cette hausse est surtout attribuable à l'importance de la composante fixe de ces coûts qui ne fluctue pas en proportion de la baisse des revenus, contrebalancée en partie par l'impact des mesures de restructuration et de réduction de coûts.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 15,0 M\$ en 2016, contre 24,9 M\$ en 2015 (tableau 6). Cet écart défavorable de 9,9 M\$ s'explique surtout par la diminution de 6,9 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté et par l'augmentation de 3,1 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels.

Tableau 6 : Média

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Bénéfice d'exploitation ajusté	63,3 \$	70,2 \$
Acquisitions d'immobilisations	(38,2)	(36,0)
Acquisitions d'actifs incorporels	(10,2)	(9,3)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	0,1	-
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	15,0 \$	24,9 \$

Sports et divertissement

Le secteur Sports et divertissement comprend les activités de gestion et d'exploitation du Centre Vidéotron, lesquelles sont régies par une entente ratifiée en 2011 entre Québecor Média et la Ville de Québec sur les droits d'utilisation et d'identification de cet amphithéâtre jusqu'en 2040. Le secteur loue l'amphithéâtre, exploite les espaces publicitaires, génère des revenus de commandite et exploite les concessions alimentaires durant les événements. Le secteur réalise aussi des activités de production et de coproduction de spectacles présentés au Centre Vidéotron ou dans d'autres salles. Le secteur Sports et divertissement exploite également GesteV, une entreprise de gestion d'événements sportifs et culturels active dans la région de Québec, qui est devenue depuis 2016 la signature officielle de l'ensemble des événements et spectacles produits par Québecor Média.

Le secteur Sports et divertissement englobe également les activités des Remparts de Québec et de L'Armada de Blainville-Boisbriand, deux équipes de hockey évoluant dans la LHJMQ, ainsi que la production de vidéos de spectacles et de publicités télévisuelles (Les Productions Select TV inc.).

Résultats d'exploitation de l'exercice 2016

Revenus de 34,6 M\$ en 2016, soit une hausse de 11,4 M\$ (49,1 %) qui s'explique principalement par :

- les revenus d'une année complète d'événements présentés au Centre Vidéotron ;
- l'augmentation des revenus d'événements sportifs chez GesteV ;
- les revenus de droits d'identification.

Perte d'exploitation ajustée de 7,2 M\$ en 2016, contre 11,7 M\$ en 2015, soit un écart favorable de 4,5 M\$ (38,5 %), principalement attribuable à l'impact de la hausse des revenus et à l'écart favorable en 2016 des coûts de démarrage engagés en 2015.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur négatifs de 10,5 M\$ en 2016, contre des flux négatifs de 58,3 M\$ en 2015 (tableau 7).

- Cet écart favorable de 47,8 M\$ s'explique surtout par le paiement de 33,0 M\$ à la Ville de Québec, en 2015, relativement aux droits d'identification, pour une période de 25 années, du nouveau Centre Vidéotron, par les investissements dans les améliorations locatives et le démarrage de l'amphithéâtre en 2015 et par la baisse de 4,5 M\$ de la perte d'exploitation ajustée.

Tableau 7 : Sports et divertissement

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Perte d'exploitation ajustée	(7,2) \$	(11,7) \$
Acquisitions d'immobilisations	(2,5)	(12,0)
Acquisitions d'actifs incorporels	(0,8)	(34,6)
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	(10,5) \$	(58,3) \$

COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2016 ET 2015

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 1,05 G\$, en hausse de 26,9 M\$ (2,6 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (28,1 M\$ ou 3,6 % des revenus du secteur).
- Diminution dans les secteurs Média (4,1 M\$ ou -1,5 %) et Sports et divertissement (0,3 M\$ ou -3,0 %).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 389,3 M\$, en hausse de 28,5 M\$ (7,9 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (15,6 M\$ ou 4,5 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur) et Média (2,4 M\$ ou 10,8 %). Écart favorable dans le secteur Sports et divertissement (2,1 M\$) et au siège social (8,4 M\$), expliqué essentiellement, dans ce dernier cas, par l'écart favorable de la charge de rémunération à base d'actions.
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart défavorable de 2,1 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au quatrième trimestre 2016, par rapport à la même période de 2015. Par ailleurs, les variations de juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart favorable de 7,8 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au quatrième trimestre 2016.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 123,3 M\$ (1,01 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2016, contre une perte nette attribuable aux actionnaires de 34,8 M\$ (0,28 \$ par action de base) à la même période de 2015, soit un écart favorable de 158,1 M\$ (1,29 \$ par action de base).

- Cet écart favorable s'explique surtout par :
 - un écart favorable de 135,7 M\$ au chapitre du gain et de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 130,8 M\$ sans incidence fiscale ;
 - la hausse de 28,5 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté ;
 - la diminution de 9,2 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - un écart favorable de 3,7 M\$ relatif à la charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition et autres actifs.

Contrebalancés en partie par :

- l'écart défavorable de 7,8 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle ;
- l'écart défavorable de 7,3 M\$ relativement à une perte sur refinancement de dettes ;
- l'écart défavorable de 5,3 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litige et autres éléments.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 84,7 M\$ (0,69 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2016, contre 58,0 M\$ (0,47 \$ par action de base) à la même période de 2015, soit une hausse de 26,7 M\$ (0,22 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 167,3 M\$ au quatrième trimestre 2016, soit une baisse de 9,2 M\$ qui s'explique principalement par l'impact de la fin de la durée d'utilité comptable de certains actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Vidéotron en octobre 2000.

Frais financiers de 84,4 M\$, en baisse de 1,3 M\$.

Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers de 47,8 M\$ au quatrième trimestre 2016, contre une perte de 87,9 M\$ au quatrième trimestre 2015, soit un écart favorable de 135,7 M\$ qui s'explique essentiellement par la variation favorable de 130,8 M\$, sans incidence fiscale, du gain et de la perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, litige et autres éléments de 13,3 M\$ au quatrième trimestre 2016, contre 8,0 M\$ au quatrième trimestre 2015, soit un écart défavorable de 5,3 M\$.

- Au quatrième trimestre 2016, le secteur Télécommunications a comptabilisé une charge de restructuration des activités d'exploitation totalisant 4,4 M\$ (3,0 M\$ à la même période de 2015), essentiellement attribuable à la migration des clients des services analogiques vers les services numériques.
- Une charge de restructuration des activités d'exploitation de 7,3 M\$ a été comptabilisée au quatrième trimestre 2016 dans le secteur Média, relativement aux différents programmes de réduction d'effectifs (4,2 M\$ à la même période de 2015).
- Les autres secteurs ont comptabilisé des charges de restructuration des activités d'exploitation de 1,2 M\$ au quatrième trimestre 2016 (gain de 0,4 M\$ à la même période de 2015).
- Au quatrième trimestre 2016, les secteurs de Québecor ont également comptabilisé un gain pour autres éléments de 0,7 M\$ (charge de 0,2 M\$ au quatrième trimestre 2015).
- Des frais d'intérêts de 1,1 M\$ ont été comptabilisés dans le secteur Télécommunications au quatrième trimestre 2016 (1,0 M\$ au quatrième trimestre 2015) relativement à un jugement rendu en 2014.

Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs de 3,7 M\$ comptabilisée au quatrième trimestre 2015, expliquée par la dépréciation d'actifs incorporels dans certains secteurs.

Perte sur refinancement de dettes de 7,3 M\$ au quatrième trimestre 2016, contre aucune à la même période de 2015.

- Conformément à un avis émis le 2 décembre 2016, Vidéotron a remboursé, le 5 janvier 2017, un montant en capital global de 175,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal. Une perte de 7,3 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats de 2016 relativement à ce remboursement.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 21,4 M\$ au quatrième trimestre 2016 (taux d'imposition effectif de 18,5 %), contre 20,6 M\$ (taux d'imposition effectif de 25,6 %) à la même période de 2015, soit un écart défavorable de 0,8 M\$. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

- L'impact sur la charge d'impôts sur le bénéfice de la hausse du bénéfice imposable à des fins fiscales a été contrebalancé par les éléments non récurrents qui ont affecté favorablement la comparaison des taux d'imposition effectifs.
- La baisse des taux d'imposition au Québec au cours des prochaines années a eu une incidence favorable sur le taux d'imposition effectif du quatrième trimestre 2016, dû à la diminution correspondante des soldes d'impôts différés au bilan. Par ailleurs, l'impact de la baisse des passifs d'impôts différés, résultant de l'évolution des dossiers de vérification fiscale, de la jurisprudence et de la législation fiscale, avait eu une incidence favorable sur le taux d'imposition effectif du quatrième trimestre 2015.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Revenus de 805,2 M\$, soit une hausse de 28,1 M\$ (3,6 %) essentiellement attribuable aux facteurs mentionnés dans la section « Comparaison des exercices 2016 et 2015 ».

- Revenus du service de téléphonie mobile de 137,1 M\$, en hausse de 25,6 M\$ (23,0 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 248,5 M\$, en hausse de 9,0 M\$ (3,8 %).
- Revenus totaux des services de télédistribution de 256,2 M\$, soit une baisse de 7,3 M\$ (-2,8 %).
- Revenus du service de téléphonie par câble de 104,8 M\$, soit une diminution de 6,7 M\$ (-6,0 %).
- Revenus de Club illico de 8,6 M\$, en hausse de 1,6 M\$ (22,9 %).
- Revenus de Vidéotron Service Affaires de 30,2 M\$, en hausse de 12,1 M\$ (66,9 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 15,0 M\$, en baisse de 5,5 M\$ (-26,8 %).
- Revenus de la chaîne de magasins Le SuperClub Vidéotron de 2,2 M\$, en baisse 0,2 M\$ (-8,3 %).
- Autres revenus de 2,5 M\$, soit une baisse de 0,6 M\$ (-19,4 %).

RMPA de Vidéotron de 148,56 \$ au quatrième trimestre 2016, contre 140,19 \$ à la même période de 2015, en hausse de 8,37 \$ (6,0 %).

Statistiques de clientèle

Unités de service – Hausse de 62 300 unités de service (1,1 %) au quatrième trimestre 2016, contre une augmentation de 41 600 unités de service à la même période de 2015.

Téléphonie mobile – Augmentation de 26 200 lignes (3,0 %) au quatrième trimestre 2016, contre une hausse de 26 100 lignes à la même période de 2015.

Accès Internet par câble – Hausse de 16 700 clients (1,0 %) au service d'accès Internet par câble, contre une augmentation de 8 700 clients à la période correspondante de 2015.

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 4 800 (-0,3 %) au quatrième trimestre 2016, contre une diminution de 9 000 clients à la même période de 2015.

- Hausse de 16 300 clients (1,0 %) au service illico télé numérique au quatrième trimestre 2016, contre une augmentation de 6 000 clients à la même période de 2015.
- Le service de télédistribution analogique a perdu 21 100 clients (-16,9 %) au quatrième trimestre 2016, contre une perte de 15 000 clients à la même période de 2015.

Téléphonie par câble – Diminution de 12 000 lignes (-0,9 %) au quatrième trimestre 2016, contre une baisse de 13 200 lignes à la même période de 2015.

Club illico – Augmentation de 36 200 clients (13,0 %) au quatrième trimestre 2016, contre une hausse de 29 000 clients à la même période de 2015.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 364,6 M\$, en hausse de 15,6 M\$ (4,5 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse des revenus.

Contrebalancé en partie par :

- l'impact de la hausse de la perte sur la vente d'appareils mobiles, atténué en partie par l'incidence favorable des forfaits de type « apportez votre appareil ».

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 54,7 % au quatrième trimestre 2016, contre 55,1 % à la même période de 2015.

Média

Revenus de 266,0 M\$ au quatrième trimestre 2016, en baisse de 4,1 M\$ (-1,5 %).

- Augmentation de 8,7 M\$ (7,3 %) des revenus des activités de télédiffusion, expliquée principalement par :
 - une hausse des revenus publicitaires du Réseau TVA ;
 - une augmentation des revenus d'abonnement aux chaînes spécialisées, dont TVA Sports et Yoopla.Contrebalancées en partie par :
 - une diminution des revenus de production commerciale.
- Hausse de 2,3 M\$ (17,8 %) des revenus cinématographiques et audiovisuels, expliquée principalement par la hausse des revenus d'effets visuels, de postproduction et de location de studios et d'équipements.
- Revenus d'édition de journaux en baisse de 1,6 M\$ (-3,0 %).
 - Revenus publicitaires en baisse de 13,0 % ; revenus de tirage en hausse de 5,8 % ; revenus numériques en baisse de 7,9 % ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 15,5 %.
- Les revenus d'édition de magazines ont diminué de 6,8 M\$ (-18,9 %) au quatrième trimestre 2016, principalement en raison de la baisse des revenus publicitaires, de l'impact de la fermeture de titres et de la diminution des revenus d'édition sur mesure.
- Hausse de 1,1 M\$ (29,7 %) des revenus de Québecor Média Affichage, essentiellement en raison de la hausse des revenus publicitaires, y compris les revenus numériques.
- Diminution de 0,2 M\$ (-0,7 %) des revenus de distribution et d'édition de livres.
- Baisse de 8,7 M\$ (-34,3 %) des revenus de distribution et de production de musique, surtout attribuable à une diminution des ventes de CD due principalement à la sortie, au quatrième trimestre 2015, de l'album à succès de l'auteure-compositrice-interprète Adele.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 24,7 M\$ au quatrième trimestre 2016, en hausse de 2,4 M\$ (10,8 %) par rapport à la même période de 2015.

- Augmentation de 4,7 M\$ (37,0 %) du bénéfice d'exploitation ajusté des activités de télédiffusion qui s'explique par :
 - l'incidence de la hausse des revenus publicitaires du Réseau TVA ;
 - l'impact de la hausse des revenus d'abonnement des chaînes spécialisées, dont TVA Sports et Yoopla ;
 - les réductions de coûts liées aux mesures de restructuration.Contrebalancés par :
 - la hausse des frais d'administration et de vente et les investissements dans les nouvelles activités numériques ;
 - l'augmentation des coûts de contenu de TVA Sports.
- Augmentation de 1,3 M\$ (118,2 %) du bénéfice d'exploitation ajusté provenant des activités cinématographiques et audiovisuelles, expliquée principalement par l'impact de la hausse des revenus.
- Augmentation de 0,2 M\$ (8,7 %) du bénéfice d'exploitation ajusté pour l'édition de journaux qui s'explique par :
 - l'incidence favorable sur le bénéfice d'exploitation ajusté de la réduction des frais d'exploitation, dont l'impact des mesures de restructuration.Contrebalancée en partie par :
 - l'impact de la baisse des revenus.
- Diminution de 1,0 M\$ (-32,3 %) du bénéfice d'exploitation ajusté des activités d'édition de magazines. Cette baisse s'explique surtout par l'impact de la diminution des revenus, contrebalancée en partie par la baisse des frais d'exploitation, dont les frais de vente et les frais de production.
- Écart favorable de 1,0 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté de Québecor Média Affichage, dû principalement à l'impact de la hausse des revenus.

- Diminution de 0,1 M\$ (-16,7 %) du bénéfice d'exploitation ajusté de distribution et d'édition de livres.
- Écart défavorable de 3,2 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté de distribution et de production de musique, dû principalement à l'impact de la baisse des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 90,7 % au quatrième trimestre 2016, contre 91,7 % à la même période de 2015. Cette baisse est surtout attribuable à l'impact des mesures de restructuration et de réduction de coûts, contrebalancé par l'importance de la composante fixe de ces coûts qui ne fluctue pas en proportion de la baisse des revenus.

Sports et divertissement

Revenus de 9,8 M\$ au quatrième trimestre 2016, soit une baisse de 0,3 M\$ (-3,0%) qui s'explique principalement par des revenus supérieurs de spectacles et d'événements au quatrième trimestre 2015 au Centre Vidéotron dans la foulée du démarrage de ses activités.

Perte d'exploitation ajustée de 1,0 M\$ au quatrième trimestre 2016, contre 3,1 M\$ à la même période de 2015, soit un écart favorable de 2,1 M\$ qui s'explique surtout par les coûts de démarrage liés aux nouvelles activités de gestion du Centre Vidéotron comptabilisés au quatrième trimestre 2015.

COMPARAISON DES EXERCICES 2015 ET 2014

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 3,89 G\$, en hausse de 271,0 M\$ (7,5 %).

- Augmentation dans tous les secteurs, soit Télécommunications (169,7 M\$ ou 6,0 % des revenus du secteur), Média (112,0 M\$ ou 13,0 %) et Sports et divertissement (16,1 M\$).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,44 G\$, en hausse de 30,9 M\$ (2,2 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (32,6 M\$ ou 2,4 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur) et Média (11,8 M\$ ou 20,2 %).
- Écart défavorable dans le secteur Sports et divertissement (8,9 M\$) et au siège social (4,6 M\$), expliqué principalement dans ce dernier cas par la variation défavorable de la juste valeur des options d'achat d'actions.
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média avait entraîné un écart favorable de 4,9 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2015, par rapport à 2014. Par ailleurs, la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et l'impact des différentes transactions sur les options émises conformément à ce programme avaient entraîné un écart défavorable de 9,6 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2015.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 151,8 M\$ (1,24 \$ par action de base) en 2015, contre une perte nette attribuable aux actionnaires de 30,1 M\$ (0,24 \$ par action de base) en 2014, soit un écart favorable de 181,9 M\$ (1,48 \$ par action de base).

- Cet écart favorable s'expliquait surtout par :
 - l'écart favorable de 166,5 M\$ relatif à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litige et autres éléments, dont 34,3 M\$ sans incidence fiscale ;
 - un écart favorable de 101,4 M\$ au chapitre du gain et de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 102,1 M\$ sans incidence fiscale ;
 - l'écart favorable de 61,9 M\$ au chapitre de la perte liée aux activités abandonnées ;
 - une hausse de 30,9 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté ;
 - la diminution de 15,3 M\$ des frais financiers ;
 - l'écart favorable de 6,6 M\$ relativement aux pertes sur refinancement de dettes.

Contrebalancés en partie par :

- une augmentation de 149,7 M\$ relative à la charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs, dont 60,3 M\$ sans incidence fiscale ;
- la hausse de 32,5 M\$ de la charge d'amortissement ;
- l'écart défavorable de 22,6 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 239,9 M\$ (1,95 \$ par action de base) en 2015, contre 209,7 M\$ (1,70 \$ par action de base) en 2014, soit une hausse de 30,2 M\$ (0,25 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 693,6 M\$ en 2015, soit une hausse de 32,5 M\$ qui s'expliquait essentiellement par l'impact des investissements en immobilisations effectués dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives aux investissements dans le réseau LTE, et l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements, contrebalancés en partie par l'incidence de la cessation de l'amortissement des licences de spectre, conformément à un changement dans l'estimation de la durée d'utilité de ces licences (cf. section « Changement d'estimations comptables » ci-après).

Frais financiers de 335,0 M\$, en baisse de 15,3 M\$, expliquée surtout par l'impact de la diminution des taux d'intérêt applicables aux dettes à long terme due aux refinancements effectués à des taux d'intérêt inférieurs et par un niveau moyen d'endettement moins élevé.

Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers de 6,7 M\$ en 2015, contre une perte de 94,7 M\$ en 2014, soit un écart favorable de 101,4 M\$ qui s'expliquait essentiellement par la variation favorable (sans incidence fiscale) du gain (de la perte) sur les dérivés incorporés liés aux débentures convertibles.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, litige et autres éléments pour un gain de 116,9 M\$ en 2015, contre une charge de 49,6 M\$ en 2014, soit un écart favorable de 166,5 M\$.

- Le 6 mars 2015, la Cour d'appel du Québec avait donné raison à Vidéotron et à Groupe TVA, en ordonnant à Bell ExpressVu de verser une indemnité de 135,3 M\$ à Vidéotron et de 0,6 M\$ à Groupe TVA, y compris les intérêts, pour avoir négligé d'implanter en temps opportun un système de sécurité adéquat pour empêcher le piratage de ses signaux télévisuels diffusés par son service de télévision satellite de 1999 à 2005, au détriment de ses concurrents et diffuseurs. Le 15 octobre 2015, la Cour suprême du Canada avait rejeté la demande de Bell ExpressVu d'en appeler de la décision. Un gain sur litige de 139,1 M\$ avait été comptabilisé dans l'état des résultats en 2015. En 2014, le secteur Télécommunications avait comptabilisé une charge de 34,3 M\$ (sans incidence fiscale), y compris les intérêts, à la suite d'un jugement défavorable rendu contre Vidéotron dans le cadre d'un procès. Vidéotron a demandé d'interjeter appel de ce jugement. Des frais d'intérêts de 1,0 M\$ avaient été comptabilisés en 2015 relativement à ce jugement.
- En 2015, le secteur Télécommunications avait comptabilisé une charge de restructuration des activités d'exploitation de 8,8 M\$ (1,8 M\$ en 2014), principalement attribuable à la migration du service de télédistribution analogique vers le service numérique. Une charge de restructuration des activités d'exploitation de 9,8 M\$ avait été comptabilisée en 2015 dans le secteur Média, relativement aux différents programmes de réduction d'effectifs (6,5 M\$ en 2014). Les autres secteurs avaient comptabilisé des charges de restructuration des activités d'exploitation de 0,6 M\$ en 2015 (0,7 M\$ en 2014).
- En 2015, les secteurs de Québecor avaient également comptabilisé une charge pour autres éléments de 2,0 M\$ (6,3 M\$ en 2014).

Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs de 230,7 M\$ en 2015, contre 81,0 M\$ en 2014, soit un écart défavorable de 149,7 M\$.

- En 2015, Québecor Média avait réalisé des tests de dépréciation sur ses UGT et a conclu que la valeur recouvrable de ses UGT Journaux et Télédiffusion était inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable de ces UGT avait été affectée négativement par le déclin des volumes d'impression de journaux et de produits commerciaux, et par les pressions continues sur les revenus publicitaires dans les secteurs des journaux et de la télévision. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 85,0 M\$ (sans incidence fiscale) et une charge non monétaire de dépréciation d'autres actifs de 81,9 M\$, principalement liée aux actifs de l'imprimerie de Mirabel, avaient été comptabilisées en 2015 pour l'UGT Journaux. De même, une charge de dépréciation de 60,1 M\$ relative aux licences de télédiffusion du Réseau TVA (dont 30,1 M\$ sans incidence fiscale) avait été comptabilisée en 2015 pour l'UGT Télédiffusion. Une charge de dépréciation d'actifs incorporels de 3,7 M\$ avait également été comptabilisée en 2015 dans d'autres secteurs.
- En 2014, Québecor Média avait réalisé des tests de dépréciation sur ses UGT Journaux et Télédiffusion. La valeur recouvrable de ces UGT avait été affectée négativement par la transformation et la faiblesse des conditions du marché dans les secteurs des journaux et de la télévision. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 30,0 M\$ (sans incidence fiscale) sur son UGT Journaux, de même qu'une charge non monétaire de dépréciation de 41,7 M\$ relative aux licences de télédiffusion (dont 20,9 M\$ sans incidence fiscale) et une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 9,3 M\$ (dont 3,9 M\$ sans incidence fiscale) sur son UGT Télédiffusion avaient été comptabilisées.

Perte sur refinancement de dettes de 12,1 M\$ en 2015, contre 18,7 M\$ en 2014, soit un écart favorable de 6,6 M\$.

- Conformément à un avis émis le 16 juin 2015, Vidéotron avait remboursé, le 16 juillet 2015, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 75,0 M\$US, émis le 15 avril 2008 et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant le 15 avril 2018, pour un prix de 101,521 % du montant nominal, et a réalisé l'actif des contrats de couverture afférents. Une perte de 0,2 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours du deuxième trimestre 2015 relativement à ce remboursement, y compris un gain net de 2,1 M\$ comptabilisé auparavant dans les autres éléments du résultat global.
- Conformément à un avis émis le 16 juin 2015, Vidéotron avait remboursé, le 16 juillet 2015, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 300,0 M\$, émis le 13 janvier 2010 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,125 % et échéant le 15 janvier 2020, pour un prix de 103,563 % du montant nominal. Une perte de 13,6 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours du deuxième trimestre 2015 relativement à ce remboursement.

- Conformément à un avis émis le 11 mars 2015, Vidéotron avait remboursé, le 10 avril 2015, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 175,0 M\$US, portant intérêt à un taux de 6,375 % et échéant le 15 décembre 2015, pour un prix de 100 % du montant nominal, et avait réalisé l'actif lié aux contrats de couverture afférents. Un gain net de 1,7 M\$ avait été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats au cours du premier trimestre 2015 relativement à ce remboursement, y compris un gain de 1,8 M\$ comptabilisé auparavant dans les autres éléments du résultat global.
- Conformément à un avis émis le 26 mars 2014, Vidéotron avait remboursé, le 24 avril 2014, ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 260,0 M\$US, émis le 5 mars 2009 et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant le 15 avril 2018, pour un prix de 103,042 % du montant nominal. Une perte nette de 21,4 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours du premier trimestre 2014 relativement à ce remboursement, y compris une perte de 1,7 M\$ comptabilisée auparavant dans les autres éléments du résultat global.
- Conformément à un avis émis le 26 mars 2014, Québecor Média avait remboursé, le 25 avril 2014, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 380,0 M\$US, émis le 5 octobre 2007 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,75 % et échéant le 15 mars 2016, pour un prix de 100 % du montant nominal, et avait réglé les contrats de couverture afférents. Un gain net de 2,7 M\$ avait été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats au cours du premier trimestre 2014 relativement à ce remboursement, y compris un gain de 12,5 M\$ comptabilisé auparavant dans les autres éléments du résultat global.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 93,1 M\$ en 2015 (taux d'imposition effectif de 23,4 %), contre 97,2 M\$ (taux d'imposition effectif de 29,0 %) en 2014, soit un écart favorable de 4,1 M\$. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

- L'impact de la hausse du bénéfice imposable pour fins fiscales avait été plus que contrebalancé par les éléments non récurrents qui avaient affecté favorablement la comparaison des taux d'imposition effectifs.
- La variation favorable des taux d'imposition effectifs s'expliquait par l'impact de la baisse des passifs d'impôts différés, résultant de l'évolution des dossiers de vérification fiscale, de la jurisprudence et de la législation fiscale.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Cette section présente une analyse des flux de trésorerie générés et utilisés par la Société, ainsi que de la situation financière à la date du bilan. Cette section doit être lue conjointement avec l'analyse sur les tendances présentée dans la section « Informations sur les tendances » ci-dessus, avec l'analyse des risques présentée dans la section « Risques et incertitudes » ci-dessous, de même qu'avec l'analyse sur les risques financiers de la Société présentée ci-dessous dans la section « Instruments financiers et risques financiers ».

Exploitation

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de 1,11 G\$ en 2016, contre 1,07 G\$ en 2015.

- Cette augmentation de 40,8 M\$ s'explique surtout par :
 - l'écart favorable de 222,8 M\$ de la variation des actifs et passifs d'exploitation principalement attribuable aux variations favorables au chapitre de la provision pour impôts exigibles, des paiements d'impôts exigibles et des stocks dans le secteur Télécommunications ;
 - la hausse de 63,6 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur Télécommunications ;
 - la diminution de 7,0 M\$ de la portion monétaire des frais financiers ;
 - la diminution de 4,5 M\$ de la perte d'exploitation ajustée du secteur Sports et divertissement.

Contrebalancés en partie par :

- l'écart défavorable de 144,9 M\$ relatif à la portion monétaire de la charge de restructuration des activités d'exploitation, litige et autres éléments ;
- l'augmentation de 94,8 M\$ des impôts exigibles ;
- la hausse de 7,8 M\$ de la perte d'exploitation ajustée du siège social ;
- la diminution de 6,9 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur Média.

La baisse du niveau des stocks du secteur Télécommunications, la baisse des paiements d'impôts sur le bénéfice, la hausse de la rentabilité du secteur Télécommunications, la diminution de 4,5 M\$ de la perte d'exploitation ajustée du secteur Sports et divertissement, de même que le refinancement de certaines dettes à des taux d'intérêt inférieurs, ont eu une incidence favorable en 2016 sur les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies, tandis que la baisse de la rentabilité du secteur Média a eu un impact défavorable. Par ailleurs, l'encaissement d'un gain de 139,1 M\$ dans le cadre du règlement d'un litige avait eu une incidence favorable sur les flux de trésorerie de l'exercice 2015.

Fonds de roulement négatif de 429,9 M\$ au 31 décembre 2016, contre un fonds de roulement négatif de 328,1 M\$ au 31 décembre 2015, soit un écart défavorable de 101,8 M\$ expliqué principalement par la variation courante des activités.

Investissement

Acquisitions d'immobilisations de 707,8 M\$ en 2016, contre 678,6 M\$ en 2015, soit une hausse de 29,2 M\$, principalement dans le secteur Télécommunications, qui s'explique surtout par les investissements dans les centres de données et dans l'accroissement de la capacité des réseaux filaire et mobile, contrebalancés en partie par une diminution des immobilisations relatives à l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements.

Acquisitions d'actifs incorporels de 139,8 M\$ en 2016, contre 360,6 M\$ en 2015. Cette diminution de 220,8 M\$ s'explique surtout par :

- les paiements totalisant 218,8 M\$ effectués en 2015 pour l'acquisition de licences de spectre ;
- le paiement de 33,0 M\$ à la Ville de Québec en 2015, relativement aux droits d'identification, pour une période de 25 années, du nouveau Centre Vidéotron dans le secteur Sports et divertissement.

Contrebalancés en partie par :

- des investissements accrus en 2016 dans les équipements et applications informatiques dans le secteur Télécommunications.

Produit d'aliénation d'éléments d'actif de 4,3 M\$ en 2016, contre 4,6 M\$ à la même période de 2015.

Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle de 500,0 M\$ en 2015. Le 9 septembre 2015, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 75,36 % à 81,07 % à la suite du rachat par Québecor Média de 7 268 324 actions ordinaires de son capital-actions détenues par CDP Capital, pour un prix d'achat global de 500,0 M\$, payable en espèces.

Acquisitions d'entreprises de 119,5 M\$ en 2016, contre 94,5 M\$ en 2015.

- En 2016, les acquisitions d'entreprises s'expliquent surtout par l'acquisition de Fibrenoire par le secteur Télécommunications.
- Les acquisitions d'entreprises en 2015 s'expliquent surtout par les acquisitions de 4Degrés Colocation par le secteur Télécommunications et des magazines de Transcontinental par le secteur Média.

Dispositions d'entreprises de 3,0 M\$ en 2016, contre 316,3 M\$ en 2015.

- En 2016, les dispositions d'entreprises correspondent au solde du prix de vente des activités de commerce au détail de Groupe Archambault inc. (« Groupe Archambault »).
- Les dispositions d'entreprises de 2015 s'expliquent principalement par la vente des entreprises de journaux de langue anglaise au Canada, dans le secteur Média, et par la vente des activités de ventes au détail de Groupe Archambault, dans le secteur Télécommunications.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média de 293,9 M\$ en 2016, contre 284,1 M\$ en 2015 (tableau 8).

- Cet écart favorable de 9,8 M\$ s'explique principalement par :
 - l'augmentation de 38,1 M\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies ;
 - le paiement des droits d'identification de 33,0 M\$ à la ville de Québec en 2015.

Contrebalancés par :

- la hausse de 29,2 M\$ des acquisitions d'immobilisations ;
- les investissements accrus en 2016 dans les applications informatiques du secteur Télécommunications.

Tableau 8

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média

(en millions de dollars canadiens)

	2016		2015	
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs				
Télécommunications	660,4	\$	666,5	\$
Média	15,0		24,9	
Sports et divertissement	(10,5)		(58,3)	
Siège social de Québecor Média	(11,0)		(7,9)	
	653,9		625,2	
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(295,9)		(302,1)	
Portion monétaire de la charge de restructuration des activités d'exploitation, litige et autres éléments	(28,5)		117,2	
Impôts exigibles	(158,0)		(63,4)	
Autres	3,7		5,9	
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	118,7		(98,7)	
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média	293,9	\$	284,1	\$

Tableau 9

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média et flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québecor

(en millions de dollars canadiens)

	2016		2015	
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média présentés au tableau 8				
	293,9	\$	284,1	\$
Éléments des flux de trésorerie du siège social de Québecor :				
Flux de trésorerie du secteur	(3,1)		(0,3)	
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(25,0)		(25,8)	
Portion monétaire de la charge de restructuration des activités d'exploitation, litige et autres éléments	0,5		(0,3)	
Impôts exigibles	(0,2)		-	
Autres	(0,5)		-	
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	4,1		(1,3)	
	(24,2)		(27,7)	
Plus l'acquisition d'immobilisations	707,8		678,6	
Plus l'acquisition d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition de licences)	139,8		141,8	
Moins les produits de l'aliénation d'éléments d'actif	(4,3)		(4,6)	
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québecor	1 113,0	\$	1 072,2	\$

Financement

Dette consolidée (dette à long terme plus les emprunts bancaires) en baisse de 203,1 M\$ en 2016. Variation nette défavorable de 145,0 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- En 2016, la diminution de la dette est essentiellement attribuable à :
 - l'incidence favorable du taux de change de 108,5 M\$. La baisse attribuable à ce facteur a été contrebalancée par une baisse de l'actif (ou une hausse du passif) liée aux ententes de swaps sur devises comptabilisées sous « Instruments financiers dérivés » ;
 - le remboursement par Vidéotron de sa facilité de crédit garantie renouvelable pour un montant total de 37,4 M\$;
 - la baisse de 25,7 M\$ de la dette de Québecor ;
 - les remboursements courants totalisant 18,5 M\$ sur les facilités de crédit à terme de Vidéotron, de Groupe TVA et de Québecor Média ;
 - les remboursements d'emprunts bancaires totalisant 14,9 M\$ par Québecor Média et Vidéotron.
- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un actif net de 953,7 M\$ au 31 décembre 2015 à un actif net de 808,7 M\$ au 31 décembre 2016, soit une variation nette défavorable de 145,0 M\$ expliquée principalement par :
 - l'écart défavorable du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés ;
 - l'impact défavorable sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de l'évolution des taux d'intérêt au Canada par rapport aux États-Unis.
- Conformément à un avis émis le 2 décembre 2016, Vidéotron a remboursé, le 5 janvier 2017, un montant en capital global de 175,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal. Une perte de 7,3 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats de 2016 relativement à ce remboursement.
- En juin 2016, Québecor a modifié sa facilité de crédit renouvelable afin de proroger son échéance jusqu'en juillet 2019, Québecor Média a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie afin de proroger son échéance jusqu'en juillet 2020 et Vidéotron a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie et sa facilité de crédit renouvelable non garantie afin de proroger leur échéance jusqu'en juillet 2021. Certaines conditions relatives à ces facilités de crédit ont également été modifiées.

Situation financière

Liquidités disponibles nettes de 1,04 G\$ au 31 décembre 2016 pour Québecor Média et ses filiales détenues à part entière, soit des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 1,06 G\$, moins des emprunts bancaires de 17,4 M\$. (*Pro forma* l'augmentation des avances sous la facilité de crédit renouvelable garantie de Vidéotron dans le cadre du rachat partiel, le 5 janvier 2017, des billets de premier rang de Vidéotron portant intérêt à un taux de 6,875% (« le rachat partiel du 5 janvier 2017 »), les liquidités disponibles nettes sont de 863,0 M\$ au 31 décembre 2016 pour Québecor Média et ses filiales détenues à part entière, soit des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 880,4 M\$, moins des emprunts bancaires de 17,4 M\$).

Liquidités disponibles nettes de 151,6 M\$ au 31 décembre 2016 pour Québecor au niveau corporatif, soit des espèces et quasi-espèces de 1,6 M\$ et des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 150,0 M\$.

Dette consolidée (dette à long terme plus les emprunts bancaires) totalisant 5,69 G\$ au 31 décembre 2016, soit une diminution de 203,1 M\$ par rapport au 31 décembre 2015. Variation nette défavorable de 145,0 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (*cf.* « Financement » ci-dessus).

- La dette consolidée comprenait essentiellement les dettes de 3,17 G\$ de Vidéotron (3,28 G\$ au 31 décembre 2015), de 69,1 M\$ de Groupe TVA (73,0 M\$ au 31 décembre 2015), de 2,41 G\$ de Québecor Média (2,48 G\$ au 31 décembre 2015) et de 30,6 M\$ de Québecor (56,3 M\$ au 31 décembre 2015).

Au 31 décembre 2016, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrait comme suit :

Tableau 10
Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Québecor
Périodes de 12 mois terminées les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

2017	51,8	\$
2018	19,2	
2019	56,8	
2020	442,5	
2021	834,5	
2022 et ultérieurement	4 296,0	
Total	5 700,8	\$

Québecor peut (mais n'est d'aucune façon dans l'obligation de le faire) chercher à retirer ou racheter, de temps à autre, des titres en circulation, y compris des débetures convertibles, par le biais d'achats sur le marché libre, de transactions négociées avec des partenaires privés ou autrement. Ces rachats, le cas échéant, dépendront des liquidités disponibles de la Société, de ses besoins en liquidités, des conditions du marché, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs. Les montants de ces transactions pourraient être importants.

L'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Québecor était environ de 6,1 années au 31 décembre 2016 (6,1 années *pro forma* le rachat partiel du 5 janvier 2017), contre 7,0 années au 31 décembre 2015. Compte tenu des instruments de couverture, la dette était constituée approximativement de 83,2 % de titres à taux fixe (79,6 % *pro forma* le rachat partiel du 5 janvier 2017), contre 82,5 % au 31 décembre 2015 et de 16,8 % de titres à taux variable (20,4 % *pro forma* le rachat partiel du 5 janvier 2017), contre 17,5 % au 31 décembre 2015.

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir les engagements en matière d'investissement en immobilisations, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de remboursement de dettes, de contribution conformément aux régimes de retraite, de rachat d'actions et de paiement de dividendes (ou de distribution de capital par Québecor Média). La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de respecter les échéances futures de ses dettes, qui sont relativement échelonnées au cours des prochaines années.

La Société est assujettie au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives conformément à ses ententes de financement. Les indicateurs clés de ces ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le bénéfice d'exploitation ajusté). Au 31 décembre 2016, la Société respectait tous ses ratios financiers et clauses financières restrictives de ses conventions de financement.

Dividendes déclarés

- Le 14 mars 2017, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,045 \$ par action sur les actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») et sur les actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote) (« actions catégorie B »). Ce dividende sera versé le 25 avril 2017 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mars 2017.

Analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2016

Tableau 11

Bilan consolidé de Québecor

Analyse des principales variations entre les 31 décembre 2016 et 2015

(en millions de dollars canadiens)

	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Écart	Principales sources d'explication de l'écart
Actif				
Débiteurs	525,4 \$	494,1 \$	31,3	Incidence de la variation courante des activités
Stocks	183,3	215,5	(32,2)	Incidence de la variation courante des activités
Immobilisations	3 605,1	3 424,9	180,2	Acquisitions d'immobilisations (cf. « Investissement ») et impact de l'acquisition de Fibrenoire, moins l'amortissement de la période
Actifs incorporels	1 224,0	1 178,0	46,0	Acquisition d'actifs incorporels (cf. « Investissement ») et impact de l'acquisition de Fibrenoire, moins les amortissements de la période
Écart d'acquisition	2 725,4	2 678,4	47,0	Impact de l'acquisition de Fibrenoire, moins la dépréciation de l'écart d'acquisition du secteur Média
Instruments financiers dérivés ¹	808,7	953,7	(145,0)	Cf. « Financement »
Passif				
Créditeurs et charges à payer	705,9	654,9	51,0	Incidence de la variation courante des activités
Impôts sur le bénéfice ²	28,3	(19,5)	47,8	Hausse des impôts sur le bénéfice exigibles
Dette à long terme, y compris la portion à court terme et les emprunts bancaires	5 687,6	5 890,7	(203,1)	Cf. « Financement »
Autres éléments de passif	516,2	448,2	68,0	Pertes sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles
Impôts différés ³	544,9	584,2	(39,3)	Recouvrement net d'impôts sur le bénéfice différés aux résultats et avantages fiscaux sur la réévaluation des instruments financiers dérivés

¹ Actif à long terme moins le passif à long terme

² Passif à court terme moins l'actif à court terme

³ Passif à long terme moins l'actif à long terme

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2016, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme, le remboursement de capital et d'intérêt sur les débetures convertibles, les paiements minimaux exigibles relatifs aux contrats de location-exploitation, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, et ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 12.

Tableau 12

Obligations contractuelles de Québecor au 31 décembre 2016

(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dette à long terme ¹	5 700,8	\$ 51,8	\$ 76,0	\$ 1 277,0	\$ 4 296,0
Débetures convertibles ²	775,5	–	775,5	–	–
Paiements d'intérêts ³	1 768,5	257,3	588,6	513,3	409,3
Contrats de location-exploitation	229,1	48,7	69,0	30,8	80,6
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	1 203,8	197,7	259,9	217,4	528,8
Instruments financiers dérivés ⁴	(841,5)	(17,9)	1,0	(98,0)	(726,6)
Total des obligations contractuelles	8 836,2	\$ 537,6	\$ 1 770,0	\$ 1 940,5	\$ 4 588,1

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour enregistrer les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts, aux dérivés incorporés et aux frais de financement.

² Basé sur la valeur du marché au 31 décembre 2016 d'un nombre d'actions correspondant au résultat de la division du capital impayé par le cours d'une action catégorie B de Québecor à cette date, sous réserve d'un prix plancher de 19,25 \$ et d'un prix plafond de 24,0625 \$. La Société peut aussi racheter les débetures convertibles en émettant le nombre d'actions catégorie B correspondant.

³ Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme et les débetures convertibles, selon les taux d'intérêt en vigueur et les taux d'intérêt des couvertures, et selon les taux de change des couvertures sur devises au 31 décembre 2016.

⁴ Estimation des encaissements futurs, déduction faite des déboursés futurs liés à la couverture des devises en utilisant des instruments financiers dérivés.

Engagements importants inclus au tableau 12

Vidéotron loue des sites pour son réseau LTE conformément à des contrats de location-exploitation et a conclu des engagements à long terme pour acquérir des équipements pour une contrepartie totale future de 85,1 M\$.

En 2011, Québecor Média a annoncé la conclusion d'une entente avec la Ville de Québec visant la location et la gestion du Centre Vidéotron. Au 31 décembre 2016, le solde de ces engagements se chiffrait à 75,5 M\$.

En 2012 et en 2014, Québecor Média a signé des ententes pour assurer l'installation, l'entretien et l'exploitation publicitaire des abribus du réseau d'autobus de la Société de transport de Montréal et de la Société de transport de Laval. Ces ententes ont une durée de 20 années. En 2015, une entente similaire a été signée avec la Société de transport de Lévis pour une durée de 10 années. Au 31 décembre 2016, le solde de ces engagements se chiffrait à 99,1 M\$.

En mai 2013, Vidéotron et Rogers Communications ont conclu des ententes de partage et d'échange de services, dont une entente d'une durée de 20 années visant la construction et l'exploitation d'un réseau LTE au Québec et dans la région d'Ottawa. Au 31 décembre 2016, le solde de ces engagements se chiffrait à 273,5 M\$.

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, le secteur Média, par l'entremise de Groupe TVA, contracte des engagements sur des droits de diffusion de produits télévisuels, d'événements sportifs et de films, de même que sur des droits de distribution de produits audiovisuels. Au 31 décembre 2016, le solde de ces engagements se chiffrait à 727,4 M\$.

Cotisations aux régimes de retraite

Les cotisations de l'employeur prévues aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires à la retraite de la Société seront de 30,5 M\$ en 2017, fondées sur les plus récents rapports financiers actuariels déposés (des contributions de 36,9 M\$ ont été payées en 2016).

Transactions entre parties liées

En 2016, la Société a effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 3,0 M\$ (3,3 M\$ en 2015). Au cours de 2016, la Société n'a effectué aucun achat et n'a engagé aucune dépense de loyer avec des sociétés liées (3,4 M\$ en 2015, compris dans les achats de biens et services). Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties.

Ententes hors bilan

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

Contrats de location-exploitation

La Société a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués conformément à des contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la Société met fin aux contrats de location avant la fin de leur terme (ou à la fin de la durée des contrats) et si la juste valeur des actifs à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Société devra alors compenser le bailleur, sous réserve de certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. De plus, la Société a fourni des garanties au locataire de certains baux de locaux venant à échéance à différents moments jusqu'en 2020. Si le locataire manque à ses engagements conformément aux ententes, la Société devra compenser le bailleur sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2016, l'obligation maximale à l'égard de ces garanties se chiffrait à 24,2 M\$ et la Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé relativement à ces garanties.

Dispositions d'entreprises et d'actifs

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments.

Sous-traitants et fournisseurs

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Société s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, elle s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par ses sous-traitants et fournisseurs. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces indemnisations.

Autres

Une des filiales de la Société a fourni des garanties en tant que franchiseur dans l'éventualité où ses franchisés, dans leurs activités de détail, ne respecteraient pas certains contrats d'achat. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces garanties.

Capital-actions

Conformément aux exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 13 présente les données du capital-actions de la Société au 15 février 2017. De plus, 1 020 000 options d'achat d'actions de la Société étaient en circulation au 15 février 2017.

Tableau 13

Capital-actions

(en actions et en millions de dollars canadiens)

	Au 15 février 2017	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A	38 789 672	8,6 \$
Actions catégorie B	82 810 092	313,7

Le 29 juillet 2015, le conseil d'administration de Québecor a autorisé le renouvellement du programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 500 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 2 000 000 actions catégorie B représentant environ 2,4 % des actions catégorie B émises et en circulation au 29 juillet 2015. Les rachats ont été effectués entre les 13 août 2015 et 12 août 2016, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées ont été annulées.

Le 3 août 2016, le conseil d'administration de Québecor a autorisé le renouvellement du programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 500 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 2 000 000 actions catégorie B représentant environ 2,4 % des actions catégorie B émises et en circulation au 3 août 2016. Les rachats peuvent être effectués entre les 15 août 2016 et 14 août 2017, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

En 2016, la Société a racheté et annulé 609 300 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 22,7 M\$ (413 300 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 12,4 M\$ en 2015). L'excédent de 20,4 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis (10,8 M\$ en 2015).

Risques et incertitudes

La Société est active dans les secteurs des télécommunications, des médias et du sports et divertissement, lesquels comportent divers facteurs de risque et d'incertitude. Les risques et incertitudes décrits ci-après peuvent influencer grandement sur le cadre d'exploitation et les résultats financiers de la Société.

Concurrence et développement technologique

Dans le domaine du câble, Québecor Média est en concurrence avec des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT »), dont la principale, dans le marché de Québecor Média, détient une licence régionale autorisant la diffusion terrestre à Montréal et dans plusieurs autres villes du Québec. Cette principale ESLT implante actuellement son propre service de télévision sur protocole Internet (« IPTV ») partout au pays, mais plus spécifiquement à Montréal (y compris une partie de la grande région de Montréal), dans la ville de Québec et dans d'autres villes du Québec. Elle détient également des licences permettant de distribuer des services vidéo utilisant la technologie de lignes d'abonné numériques à très haut débit (« services VDSL »). Le service de télédistribution par câble de Québecor Média est en concurrence avec des fournisseurs de télévision directe par satellite (« TDS ») (aussi appelés fournisseurs de « services de radiodiffusion directe par satellite » ou « SRD »), de systèmes de distribution multivoies multipoints, et de systèmes de télévision à antenne collective par satellite. L'accès direct aux sites Internet de certains diffuseurs qui fournissent des services en HD de vidéo sur demande est également accessible pour certaines chaînes que Québecor Média propose dans sa programmation télévisuelle. De plus, certains autres fournisseurs de services Internet (« FSI ») ont lancé des services de vidéo sur protocole Internet (« services de vidéo IP ») dans les territoires où Québecor Média offre déjà ses services.

Québecor Média doit aussi faire face à la concurrence provenant de fournisseurs illégaux de services de télédistribution et de l'accès illégal à la TDS non canadienne (aussi appelé « piratage du marché gris »), ainsi qu'au vol de signaux de TDS qui permet aux clients d'avoir accès à des services de programmation émanant de la TDS américaine ou canadienne sans verser de frais de service (aussi appelé « piratage du marché noir »). Dans le secteur de la vidéo, la concurrence vient aussi des plateformes émergentes de distribution de contenus. Par ailleurs, les fournisseurs de services de télévision connectée ou de services de vidéo sur demande par abonnement (« VSDA ») comme Netflix, Apple TV et Amazon Prime Video, ainsi que des services canadiens tels que Crave TV, livrent une concurrence pour l'auditoire et une part des dépenses mensuelles en divertissement présentement allouées au service de câblodistribution traditionnel et aux offres de vidéo sur demande des câblodistributeurs.

Contrairement à Québecor Média, les fournisseurs de services de VSDA ne sont pas soumis à la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (« CRTC ») et n'ont pas à contribuer financièrement au modèle d'affaires traditionnel de la télévision au Canada ou à l'infrastructure Internet. De plus, les fournisseurs étrangers sans place d'affaires au Canada ne sont pas tenus de facturer les taxes de vente fédérale et provinciale à leurs clients. Par conséquent, cette situation pourrait placer Québecor Média en position de désavantage concurrentiel, mener à une augmentation des coûts d'exploitation et avoir un effet défavorable sur les activités de Québecor Média, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dans le cadre de ses activités Internet, Québecor Média se mesure à d'autres FSI qui offrent des services d'accès Internet aux secteurs résidentiel et commercial, de même que des réseaux WiMAX et Wi-Fi partagés dans certaines villes. Les principaux concurrents sont les ESLT qui offrent un accès Internet par ligne d'abonné numérique, par fibre jusqu'au nœud et par fibre jusqu'aux appareils résidentiels, offrant fréquemment des vitesses de téléchargement comparables à celles de Québecor Média. En outre, les fournisseurs de services Internet par satellites tels que Xplornet augmentent la capacité de leur accès Internet haute vitesse avec le lancement de satellites à transmission à large bande qui affirment prendre en charge des vitesses de téléchargement comparables à la propre vitesse de téléchargement basse ou moyenne de Québecor Média, et qui s'adressent aux résidences et aux entreprises des régions rurales et éloignées. En outre, le CRTC exige que les fournisseurs de réseaux câblés et que les ESLT, y compris Québecor Média, offrent à des concurrents FSI l'accès au marché de la vente en gros via les systèmes Internet haute vitesse de Québecor Média, afin que ceux-ci offrent des services d'accès Internet au détail. Ces concurrents FSI peuvent aussi proposer des applications de téléphonie, de services de vidéo IP et de réseaux.

La téléphonie par câble de Québecor Média compte de nombreux concurrents, notamment les ESLT, les entreprises de services locaux concurrents, les fournisseurs de services de téléphonie mobile ou autres fournisseurs de téléphonie, les services téléphoniques de voix sur protocole Internet (« VoIP ») et via Internet, y compris les concurrents qui n'ont pas leur propre réseau d'accès et donc peu de frais d'infrastructure. De plus, les produits et services basés sur le protocole Internet sont généralement soumis à des pressions à la baisse sur les prix, à des marges plus faibles et à des avancées technologiques qui pourraient avoir un impact réel sur les activités de Québecor Média, ses perspectives et ses résultats d'exploitation.

Dans son secteur de téléphonie mobile, Québecor Média concurrence un éventail de joueurs sur le marché, dont certains offrent quelques-uns ou la totalité de ses produits, tandis que d'autres n'offrent que des services de téléphonie mobile. De plus, les besoins des utilisateurs des réseaux voix et données mobiles peuvent être comblés par d'autres technologies similaires, comme les réseaux Wi-Fi, les points d'accès à Internet mobile ou les réseaux radio maillés, qui sont techniquement aptes à soutenir la communication mobile de données et les appels téléphoniques mobiles. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs ne fourniront pas des

capacités réseaux et (ou) des services comparables ou supérieurs à ceux que Québecor Média fournit ou pourrait fournir dans l'avenir, qu'ils ne les offriront pas à des prix inférieurs, qu'ils ne s'adapteront pas plus rapidement aux tendances sectorielles ou aux changements des exigences du marché ou qu'ils ne lanceront pas des services concurrents. Par exemple, certains fournisseurs offrant des services de téléphonie mobile (y compris les ESLT) ont implanté et exploitent depuis plusieurs années des marques de téléphonie mobile à bas prix afin d'accroître leur part de marché. Dans un avenir rapproché, selon la nouvelle réglementation, Québecor Média pourrait assister à l'émergence d'opérateurs ne possédant pas d'infrastructures dans le marché du sans-fil. De plus, Québecor Média pourrait dans l'avenir ne pas être en mesure de rivaliser de façon efficace avec ses concurrents actuels ou éventuels, et un accroissement de la concurrence pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

En raison des développements technologiques en cours, la démarcation entre les plateformes traditionnelles (télédiffusion, Internet et téléphonie) se dissipe rapidement. Ainsi, les plateformes en émergence de type « GO », comme HBO GO, permettent aux consommateurs de visualiser leurs contenus télévisuels traditionnels directement sur leurs appareils mobiles ou ordinateurs à l'aide d'une connexion Internet (bien que l'authentification en tant qu'abonné d'une entreprise de distribution de radiodiffusion soit toujours nécessaire au Canada). De plus, Internet, au moyen d'équipements filaires et mobiles, est en voie de s'imposer comme une importante plateforme de diffusion et de distribution. En outre, avec le développement de leurs réseaux LTE, les opérateurs de téléphonie mobile offrent maintenant des services Internet sans fil et fixes. Par ailleurs, les services téléphoniques VoIP de Québecor Média concurrencent également les services offerts sur Internet.

Enfin, certains concurrents offrent des rabais spéciaux aux clients qui s'abonnent à deux ou à plusieurs services (télévision par câble ou IPTV, Internet, téléphonie résidentielle et téléphonie mobile). En conséquence, si Québecor Média ne parvient pas à conserver ses clients actuels et qu'elle les perd aux mains de ses concurrents, elle pourrait perdre un abonné pour chacun de ses services, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dans toutes les entreprises de Québecor Média et dans tous les secteurs où elle exerce ses activités, la vive concurrence sur le plan tarifaire pourrait empêcher Québecor Média d'être en mesure d'augmenter le prix de ses produits et services afin de refléter la hausse de ses coûts d'exploitation, comme elle a pu le faire dans le passé. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Changements technologiques rapides et importants dans le secteur Média

En ce qui a trait au secteur Média, l'industrie des médias connaît des changements technologiques rapides et importants, qui ont conduit à des voies alternatives de programmation et de diffusion des contenus. La croissance soutenue d'Internet a offert de nouvelles options de distribution de contenus qui sont en concurrence avec les médias traditionnels. Les consommateurs consacrent de plus en plus de temps sur Internet et sur leurs appareils mobiles, et visionnent de plus en plus de contenus en différé ou de contenus sur demande sur Internet, leurs téléviseurs et leurs appareils mobiles. Ces technologies alternatives pourraient augmenter la fragmentation de l'auditoire, réduire les cotes d'écoute, le lectorat ou le tirage des segments d'affaires du secteur Média, ou avoir un effet négatif sur les revenus publicitaires des annonceurs locaux et nationaux. En outre, dans le marché de la distribution de vidéos de Québecor Média, les organismes de réglementation de l'industrie ont autorisé les SRD, les services de micro-ondes et les services VDSL, et peuvent autoriser d'autres méthodes alternatives de transmission des ondes de télévision et d'autres contenus offrant une vitesse et une qualité supérieures.

Les améliorations technologiques continues d'Internet, jumelées à l'augmentation des vitesses de téléchargement et à la réduction des coûts pour les consommateurs, pourraient détourner une partie des activités actuelles du secteur Média de Québecor Média provenant de sa base d'abonnés en télédiffusion vers de nouveaux services issus du modèle de vidéo sur Internet. Bien qu'ayant une incidence positive sur la demande pour ses services Internet, la vidéo sur Internet pourrait nuire à la demande pour ses autres services.

Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de concurrencer avec succès les technologies alternatives existantes ou nouvellement développées, telles que l'IPTV, ou encore il pourrait s'avérer nécessaire pour elle d'acquérir, de développer ou d'intégrer de nouvelles technologies. Le coût de l'acquisition, du développement ou de la mise en œuvre de nouvelles technologies pourrait être important et sa capacité de financer une telle opération pourrait être limitée, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur sa capacité à concurrencer avec succès à l'avenir. Toute difficulté ou incapacité à concurrencer pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Ententes d'itinérance

Québecor Média a conclu des ententes d'itinérance avec de nombreux opérateurs dans le monde (y compris au Canada, aux États-Unis et en Europe) et a établi une couverture mondiale. Son incapacité à étendre sa couverture mondiale ou à renouveler ou à remplacer ces ententes d'itinérance selon leurs modalités respectives ou de meilleures modalités, et selon des modalités acceptables, pourrait la placer en position de désavantage concurrentiel, ce qui pourrait léser sa capacité à exploiter son service

mobile avec succès et de façon rentable. En outre, si Québecor Média se trouvait dans l'impossibilité de renouveler ou de substituer ces ententes d'itinérance dans des délais raisonnables et à des tarifs acceptables, sa structure de coûts pourrait subir des hausses significatives et, par conséquent, avoir un impact défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

De plus, depuis 2015 au Canada, le CRTC a décidé que chacune des trois grandes entreprises de services de téléphonie titulaires serait dans l'obligation d'offrir des services d'itinérance en gros aux fournisseurs régionaux (y compris Vidéotron), ainsi qu'aux nouveaux concurrents, à des tarifs fondés sur les coûts. Une procédure d'établissement tarifaire est présentement en cours pour déterminer ces tarifs. La décision qui résultera de cette procédure d'établissement tarifaire relative aux tarifs d'itinérance en gros pourrait avoir une incidence sur la structure des coûts d'itinérance de Québecor Média et sur les forfaits au détail qu'elle est en mesure d'offrir à ses clients à cet égard.

Réputation

De façon générale, Québecor Média a toujours bénéficié d'une bonne réputation auprès du grand public. Sa capacité à maintenir de bonnes relations auprès de ses clients actuels et d'attirer de nouveaux clients dépend dans une large mesure de sa réputation. Même si Québecor Média a développé certains mécanismes afin d'atténuer le risque que sa réputation soit ternie, y compris des pratiques de bonne gouvernance et un code d'éthique, il n'y a pas de certitude qu'elle continuera à bénéficier d'une bonne réputation, et il n'est pas assuré que des événements hors de son contrôle ne causeront pas de tort à sa réputation. La perte ou le ternissement de sa réputation pourraient avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Subventions accrues pour combinés téléphoniques et croissance de la clientèle possédant leurs propres appareils (« BYOD »)

Le modèle d'affaires adopté par Québecor Média pour son service de téléphonie mobile s'appuie principalement sur une subvention du coût des combinés téléphoniques des clients, modèle qui s'apparente à celui d'autres opérateurs de téléphonie mobile au Canada. Ce modèle attire les clients qui, en retour, s'engagent pour un contrat d'une durée déterminée. Québecor Média s'engage également à accorder une subvention minimale pour chaque combiné acheté d'un fournisseur de certains téléphones intelligents. Si Québecor Média ne peut récupérer le coût des subventions accordées pendant la durée du contrat avec ses clients, cela pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En outre, en vertu du Code sur les services sans fil du CRTC, entré en vigueur en 2013, qui limite la durée des contrats à terme à deux ans, au lieu de trois ans, le nombre de clients BYOD possédant des contrats sans échéance a connu une augmentation. Dans les faits, ces consommateurs n'ont aucune obligation contractuelle de demeurer des clients de Québecor Média, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur son taux de désabonnement et, par conséquent, sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Désuétude des stocks

Les stocks des divers produits de Québecor Média ont généralement une durée d'utilité relativement courte en raison des fréquents changements technologiques. Dans le cas où Québecor Média ne pourrait gérer efficacement ses niveaux de stocks selon la demande de produits, le risque de désuétude des stocks pourrait augmenter et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dépenses en immobilisations

La stratégie de Québecor Média qui consiste à maintenir une position de chef de file dans sa gamme de produits et services et à lancer de nouveaux produits et services l'oblige à engager des dépenses en immobilisations dans son réseau et dans ses infrastructures afin de soutenir la croissance de sa clientèle et la demande pour des augmentations de la largeur de la bande passante et d'autres services. À cet égard, Québecor Média a dû, par le passé, mobiliser des capitaux importants en vue de la mise à niveau, de l'expansion et de la maintenance de son réseau, ainsi que du lancement et de la mise en œuvre de services nouveaux ou additionnels. Québecor Média prévoit devoir continuer d'engager, à court, à moyen et à long terme, des dépenses en immobilisations supplémentaires afin de maintenir et de développer ses réseaux, systèmes et services, notamment au chapitre du perfectionnement de l'accès à Internet, de la télévision en HD, de la télévision en UHD et de la télévision accessible partout et sur tous les supports nécessitant la technologie IP, l'introduction de la réalité virtuelle ainsi que des coûts de développement, d'entretien et d'amélioration des infrastructures de services mobiles.

La demande pour les services de données sans fil a augmenté à un rythme élevé et il est à prévoir que cette demande croîtra davantage sous l'effet de l'augmentation des éléments suivants : niveaux de pénétration des services à large bande, besoins individuels d'interconnexion et de réseautage, accessibilité des prix des téléphones intelligents et des appareils conçus seulement pour Internet (ex. : les appareils à haut débit de données tels que les clés Internet, les tablettes et les liseuses électroniques), contenu multimédia des services et des applications, et forfaits de données illimités. Les niveaux anticipés de trafic de données constituent un défi croissant pour la capacité du réseau mobile actuel à supporter ce trafic. Québecor Média pourrait devoir acquérir des licences

de spectre additionnelles, selon leur disponibilité et si les conditions économiques sont raisonnables, afin de répondre à cette demande croissante. La capacité d'acquérir des licences de spectre additionnelles (si nécessaire) dépend de l'horizon temporel et des règles établies par Innovation, Sciences et Développement économique (« ISDE ») Canada. Si Québecor Média ne parvient pas à acquérir à des conditions raisonnables, ou même nullement acquérir, des licences de spectre supplémentaires, advenant que celles-ci soient nécessaires, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives et sa situation financière.

Le développement, l'entretien et l'amélioration du réseau LTE nécessite des dépenses en immobilisations afin que Québecor Média demeure concurrentielle et puisse se conformer à ses obligations conformément aux accords conclus avec son partenaire régissant le développement conjoint de son réseau LTE. Une expansion ou une densification géographique du réseau LTE de Québecor Média pourrait entraîner des coûts et des dépenses en immobilisations importants.

Rien ne garantit que Québecor Média pourra générer ou obtenir autrement les fonds pour financer une quelconque portion de ses programmes d'amélioration des immobilisations, de ses nouveaux services et stratégies, ou d'autres dépenses en immobilisations nécessaires, que ce soit par les fonds générés par les activités, en contractant des emprunts additionnels ou en faisant appel à d'autres sources. Si Québecor Média ne parvient pas à générer des fonds suffisants ou à obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables, elle pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre ses stratégies d'affaires ni engager les dépenses en immobilisations et investissements nécessaires pour maintenir sa position de chef de file ; de même ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa réputation et ses perspectives pourraient en être grandement affectés. Même si Québecor Média obtient le financement voulu, les délais nécessaires à la mise à niveau de son réseau pourraient avoir un impact défavorable important sur sa capacité concurrentielle ultérieure. De plus, les investissements additionnels dans ses activités pourraient ne pas se traduire par une hausse des revenus, des flux de trésorerie ou de la rentabilité.

Droit d'accès aux structures

Québecor Média doit avoir accès aux structures de soutien des services publics d'hydroélectricité et de téléphone et aux emprises municipales pour développer son réseau câblé. Si l'accès aux structures des services publics de téléphone ne peut être obtenu, Québecor Média peut s'adresser au CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada) (la « *Loi sur les télécommunications* »). Québecor Média a conclu des ententes intégrales d'accès aux structures avec toutes les grandes sociétés hydroélectriques et entreprises de télécommunications sur son territoire de service. Dans l'éventualité où Québecor Média chercherait à renouveler ou à renégocier ces ententes, elle ne peut être assurée que ces ententes continueront d'être disponibles à leurs conditions respectives, à des conditions acceptables, ou nullement disponibles, ce qui pourrait la placer dans une situation de désavantage concurrentiel.

Succès du développement des services et des stratégies d'affaires

Les stratégies d'affaires de Québecor Média sont basées sur les synergies obtenues à partir d'une plateforme intégrée d'actifs médias. Ses stratégies comprennent l'offre multiplateforme de solutions de publicité, la production et la distribution de contenus sur un vaste éventail de propriétés et de plateformes médias, le lancement et la diffusion de produits et services à valeur ajoutée, la recherche d'occasions de promotions croisées, le maintien d'un réseau de bande passante évolué, la recherche de développement de contenu exclusif afin de réduire les coûts, l'intégration poussée des activités de ses filiales, l'exploitation des regroupements régionaux et la maximisation de la satisfaction de la clientèle, dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre ces stratégies avec succès, d'atteindre pleinement (ou même nullement atteindre) les résultats anticipés, et leur implantation pourrait être plus coûteuse ou plus exigeante que prévu. De plus, sa capacité à mettre en œuvre avec succès ces stratégies pourrait être affectée par différents facteurs hors de son contrôle, y compris des difficultés d'exploitation, la croissance continue des frais d'exploitation, des développements réglementaires, les conditions économiques générales ou locales, la concurrence accrue, des changements technologiques et les autres facteurs décrits dans cette section. Alors que la centralisation de certaines opérations commerciales et des processus offre l'avantage d'uniformiser les pratiques d'affaires, ce qui réduit les coûts et augmente l'efficacité, elle présente aussi un risque en soi si une solution d'affaires implantée à l'échelle de l'entreprise par un bureau centralisé ne générerait pas les résultats escomptés. Québecor Média pourrait aussi être tenue de recourir à des dépenses en immobilisations ou à d'autres investissements, ce qui pourrait affecter sa capacité à mettre en œuvre ses stratégies d'affaires dans la mesure où elle serait incapable de sécuriser du financement additionnel selon des conditions acceptables ou d'obtenir suffisamment de fonds autogénérés pour satisfaire à ses obligations. Tout manquement important à mettre en œuvre ses stratégies pourrait entraîner un impact réel sur sa réputation, ses activités, sa situation financière, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa capacité à satisfaire à ses obligations, y compris sa capacité à rembourser ses dettes.

Dans le cadre de sa stratégie, Québecor Média a conclu, au cours des dernières années, des accords avec des tierces parties selon lesquels elle s'est engagée à effectuer à l'avenir des dépenses d'exploitation importantes. Rien ne garantit le succès du développement de nouvelles activités liées à ces engagements, y compris la création de nouvelles sources de revenu qui en découlent.

Tendance des consommateurs à abandonner les services de téléphonie et de télévision par câble

La tendance récente visant la substitution du téléphone fixe pour le téléphone mobile, que l'on appelle aussi « couper le cordon » (lorsque des clients annulent leur contrat de téléphonie fixe pour adopter uniquement les services de téléphonie mobile), est grandement attribuable à l'accroissement du taux de pénétration de la téléphonie mobile au Canada et aux diverses offres illimitées lancées par les fournisseurs de téléphonie mobile. En outre, il existe aussi une tendance chez les consommateurs d'abandonner et de substituer les services filaires et par câble de télévision pour le service d'accès Internet, dans le but de télécharger directement des contenus des télédiffuseurs et des fournisseurs de services de VSDA. Québecor Média pourrait ne pas réussir à convertir sa clientèle actuelle en téléphonie par câble à ses services de téléphonie mobile, ou à attirer la clientèle de consommateurs vers son service de VSDA, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Croissance rapide des volumes de trafic sur Internet

Les utilisateurs d'Internet téléchargent de plus en plus de données chaque année et les ménages sont désormais connectés à Internet au moyen d'une combinaison de plusieurs ordinateurs, tablettes et autres appareils mobiles, ce qui exige des flux simultanés par résidence, alors que dans le passé la majorité des ménages étaient connectés à Internet au moyen d'un seul ordinateur. De plus, certains contenus accessibles sur Internet sont maintenant disponibles sur une bande passante plus large, tels que les vidéos en HD, qui s'imposent comme la norme, par rapport aux vidéos de qualité standard. Les fournisseurs de services de VSDA ont récemment commencé à diffuser du contenu 4K qui nécessite encore plus de bande passante que les services en HD. Dans les faits, on assiste à une augmentation de la consommation de données et à une intensification du trafic Internet durant les périodes de pointe, ce qui nécessite une capacité accrue de bande passante pour répondre aux besoins de la clientèle.

Les coûts des équipements subissent une pression afin de contrebalancer la demande des clients pour la bande passante. Bien que Québecor Média transfère une partie de cette pression sur les coûts à ses fabricants d'équipements, adopte de nouvelles technologies permettant de réduire les coûts et implante d'autres mesures de réduction des coûts, son incapacité à répondre pleinement aux besoins croissants de bande passante des clients pourrait entraîner des hausses de prix ou une diminution de sa rentabilité.

Croissance rapide

Au fil des ans, Québecor Média a connu une croissance importante de ses activités. Elle a cherché, dans le passé, à déployer les activités auxquelles elle participe, dans des conditions favorables, et pourrait continuer de le faire. Québecor Média ne peut garantir qu'elle réussira à développer l'une ou l'autre de ces nouvelles activités ou qu'elle atteindra les objectifs s'y rattachant.

De plus, le développement des activités de Québecor Média pourrait la contraindre à engager des dépenses importantes ou à affecter des ressources considérables et pourraient entraver sa capacité à poursuivre la mise en œuvre d'autres initiatives stratégiques ou commerciales, ce qui pourrait nuire à ses activités, à sa situation financière, à ses perspectives ou à ses résultats d'exploitation. En outre, si Québecor Média ne réussit pas à gérer sa croissance, ou qu'elle doive engager des dépenses importantes ou imprévues, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Succès dans le développement du secteur Sports et divertissement

Québecor Média a récemment réalisé, et poursuit dans ce sens, des investissements importants afin de développer ses activités du secteur Sports et divertissement. Certains de ces investissements nécessitent à la fois des dépenses en immobilisations d'envergure et la mobilisation de la direction. La réussite de ces investissements comporte de nombreux risques qui pourraient nuire à la croissance et à la rentabilité de Québecor Média, dont les suivants : le risque que la direction ne puisse être en mesure de gérer avec succès le développement du secteur Sports et divertissement ; le risque que le développement du secteur Sports et divertissement impose des exigences importantes sur l'équipe de direction en détournant l'attention requise par les activités actuelles ; le risque que les investissements exigent des ressources financières importantes qui pourraient être utilisées dans le développement d'autres activités ; le risque que Québecor Média ne soit pas en mesure d'atteindre les avantages escomptés de ses investissements dans le développement du secteur Sports et divertissement ; le risque découlant d'un échec à consacrer les investissements continus dans le secteur Sports et divertissement afin de répondre aux tendances et aux exigences des consommateurs, ce qui pourrait nuire à sa capacité de concurrencer efficacement dans l'industrie du sport et du divertissement.

Mise en œuvre des changements à la structure des secteurs d'activité

Québecor Média a apporté, et continuera d'apporter, des changements à la structure de ses secteurs d'activité, occasionnés par de nombreux facteurs tels que la nécessité d'une restructuration de l'entreprise, un remplacement ou des mises à jour de systèmes, une refonte des processus et l'intégration des entreprises acquises ou des unités d'affaires existantes. Ces changements doivent être gérés avec prudence dans le but de s'assurer que Québecor Média puisse en tirer les avantages escomptés. Le processus de mise en œuvre pourrait entraîner des défis opérationnels, des coûts, des pertes de clientèle et des interruptions d'activités plus importants que prévu pour Québecor Média, ce qui pourrait nuire à ses activités et à sa capacité de bénéficier des avantages escomptés.

Personnel clé

Le succès de Québecor est grandement tributaire du maintien en poste des membres de sa haute direction et de sa capacité à fidéliser les employés qualifiés. Les entreprises se disputent le personnel de direction compétent et les employés qualifiés, et le défaut de Québecor de recruter, de former et de fidéliser de tels employés pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Par ailleurs, pour mettre en œuvre et gérer efficacement ses activités d'exploitation et stratégies d'affaires, Québecor doit maintenir un niveau élevé d'efficience et de qualité au chapitre du rendement et du contenu, poursuivre l'amélioration de ses systèmes d'exploitation et de gestion et continuer d'attirer efficacement, de former, de motiver et de gérer ses employés. Les activités, perspectives, résultats d'exploitation et situation financière de Québecor pourrait subir d'importants contrecoups si les efforts à cet égard n'étaient pas fructueux.

Concurrence pour la publicité et le tirage revenu/auditoire

Les revenus de publicité sont la première source de revenus du secteur Média de Québecor Média. Dans ce secteur, les revenus et résultats d'exploitation dépendent de la solidité relative de l'économie sur les principaux marchés de Québecor Média ainsi que de la force ou de la faiblesse des facteurs économiques locaux, régionaux et nationaux. Ces facteurs économiques influent sur les revenus publicitaires provenant de la publicité au détail et de la publicité nationale des propriétés médias de Québecor Média. Comme une bonne part des revenus de publicité de Québecor Média provient des annonceurs des secteurs du commerce de détail et de l'automobile, la faiblesse de ces secteurs et de celui de l'immobilier a eu, et pourrait continuer à avoir, un impact défavorable sur les revenus et résultats d'exploitation du secteur Média. La persistance ou l'aggravation du ralentissement de l'économie canadienne ou américaine pourrait toucher encore davantage la publicité nationale principale.

Les revenus de publicité du secteur Média sont aussi générés par les niveaux de lectorat et de tirage, ainsi que par les données démographiques du marché, le prix, le service et les résultats des annonceurs. En général, le lectorat et le tirage dépendent du contenu du journal ou du magazine, du service, de la disponibilité et du prix. Un recul prolongé du lectorat et du tirage des journaux et des magazines de Québecor Média et une plus faible acceptation de la part du public pour ses contenus auraient un effet important sur le taux et le volume de ses revenus publicitaires dans les journaux et les magazines (ces taux reflétant notamment le tirage et le lectorat) et pourraient aussi influencer sa capacité d'instaurer des hausses de tarifs pour ses imprimés, le tout étant susceptible d'avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'industrie des journaux et des magazines connaît une période de changements structurels, notamment l'avènement d'une culture de gratuité, les habitudes changeantes des lecteurs, la nature transférable des contenus sur des supports numériques, le phénomène de l'information en temps réel et la transformation de l'industrie publicitaire, combinés à la diminution de la fréquence d'achat régulier de journaux et de magazines, plus particulièrement chez les jeunes qui se tournent de plus en plus vers les médias non conventionnels comme source de nouvelles et d'informations. La concurrence pour les dépenses publicitaires et les revenus de tirage ne provient donc plus seulement des autres journaux et des médias traditionnels, mais aussi des technologies des médias numériques, lesquelles ont donné naissance à une vaste gamme de plateformes de distribution de services médias (dont principalement Internet et la diffusion sur des appareils sans fil et des liseuses électroniques) aux lecteurs et aux annonceurs.

Bien que Québecor Média s'affaire à offrir une plus-value en termes de solution de publicité à ses annonceurs et à maintenir son tirage, y compris par des investissements dans la révision et le remaniement de ses sites Internet de journaux et de magazines, et la publication d'édition numérique par un certain nombre de ses journaux et magazines, elle pourrait ne pas être en mesure de maintenir la même part des revenus de publicité ou de transférer son auditoire vers ses nouveaux produits numériques. La capacité du secteur Média à croître et à connaître du succès à long terme dépend de plusieurs facteurs, y compris sa capacité à attirer les annonceurs et les lecteurs (y compris les abonnés) sur ses sites Internet. Les nouvelles mesures développées par Québecor Média pour générer des revenus supplémentaires de ses sites Internet (tels que la plateforme numérique de publicité ou le modèle contenus gratuits/services payants) pourraient ne pas être acceptés par les utilisateurs et, par conséquent, avoir un effet négatif sur le trafic en ligne. De plus, Québecor Média ne peut fournir aucune garantie qu'elle sera en mesure de recouvrer les coûts associés à la mise en œuvre de ces mesures par l'augmentation des revenus de tirage, publicitaires et numériques.

En télédiffusion, la prolifération des chaînes de télévision, les progrès de la technologie sans fil, la migration de l'auditoire télévisuel vers Internet et le contrôle accru – grâce à des enregistreurs vidéo personnels – qu'exercent les téléspectateurs sur la façon dont ils consomment les médias, sur le contenu de ces derniers et sur le moment où ils les consomment, ont contribué à une plus grande fragmentation du bassin de téléspectateurs et à un environnement de ventes de publicité posant un plus grand défi. Par exemple, la disponibilité accrue des appareils d'enregistrement numérique personnels et de programmation vidéo sur Internet ainsi qu'un accès facilité à divers médias au moyen d'appareils mobiles pourraient avoir comme conséquence de réduire le visionnement de ses contenus au moyen de plateformes traditionnelles de distribution. Certaines de ces nouvelles technologies procurent également aux consommateurs une plus grande souplesse dans leurs choix de visionnement des émissions en différé ou sur demande, ou de procéder à une avance rapide ou tout simplement de zapper les publicités dans le cours de sa programmation, avec un impact défavorable potentiel sur ses revenus publicitaires. Le visionnement en différé et le zappage des publicités pourraient devenir des pratiques plus courantes à la faveur de la popularité grandissante des appareils d'enregistrement numérique personnels et de

l'accessibilité accrue des contenus sur des sources Internet. Si le marché de la télédiffusion continue de se fragmenter, la part de l'auditoire de Québec Média et ses revenus de publicité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses activités et ses perspectives pourraient s'en ressentir fortement.

Diffusion d'une programmation télévisuelle diversifiée

Le rendement financier des activités de câblodistribution et des services mobiles dépend en grande partie de la mesure dans laquelle Québec Média peut distribuer sur ses plateformes un large éventail de chaînes de télévision attrayantes, programmées dans les bonnes cases horaires et à des taux raisonnables. Québec Média acquiert ses droits de programmation télévisuelle auprès de fournisseurs dans le cadre de contrats de programmation. Au cours des dernières années, ces fournisseurs se sont intégrés verticalement et leur nombre en a été réduit. La qualité et le nombre d'émissions que Québec Média offre influent sur l'attrait que ses services exercent sur la clientèle et, par conséquent, sur les prix qu'elle peut demander pour ces services. Il pourrait lui être impossible de maintenir des contrats de programmation clés à des taux raisonnables sur le plan commercial quant aux produits télévisuels. La perte de contrats de programmation, l'incapacité pour Québec Média d'obtenir des émissions à des taux raisonnables, ou encore son incapacité à transférer les augmentations de prix à ses clients pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

En outre, la mesure dans laquelle Québec Média réussit à attirer et à conserver sa clientèle pour ses services de câblodistribution dépend, en partie, de sa capacité d'offrir du contenu de qualité, une programmation en HD et en UHD, et une variété attrayante de choix et de forfaits de programmation – en plus de plateformes multiples de distribution et de contenus sur demande – à des tarifs concurrentiels. Si le nombre de chaînes spécialisées offertes n'augmente pas au même niveau et au même rythme que celui de ses concurrents, si le contenu offert par ces chaînes ne s'attire pas la faveur des téléspectateurs, ou si elle n'est pas en mesure d'offrir une accessibilité multiplateforme, de la programmation en HD et en UHD, et des contenus sur demande, entre autres pour des raisons de capacité, les revenus tirés de ses activités de câblodistribution pourraient s'en ressentir.

La multiplication des fournisseurs de contenus étrangers et déréglementés (souvent des fournisseurs d'envergure mondiale sur Internet) exerce une pression sur la viabilité du modèle d'affaires actuel de Québec Média pour la distribution de ses contenus télévisuels et d'importantes dépenses en immobilisations dans ses infrastructures et ses activités de recherche et développement pourraient être nécessaires pour demeurer un joueur concurrentiel.

Coûts, qualité et variété des produits télévisuels

Les coûts les plus importants en télédiffusion sont les coûts de programmation et de production. La concurrence accrue dans l'industrie de la télédiffusion, les développements touchant les producteurs et les distributeurs de contenus de programmation, l'intégration verticale des distributeurs et des télédiffuseurs, l'ajout de contenus originaux et exclusifs de programmation provenant de divers fournisseurs de services de VSDA, les changements dans les préférences de l'auditoire et d'autres développements pourraient avoir un impact à la fois sur la disponibilité, les coûts de programmation de contenus et les coûts de production. Une fluctuation des coûts de programmation et de production dans l'avenir pourrait nuire aux résultats d'exploitation de Québec. De nouveaux développements relatifs à la distribution de contenu par câble, satellite, ou d'autres moyens pourraient aussi influencer sur la disponibilité et les coûts de programmation et de production, et intensifier par le fait même la concurrence au chapitre des dépenses publicitaires. En outre, la valeur des redevances payables en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* (Canada) est souvent fixée par la Commission du droit d'auteur du Canada pendant ou même après la période concernée, ce qui peut occasionner des augmentations rétroactives de coûts de contenu.

Lancement de nouveaux services spécialisés

Québec Média investit dans le lancement de nouveaux services spécialisés dans ses activités de télédiffusion. Au cours de la période suivant immédiatement le lancement d'un nouveau service spécialisé, les revenus d'abonnement demeurent toujours relativement modestes, tandis que les dépenses de fonctionnement initiales peuvent s'avérer plus considérables. En outre, bien que Québec Média ait confiance dans le potentiel associé à cette stratégie, il est possible que la rentabilité escomptée puisse nécessiter plusieurs années avant de se matérialiser, ou même ne jamais se matérialiser.

La perte de clients clés

Les activités de Québec Média reposent principalement sur la satisfaction de la clientèle, provenant de la fiabilité, de la rapidité, de la qualité et des prix. De façon générale, elle n'a pas d'ententes de services à long terme ou exclusifs avec sa clientèle. Québec Média ne peut prédire si ses clients décideront d'acheter ses services, ou à quel moment ils le feront. Il n'existe aucune assurance que les revenus générés par des clients clés, individuellement ou dans leur ensemble, atteindront ou dépasseront les niveaux historiques dans toute période future, ou que Québec Média sera en mesure de développer des relations d'affaires avec de nouveaux clients. Québec Média n'a pas l'assurance qu'elle continuera de maintenir des relations favorables avec ces clients clés, ou encore que ceux-ci ne seront pas affectés par les conditions économiques.

Réseau en grappe unique

Québecor Média offre des services de télévision numérique, d'accès Internet, de téléphonie par câble et mobile au moyen d'une tête de ligne primaire, et ses services de télévision analogique au moyen de 12 autres têtes de ligne régionales intégrées dans un réseau en grappe unique. Malgré la disponibilité de systèmes d'urgence ou de sites de remplacement, une panne au niveau de la tête de ligne primaire de Québecor Média, y compris celles provenant de menaces externes telles que des cyberattaques, des catastrophes naturelles, du sabotage ou des actes de terrorisme, ou une dépendance aux infrastructures externes de fournisseurs (comme l'électricité), l'empêcherait de fournir certains de ses produits et services dans tout son réseau tant que la panne ne soit résolue, ce qui pourrait causer une insatisfaction importante chez sa clientèle ainsi que des pertes de revenu, et risquerait d'exposer Québecor Média à des poursuites civiles.

La cybersécurité

Le déroulement normal des activités de télécommunications et d'hébergement de données de Québecor Média nécessite la réception, la collecte, l'hébergement et la transmission de données sensibles, y compris des informations confidentielles relatives à l'entreprise et à ses clients, ainsi que des renseignements personnels de ses clients et employés, que ce soit dans ses centres de données, ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux ou ses processus, ou ceux de ses fournisseurs. Le traitement sécurisé, la conservation et la transmission de ces informations sont cruciales aux activités et à la stratégie de Québecor Média.

Bien que Québecor Média ait implanté et régulièrement revu et mis à jour ses processus et procédures de protection contre l'accès non autorisé ou l'utilisation de données sensibles, y compris les données de ses clients, et pour prévenir la perte de données, l'évolution constante des cybermenaces exige de Québecor Média qu'elle évalue, sur une base continue, et adapte ses centres de données, ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux et ses processus, elle ne peut garantir que ses centres de données, ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux et ses processus, tout comme ceux de ses fournisseurs, seront adéquats pour se protéger contre tout accès aux systèmes de sécurité de l'information par des tiers ou des erreurs commises par des employés ou des tiers fournisseurs. Si Québecor Média devait faire l'objet d'une cyberattaque importante ou d'une violation, d'un accès non autorisé, d'erreurs de la part de tiers fournisseurs ou d'autres atteintes à la sécurité, elle pourrait encourir des coûts importants, faire l'objet d'enquêtes, de sanctions et de litiges, y compris en vertu des lois protégeant la confidentialité des renseignements personnels, et devoir subir des conséquences sur ses activités, sa position concurrentielle et sa réputation.

De plus, les mesures préventives prises par Québecor Média pour réduire les risques associés aux cyberattaques, y compris la protection de ses centres de données, ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux et ses processus, ainsi que ses efforts pour améliorer la gouvernance générale sur la sécurité de l'information et les mesures de contrôle des systèmes de TI, pourraient ne pas suffire pour empêcher ou atténuer les effets d'une cyberattaque de grande envergure à l'avenir.

Protection des données personnelles

Québecor Média entrepose et traite des quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels de ses clients, de ses employés et de leurs partenaires commerciaux. Elle est confrontée à des risques inhérents à la protection de la sécurité de telles données personnelles. Québecor Média est notamment confrontée à certains défis en matière de protection des données qui sont hébergées dans ses systèmes, ou ceux appartenant à ses fournisseurs, y compris des actions ou des inactions volontaires ou par inadvertance de la part de ses employés, ainsi qu'en matière de conformité aux lois, aux règles et aux réglementations relatives à la collecte, l'utilisation, la communication et la sécurité des renseignements personnels, y compris toute demande provenant des autorités réglementaires et gouvernementales relatives à ces données. Bien que Québecor Média ait développé des systèmes, des processus et des contrôles de sécurité conçus pour protéger les renseignements personnels de ses clients, de ses employés et de leurs partenaires commerciaux, Québecor Média pourrait ne pas empêcher la divulgation inappropriée, la perte, l'appropriation non autorisée, l'accès non autorisé, ou toute autre violation de la sécurité relativement aux données qu'elle héberge ou traite, ou aux données hébergées ou traitées par ses fournisseurs. En conséquence, Québecor Média pourrait être tenue d'engager des coûts importants, faire l'objet d'enquêtes, de sanctions et de litiges, y compris en vertu des lois protégeant la confidentialité des renseignements personnels, et devoir subir des conséquences sur ses activités, sa position concurrentielle et à sa réputation.

Dépendance à l'égard des systèmes informatiques

La conduite au jour le jour des affaires de Québecor Média dépend fortement des systèmes informatiques, y compris ceux de certains tiers fournisseurs. Une incapacité à maintenir et à améliorer les systèmes informatiques existants ou à acquérir de nouveaux systèmes afin de s'adapter à la croissance additionnelle de la clientèle ou pour soutenir le développement de nouveaux produits et services, pourrait avoir un impact négatif sur la capacité de Québecor Média à recruter de nouveaux clients, à fidéliser la clientèle actuelle, à préparer des factures précises expédiées dans des délais appropriées, à générer une croissance de ses revenus et à gérer efficacement ses dépenses d'exploitation, soit tous des facteurs pouvant avoir un impact défavorable sur ses résultats financiers et sa situation financière.

Pratiques Internet malveillantes et abusives

Les clients des services de données par câble, de données mobiles et de connectivité par fibre optique du service affaires de Québecor Média utilisent son réseau pour accéder à Internet et, par conséquent, Québecor Média ou ses clients peuvent être victimes d'activités Internet malveillantes et abusives, telles que la publicité non sollicitée de masse (ou pourriel), et la diffusion de virus, vers Internet et autres logiciels destructeurs ou perturbateurs. Ces activités pourraient avoir des conséquences néfastes sur son réseau et ses clients, y compris la détérioration du service, un volume excessif d'appels au service à la clientèle et des dommages causés à l'équipement ou aux données de ses clients, ou aux siens. Des incidents importants pourraient conduire à l'insatisfaction de la clientèle et, conséquemment, à la perte de clientèle ou de revenus, en plus de causer des augmentations de coûts pour servir ses clients et protéger son réseau. Toute perte importante de données par câble, de données mobiles et de connectivité par fibre optique du service affaires, ou toute augmentation importante des coûts pour servir la clientèle, pourraient nuire à sa réputation, ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Protection contre le piratage

Dans ses activités de câblodistribution, d'accès Internet, de services de VSDA et de téléphonie, Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de protéger ses services et ses données contre le piratage. Elle pourrait être incapable de prévenir les attaques électroniques pour accéder sans autorisation à son réseau, à sa programmation diffusée en mode analogique et numérique, et à ses services d'accès Internet. Elle utilise la technologie du cryptage pour protéger ses signaux de câble et ses services de VSDA d'un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à sa programmation qui repose sur une formule d'abonnement. Elle pourrait ne pas être en mesure de développer ou d'acquérir une technologie adéquate pour empêcher l'accès non autorisé à son réseau, sa programmation et ses données, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur sa base de clientèle et entraîner une éventuelle baisse de ses revenus ainsi que des coûts importants de remise en état et des poursuites judiciaires.

Tiers fournisseurs

Québecor Média dépend de tiers fournisseurs pour obtenir certains services, du matériel et de l'équipement essentiels à ses activités et à l'évolution de son réseau. Ce matériel et ces services comprennent les décodeurs, les combinés de téléphonie mobile et équipements de réseau, les modems câble et modems téléphoniques, les serveurs et routeurs, le câble à fibre optique, les commutateurs téléphoniques, les circuits interurbains, les structures de soutien, les logiciels, le réseau fédérateur de télécommunications pour les services d'accès Internet et de téléphonie de Québecor Média et les services de construction pour l'expansion et la mise à niveau de ses réseaux de câble et mobile. Un nombre limité de fournisseurs offrent ces services et ce matériel ; par conséquent, Québecor Média fait face à des risques d'interruption d'approvisionnement, y compris ceux occasionnés par des difficultés d'affaires, des restructurations ou des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement. Si aucun fournisseur ne peut fournir à Québecor Média le matériel et les services dont elle a besoin, qui sont conformes aux normes Internet et aux normes de télécommunications en évolution, ou qui sont compatibles avec le reste de son matériel et de ses logiciels, ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être sérieusement compromis. De plus, si Québecor Média ne peut se procurer du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments essentiels en temps voulu et à un coût acceptable, elle pourrait ne pas être en mesure d'offrir ses produits et services et de mettre en place ses services évolués au moment prévu, et ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en être grandement affectés.

De plus, Québecor Média obtient du contenu exclusif crucial à ses opérations grâce à des ententes de licence avec des fournisseurs de contenu. Certains fournisseurs pourraient chercher à augmenter leurs tarifs ou à imposer des exigences technologiques afin de protéger le contenu dont ils détiennent les droits de diffusion. Si Québecor Média est incapable de renégocier des ententes commercialement acceptables avec ces fournisseurs de contenu, de se conformer à leurs exigences technologiques ou de trouver des sources alternatives de contenu équivalent, les activités du secteur Média pourraient être affectées défavorablement.

Litiges et autres poursuites

Dans le cours normal de ses activités, Québecor est partie à plusieurs procédures judiciaires et à d'autres poursuites relatives à la conduite de ses affaires, y compris des recours collectifs. Bien que de l'avis de la direction le résultat de ces poursuites en cours ou d'autres litiges ne devrait pas avoir d'impact négatif important sur la réputation, les résultats d'exploitation, les liquidités et la situation financière de Québecor, une issue défavorable relative à ces poursuites ou à ces litiges pourrait entraîner de tels effets. De plus, les coûts juridiques associés à de telles poursuites, de même que l'attention qu'elles exigent de la part de ses gestionnaires, pourraient être importants.

Grèves et moyens de pression

Au 31 décembre 2016, 54 % des employés de Québecor Média étaient représentés par des conventions collectives. Par l'intermédiaire de ses filiales, Québecor Média est présentement partie à 31 conventions collectives.

Bien qu'il n'y ait présentement aucun conflit de travail en cours, Québecor Média ne peut prédire l'issue d'aucune négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement de ses conventions collectives, ni

garantir que des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression ne se produiront pas d'ici le dénouement de toute négociation actuelle ou future. Toute grève de ses employés syndiqués ou toute autre forme d'arrêt de travail pourrait porter préjudice aux activités de Québecor Média, occasionner des dommages à ses biens ou interrompre ses services, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses actifs, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa réputation. Même s'il n'y a pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation. Tel serait le cas si les négociations ou contrats en cours ou éventuels devaient restreindre encore davantage sa faculté de maximiser l'efficacité de ses activités. De plus, sa capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

Passif des régimes de retraite

Les cycles économiques, la démographie relative à la main-d'œuvre et les modifications à la réglementation pourraient avoir un impact négatif sur le financement des régimes de retraite à prestations définies de Québecor Média ainsi que sur les dépenses afférentes. Il n'existe aucune garantie que les investissements et contributions nécessaires pour financer ces régimes de retraite n'augmenteront pas à l'avenir, entraînant ainsi des impacts négatifs sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Les risques inhérents au financement des régimes à prestations définies pourraient se concrétiser si les engagements totaux relatifs à un régime de retraite devaient excéder la valeur totale de ses actifs en fiducie. Des déficits peuvent survenir en raison de rendements sur les investissements plus faibles que prévus, de changements dans les hypothèses utilisées pour évaluer les engagements du régime de retraite et de déficits actuariels.

Fluctuations des taux de change

La plupart des revenus et des dépenses de Québecor sont libellés en dollars CA. Toutefois, certaines dépenses, comme l'achat de décodeurs, de modems câble et de certains appareils de téléphonie mobile, ainsi que certaines dépenses en immobilisations, y compris certains coûts liés au développement et à l'entretien du réseau mobile, sont défrayés en dollars US. Ces coûts, bien que partiellement couverts face au risque de change, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation de Québecor Média advenant une augmentation importante de la valeur du dollar US.

De plus, une part importante de la dette de Québecor est libellée en dollars US et les intérêts, le capital et la prime, le cas échéant, sont donc payables en dollars US. Aux fins de divulgation de l'information financière, tout changement dans la valeur du dollar CA par rapport au dollar US lors d'un exercice financier donné se traduirait par un gain ou une perte de change en dollars CA sur la conversion de toute dette non couverte libellée en dollars US. Par conséquent, les bénéfices et la dette divulgués par Québecor pourraient fluctuer de façon importante en raison de gains ou de pertes de change. Même si Québecor a conclu des opérations de couverture du risque de change qui couvrent sa dette libellée en dollars US en circulation au 31 décembre 2016, et qu'elle a l'intention à l'avenir de conclure de telles transactions pour les nouvelles dettes libellées en dollars US, ces opérations de couverture pourraient, dans certains cas, s'avérer économiquement inefficaces et ne pas réussir à protéger Québecor contre les fluctuations des taux de change, laquelle pourrait à l'avenir être tenue de fournir des espèces et d'autres garanties pour sécuriser ses obligations à l'égard de ces opérations de couverture, ou pourrait à l'avenir être incapable de conclure de telles transactions (ou même nullement conclure) à des conditions favorables.

De plus, certaines ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt conclues par Québecor comportent une option qui permet à chacune des parties de régler la transaction à une date spécifique, à la valeur du montant du règlement prévu à cette date.

La juste valeur des instruments financiers dérivés, dont Québecor est partie prenante, est estimée en utilisant les taux du marché de fin de période et reflète le montant qu'elle devrait recevoir ou payer si les instruments étaient résiliés et réglés à ces dates, en tenant compte d'un ajustement pour refléter le risque d'inexécution des parties. Au 31 décembre 2016, la juste valeur nette totale des ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt et les contrats de change affichait un actif net de 808,7 M\$, sur une base consolidée.

Certains des fournisseurs de Québecor s'approvisionnent aux États-Unis. Par conséquent, bien que Québecor paie ces fournisseurs en dollars CA, les prix payés pour de telles matières premières ou produits peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change. À l'avenir, Québecor pourrait conclure des opérations de couverture de son exposition au risque de change relativement aux coûts de certaines de ces matières premières ou produits. Cependant, les fluctuations du taux de change pour ses achats qui ne sont pas couverts pourraient affecter les prix payés par Québecor pour ces achats et avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation.

Volatilité

Les marchés des capitaux et du crédit ont subi de grandes fluctuations et de grandes perturbations dans le passé, entraînant ainsi une pression à la hausse sur le coût des nouveaux capitaux d'emprunt et des restrictions importantes quant à l'accès au crédit pour plusieurs entreprises. Au cours de ces périodes, ces perturbations et cette volatilité sur les marchés des capitaux et du crédit ont

aussi provoqué une hausse des taux d'intérêt ou de plus grands écarts de taux applicables à l'émission de titres d'emprunt ou une augmentation des frais aux termes des facilités de crédit. Des perturbations et de la volatilité sur les marchés des capitaux et du crédit pourraient entraîner des frais d'intérêts accrus pour Québecor, ce qui nuirait ainsi à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

L'accès de Québecor à des fonds aux termes de ses facilités de crédit existantes dépend de la capacité des institutions financières qui y sont parties de remplir leurs engagements en matière de financement. Ces institutions financières pourraient ne pas être en mesure de le faire si elles font face à un manque de capitaux et de liquidités ou qu'elles reçoivent, en peu de temps, des demandes d'emprunt excessives. De plus, aux termes des facilités de crédit de Québecor, les institutions financières ont des obligations individuelles, et non solidaires, de sorte qu'un manquement d'une ou de plusieurs institutions au chapitre du financement n'a pas à être comblé par les autres.

Les fluctuations et les perturbations sur de longues périodes des marchés des capitaux et du crédit en raison de l'incertitude, du resserrement ou de l'évolution de la réglementation visant les institutions financières, la réduction des options de financement s'offrant aux principales institutions financières ou les manquements de leur part pourraient nuire à Québecor quant à l'accès aux liquidités et à la disponibilité de sources de financement dont elle a besoin pour exercer ses activités à plus long terme. De telles perturbations pourraient forcer Québecor à prendre des mesures pour préserver sa trésorerie jusqu'à la stabilisation des marchés ou jusqu'à ce que d'autres ententes de crédit ou de financement puissent être conclues pour répondre aux besoins de ses entreprises. Des perturbations soutenues sur les marchés et de plus importants défis économiques pourraient se traduire par une baisse de la demande pour certains produits de Québecor et par la multiplication des clients ne pouvant pas payer – ou payer à l'échéance – les services ou produits offerts. Ce genre d'événements pourrait avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la situation financière et les perspectives de Québecor.

Éthique commerciale

Tout manquement, réel ou perçu, à respecter les politiques de Québecor, la loi, ou les pratiques commerciales éthiques pourrait affecter de manière importante sa réputation et ses marques, et ainsi avoir un impact négatif sur son rendement financier. Le cadre d'exercice de Québecor dans sa gestion de l'éthique commerciale comprend l'adoption d'un code d'éthique que ses administrateurs et employés sont tenus de connaître et d'accepter sur une base régulière ainsi que, dans le cadre d'une vérification indépendante et de la fonction de sécurité, le maintien d'un service téléphonique de dénonciation. Il n'existe aucune assurance que ces mesures seront assez efficaces pour prévenir les violations, réelles ou perçues, de la loi ou des pratiques commerciales éthiques.

Charges de dépréciation d'actifs

Québecor a comptabilisé, dans le passé, des charges de dépréciation d'actifs qui, dans certains cas, se sont avérées importantes. Sous réserve de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, une conjoncture économique ou des conditions de marché défavorables, elle pourrait devoir comptabiliser à l'avenir, conformément aux principes comptables d'évaluation des IFRS, des charges de dépréciation d'actifs non monétaires additionnelles si la valeur comptable d'un actif figurant aux états financiers était supérieure à sa valeur recouvrable. Toute charge au titre de dépréciation d'actifs pourrait avoir des effets importants et pourrait nuire aux résultats d'exploitation futurs et à l'avoir des actionnaires, bien que ces charges n'aient aucune incidence sur les flux de trésorerie.

Acquisitions, dispositions, regroupements d'entreprises ou de coentreprises

À l'occasion, Québecor engage des pourparlers ou est engagée dans des activités visant des possibilités d'acquisitions, de dispositions, de regroupements d'entreprises ou de coentreprises dans le but de compléter ou de déployer ses activités, dont certaines peuvent s'avérer des opérations d'envergure et comporter des risques et des incertitudes importants. Québecor peut ne pas réaliser les avantages escomptés de l'une ou l'autre de ces opérations et pourrait éprouver des difficultés à incorporer ou à intégrer une entreprise acquise. Quelle que soit l'issue d'une telle opération, la négociation d'une transaction potentielle (y compris les litiges pouvant y être associés) de même que l'intégration de toute entreprise acquise pourraient obliger Québecor à engager des dépenses importantes, et détourner l'attention et les ressources de l'équipe de direction, perturbant ainsi ses activités commerciales. Elle pourrait faire face à de nombreux défis dans la consolidation et l'intégration des technologies de l'information, des systèmes comptables, du personnel et des opérations.

Si Québecor choisit de se départir de propriétés individuelles, d'actifs ou d'entreprises, elle obtiendra un produit net découlant de ces ventes. Cependant, ses revenus peuvent être affectés à long terme en raison de la disposition d'un actif générateur de revenus, ou le moment choisi pour ces dispositions pourrait être défavorable, entraînant une difficulté à réaliser la pleine valeur de l'actif vendu, ce qui pourrait réduire sa capacité à rembourser sa dette à l'échéance.

Tout ce qui vient d'être évoqué pourrait avoir un impact défavorable important sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités et les perspectives de Québecor.

Concurrence et consolidation des points de vente au détail dans le secteur Télécommunications

Dans le secteur Télécommunications de Québecor Média, la concurrence est féroce dans le but d'offrir ses produits dans les meilleurs espaces commerciaux disponibles. Certains de ses concurrents en télécommunications ont développé une stratégie pour commercialiser leurs produits par l'intermédiaire de détaillants indépendants afin d'étendre leur présence sur le marché, tandis que d'autres concurrents ont également acquis des détaillants indépendants afin de créer de nouveaux réseaux de distribution. Cette situation pourrait limiter la portée du réseau de vente au détail de Québecor Média et contribuer à l'isoler de ses concurrents, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses perspectives et ses résultats d'exploitation.

Risques liés à la réglementation gouvernementale

Les activités de Québecor Média au Canada sont assujetties à un important volume de réglementations gouvernementales et de politiques. Les lois et règlements régissent l'émission, l'amendement, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de diffusion. En ce qui a trait à la diffusion, les règlements s'appliquent, entre autres, à la diffusion de services de programmation canadiens et non canadiens et aux tarifs maximaux qui peuvent être exigés du public dans certains cas. Bien que le gouvernement fédéral ait éliminé les restrictions sur la propriété étrangère des entreprises de télécommunications avec moins de 10 % du total des revenus du marché des télécommunications canadiennes, il existe plusieurs restrictions importantes sur la capacité d'entités non canadiennes d'être propriétaires ou de contrôler des licences de radiodiffusion et de télécommunications au Canada. Les activités de diffusion de programmation et de télécommunications de Québecor Média (y compris le service d'accès à Internet) sont réglementées respectivement par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) (« *Loi sur la radiodiffusion* ») et la *Loi sur les télécommunications* et leurs règlements respectifs. Le CRTC, qui administre la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'accorder, d'amender, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certains changements dans la propriété et le contrôle corporatif, et de faire des règlements et des politiques en accord avec la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, sous réserve de certaines directives du cabinet fédéral. Ainsi, le CRTC a récemment instauré une forme de réglementation tarifaire à la suite de sa consultation publique, communément appelée « Parlons Télé », sur la télédiffusion et la distribution de services télévisuels. Par conséquent, Québecor Média doit offrir un service de base réduit à 25 \$ depuis le 1^{er} mars 2016 et de proposer tous les services spécialisés « à la carte » depuis le 1^{er} décembre 2016. De plus, le CRTC a adopté un Code sur les services sans fil qui régit de nombreux aspects de la prestation de services sans fil aux particuliers et un nouveau Code des fournisseurs de services de télévision, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2017 et qui régira plusieurs aspects relatifs à la prestation de services de télévision aux particuliers. Les activités de câblodistribution et de téléphonie sans fil de Québecor Média sont aussi assujetties à des obligations techniques, à des conditions de licence et à certaines normes de rendement en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (la « *Loi sur la radiocommunication* »), qui est administrée par ISDE Canada.

De plus, les lois relatives aux communications, à la protection de données, au commerce électronique, à la commercialisation directe et à la publicité numérique ainsi qu'à l'utilisation de dossiers publics sont devenues plus importantes au cours des dernières années. La législation et les règlements en vigueur et proposés, y compris les changements dans la manière dont les tribunaux au Canada, aux États-Unis et dans les autres juridictions interprètent cette législation et ces règlements, peuvent imposer des limites sur la cueillette et l'utilisation de certaines informations. De plus, le CRTC et ISDE Canada ont le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires en cas de non-respect de la réglementation en vigueur.

Des changements aux lois, aux règlements et aux politiques régissant les activités de Québecor Média, l'adoption de nouvelles lois, de règlements, de politiques ou de conditions d'utilisation de licences, l'octroi de nouvelles licences, y compris des licences de spectre supplémentaires accordées à ses concurrents ou des changements dans le traitement des déductions d'impôts des dépenses en publicité pourraient avoir un impact sur les pratiques d'achat des consommateurs et/ou un impact défavorable important sur ses activités (y compris la façon dont elle fournit ses produits et services), sa situation financière, ses perspectives et ses résultats d'exploitation. De plus, Québecor Média pourrait engager des dépenses accrues nécessaires afin de se conformer aux lois et aux règlements en vigueur et nouvellement adoptés ou pour son manquement de s'y conformer. Il est difficile de prédire la teneur des lois et des règlements qui seront adoptés ou de quelle manière ils seront interprétés par les tribunaux concernés, ou l'étendue selon laquelle quelque changement que ce soit pourrait avoir un impact défavorable pour Québecor Média.

Programmes gouvernementaux

Québecor Média bénéficie de plusieurs programmes gouvernementaux visant à soutenir la production et la distribution de produits télévisuels et cinématographiques, ainsi que l'édition de magazines au Canada, y compris des crédits d'impôt remboursables fédéraux et provinciaux. Il n'y a aucune certitude que les programmes incitatifs culturels locaux auxquels Québecor Média peut adhérer au Canada continueront d'être disponibles à l'avenir ou ne seront pas réduits, modifiés ou supprimés. Toute coupe future ou tout autre changement dans les politiques ou règles d'application au Canada, ou dans quelle que province que ce soit, dans le cadre de ces programmes gouvernementaux incitatifs, y compris tout changement dans les programmes de crédit d'impôts remboursables du Québec ou du gouvernement fédéral, pourraient augmenter le coût de l'acquisition et de la production d'émissions canadiennes, nécessaires à la diffusion, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur sa situation financière et ses résultats

d'exploitation. De plus, la programmation de contenu canadien est soumise à une certification de la part de divers organismes du gouvernement fédéral. Si la programmation ne parvient pas à répondre aux normes de certification, Québec Média ne serait pas en mesure d'utiliser ces programmes pour répondre à ses obligations en matière de programmation de contenu canadien et pourrait ne pas se qualifier pour recevoir certains crédits d'impôt canadiens et adhérer à des programmes incitatifs gouvernementaux.

Afin de s'assurer que Québec Média maintienne des niveaux minimaux de propriété canadienne prévus par la *Loi sur la radiodiffusion* et d'autres lois en vertu desquelles elle bénéficie de crédits d'impôt et de mesures incitatives dans l'industrie, elle s'est imposé des contraintes en regard de l'émission et du transfert des actions de certaines de ses filiales.

De plus, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux offrent présentement des subventions et des mesures incitatives dans le but d'attirer les producteurs étrangers et de soutenir le cinéma canadien et la production télévisuelle. La plupart des grands studios et des principaux clients des services d'activités cinématographiques et audiovisuelles de Québec Média, ainsi que les producteurs de contenu pour ses activités de télédiffusion et de production, financent une partie de leurs budgets de production grâce aux programmes incitatifs gouvernementaux canadiens, y compris les crédits d'impôt fédéral et provinciaux. Il n'y a aucune certitude que les subventions et les programmes incitatifs gouvernementaux présentement offerts aux divers acteurs de l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle demeureront à leurs niveaux actuels ou même s'ils resteront en vigueur. Dans l'éventualité où ces subventions ou mesures incitatives seraient réduites ou supprimées, le niveau d'activité dans les industries cinématographique et télévisuelle pourrait diminuer, affectant ainsi les résultats d'exploitation et la situation financière de Québec Média.

Le modèle à succès de crédit d'impôt du Québec et d'autres provinces canadiennes a été imité par d'autres territoires à l'échelle mondiale, y compris par de nombreux États des États-Unis. Certains producteurs peuvent choisir des sites autres que le Québec pour profiter de programmes de crédit d'impôt, qui peuvent s'avérer être tout aussi, ou même plus, attrayants, que ceux offerts au Québec. D'autres facteurs tels que les préférences du réalisateur ou les exigences des têtes d'affiche peuvent aussi avoir des incidences sur le nombre de productions réalisées dans des sites ailleurs qu'au Québec, ce qui pourrait en conséquence avoir un impact défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Renouvellement de licences

Les licences de SSFE-1 de Vidéotron ont été émises en décembre 2008 pour un terme de 10 ans. Le renouvellement de licences de SSFE-1, y compris l'exigence ou non de droits de licence pour le terme subséquent d'une licence, sera assujéti au processus de consultation publique qui devrait s'amorcer au cours des prochains mois.

Les autres licences de Vidéotron, y compris les licences de SSFE-3, les licences dans la bande de 700 MHz et les licences dans la bande de 2500 MHz ont été émises pour un terme de 20 ans, à partir de leur date respective d'émission. Au terme de ces échéances respectives, des demandes pourraient être déposées dans le but d'obtenir de nouvelles licences pour une période ultérieure dans le cadre d'un processus de renouvellement, à moins qu'une violation de la condition de licence de Vidéotron n'ait lieu, qu'une réallocation majeure du spectre destiné à un nouveau service ne soit nécessaire, ou dans l'éventualité où une politique prépondérante devait s'imposer. Le processus d'émission ou de renouvellement de licences, y compris les modalités des nouvelles licences et si les droits de licence doivent s'appliquer pour une période ultérieure, devrait être déterminé par ISDE Canada à la suite de consultations publiques.

Si, à la fin de leur échéance respective, les licences ne sont pas renouvelées à des conditions acceptables, ou même nullement renouvelées, la capacité de Québec Média de continuer à offrir ses services sans fil ou d'offrir de nouveaux services pourrait être affectée et avoir ainsi un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses perspectives et ses résultats d'exploitation.

Accès aux réseaux de câbles par les FSI indépendants

Le CRTC a exigé des plus importants câblodistributeurs au Canada, y compris Vidéotron, de fournir aux FSI indépendants un accès à leurs réseaux de câbles à des tarifs réglementés fondés sur les coûts. Plusieurs fournisseurs de services Internet indépendants sont interconnectés au réseau par câble de la Société et offrent ainsi des services d'accès Internet au détail.

Dans une décision rendue le 22 juillet 2015, le CRTC a ordonné des modifications importantes concernant le cadre de la prestation de services de gros aux FSI indépendants. La prestation de services groupés ne sera plus obligatoire et sera éliminée en parallèle avec la mise en œuvre d'un nouveau service dégroupé obligatoire qui exigera des FSI indépendants qu'ils soient responsables de leurs propres services de transport régional. Ce service dégroupé comprendra également, pour la première fois, l'accès obligatoire aux services haute vitesse fournis au moyen d'installations de fibre optique, y compris les installations de fibre optique des grandes entreprises de services de téléphonie titulaires. Une procédure tarifaire est actuellement en cours afin de fixer les tarifs de ce nouveau service dégroupé de gros. Parallèlement, le 6 octobre 2016, le CRTC a ordonné une réduction provisoire importante des tarifs pour le service groupé de gros existant. Une deuxième procédure tarifaire est actuellement en cours afin de fixer les tarifs définitifs révisés pour le service groupé, tandis que les travaux se poursuivent sur la mise en œuvre du service dégroupé. À la suite de ces procédures,

Québecor Média pourrait devoir faire face à une concurrence accrue pour ses services d'accès Internet par câble au détail et de téléphonie résidentielle. En outre, puisque ses tarifs d'accès Internet offerts à des fournisseurs indépendants sont réglementés par le CRTC, Québecor Média pourrait être restreinte dans sa capacité de couvrir ses coûts liés à la fourniture de ce service d'accès.

Lois et règlements en matière environnementale

Québecor Média est assujettie à des lois et règlements en matière environnementale. Certaines de ses installations sont assujetties à des lois et à des règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux concernant notamment les émissions dans l'air, les déversements dans l'eau et les égouts, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux, le recyclage, la décontamination des sols ou se rapportant autrement à la protection de l'environnement. De plus, les activités de Québecor Média sont régies par des lois et des règlements en matière de sécurité au travail et de santé des employés qui régissent, entre autres, l'exposition des employés aux matières dangereuses en milieu de travail. Un manquement aux lois ou aux règlements en vigueur ou applicables dans l'avenir pourrait donner lieu à une responsabilité importante pour Québecor Média.

Les lois et règlements en matière environnementale et leur interprétation ont évolué rapidement au cours des dernières années et cette évolution pourrait se poursuivre. Par exemple, la plupart des provinces canadiennes ont récemment mis en place une réglementation de responsabilité élargie des producteurs afin de favoriser des pratiques de développement durable, telles que la « récupération écologique et la valorisation des produits électroniques » énonçant certains objectifs de valorisation, ce qui pourrait obliger Québecor Média à revoir et à ajuster ses pratiques à l'avenir.

Les propriétés de Québecor Média et leurs zones périphériques, y compris celles qui ont servi à des fins industrielles sur une période prolongée, peuvent avoir eu des utilisations historiques ou, dans le cas des zones périphériques, des utilisations susceptibles de contaminer ses propriétés et de nécessiter des études plus approfondies ou des mesures correctives. À l'heure actuelle, Québecor Média ne peut garantir que toutes les obligations environnementales ont été déterminées, qu'aucun ancien propriétaire des sites n'a créé des situations environnementales importantes dont elle n'est pas au courant, qu'aucune situation environnementale importante n'existe par ailleurs à l'égard d'une telle propriété, ni que des cas de contamination connue ou inconnue ne la forceront pas à engager des dépenses.

Québecor Média possède, par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, des studios et des terrains vacants, dont certains sont situés sur un ancien site d'enfouissement, qui contient des déchets qui émettent des gaz. En conséquence, l'exploitation et la propriété de ces studios et terrains vacants comportent un risque inhérent relatif à l'environnement et à la santé et à la sécurité publiques pouvant causer des préjudices corporels, des préjudices matériels, l'émission de matières dangereuses, l'assainissement et les coûts de nettoyage et d'autres préjudices à l'environnement (y compris de possibles poursuites civiles, des ordonnances de conformité ou de réhabilitation, des amendes et d'autres pénalités), ce qui pourrait nécessiter d'être impliqué, de temps à autre, à des procédures administratives et judiciaires relatives à ces questions, pouvant avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Préoccupations face à des risques présumés pour la santé liés aux émissions de radiofréquences

Tous les sites cellulaires de Québecor Média sont conformes aux lois en vigueur et Québecor Média compte sur ses fournisseurs pour s'assurer que l'équipement du réseau et l'équipement pour les consommateurs qui lui est fourni satisfasse toutes les exigences applicables en matière de réglementation et de sécurité. Cependant, certaines études ont suggéré des liens présumés entre les émissions de radiofréquences provenant de certains combinés de téléphonie mobile et de certains sites cellulaires et divers problèmes de santé et de l'interférence présumée avec des appareils médicaux électroniques, y compris les prothèses auditives et les stimulateurs cardiaques. Il n'existe aucune preuve scientifique irréfutable d'effets néfastes attribuables à l'exposition à des radiofréquences lorsque les limites imposées par la réglementation et les lois en vigueur sont respectées. De nouvelles études sur les radiofréquences sont en cours et il n'existe aucune certitude quant aux résultats futurs de ces études.

Les inquiétudes face aux émissions de radiofréquence ou leurs risques présumés sur la santé pourraient engendrer une réglementation gouvernementale supplémentaire, une diminution de l'utilisation des services mobiles, y compris ceux de Vidéotron, ou des poursuites en responsabilité relatives à un produit qui ont été engagées dans le passé ou qui pourraient être engagées à l'avenir. L'une ou l'autre de ces possibilités porterait préjudice à la conduite des activités, aux perspectives, aux revenus, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de Québecor Média. Vidéotron est présentement une partie défenderesse, à l'instar d'autres grands fournisseurs de services sans fil au Québec, dans une demande d'autorisation pour un recours collectif sur ces questions.

Niveau d'endettement

À l'heure actuelle, Québecor a une dette importante et d'importantes obligations en matière de versements d'intérêts. Au 31 décembre 2016, Québecor avait une dette à long terme consolidée (dette à long terme plus les dettes bancaires) de 5,69 G\$. L'importante dette de Québecor pourrait avoir de lourdes conséquences, notamment :

- accroître sa vulnérabilité face à une conjoncture économique ou à des conditions défavorables dans l'industrie ;

- nécessiter qu'elle consacre une partie importante de ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation au versement des intérêts et au remboursement du capital relatifs à sa dette, limitant ainsi la disponibilité de ses flux de trésorerie en vue du financement de ses dépenses en immobilisations, de son fonds de roulement ou de ses autres besoins généraux ;
- limiter sa souplesse de planification et de réaction face aux changements qui surviennent dans ses activités et dans ses secteurs d'activité ;
- la désavantager par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières supérieures ; et
- limiter, à l'instar, entre autres, des clauses restrictives financières ou autres aux termes de sa dette, sa capacité d'emprunter des fonds additionnels et, le cas échéant, de le faire à des conditions commercialement raisonnables.

Bien que la dette de Québecor soit importante, elle disposait, au 31 décembre 2016, d'un montant d'environ 1,36 G\$ disponible pour des emprunts supplémentaires conformément à ses facilités de crédit existantes, sur une base consolidée (1,18 G\$ *pro forma* le rachat partiel du 5 janvier 2017) et des actes de fiducie régissant les billets de premier rang en circulation permettant ainsi à Québecor de contracter des dettes supplémentaires importantes à l'avenir. Si Québecor devait contracter des dettes supplémentaires, les risques auxquels elle est confrontée aujourd'hui pourraient s'intensifier en raison de l'effet de levier.

Clauses restrictives

Les instruments de dettes de Québecor contiennent certaines clauses restrictives selon les conventions applicables quant à l'exploitation et aux questions financières qui limitent sa capacité à certains égards, y compris :

- emprunter des fonds ou vendre des actions privilégiées ;
- l'octroi de sûretés ;
- le versement de dividendes, le retour de capital ou le rachat d'actions ;
- la réalisation de certains types d'investissements ;
- le fait de consentir à des restrictions quant au versement de dividendes ou d'autres paiements ;
- l'engagement dans des transactions avec des sociétés liées ;
- le cautionnement de titres d'emprunts ; et
- la vente d'actifs ou la fusion avec d'autres sociétés.

Si Québecor était incapable de respecter ses engagements et d'obtenir des renonciations de la part de ses créanciers, elle serait incapable de contracter des emprunts additionnels aux termes de ses facilités de crédit et serait en manquement à l'égard de sa dette selon les modalités de ces conventions, ce qui pourrait, si la situation n'était pas corrigée ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, entraîner la déchéance de tels endettements et causer des défauts croisés aux termes de ses autres dettes, y compris ses billets de premier rang. Si l'endettement de Québecor s'accélère, elle pourrait ne pas être en mesure de rembourser sa dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour se refinancer et tout prépaiement ou refinancement pourrait avoir un impact défavorable sur sa situation financière. De plus, si Québecor contracte des emprunts additionnels à l'avenir, ou refinancent des emprunts existants, elle pourrait être assujettie à des clauses restrictives additionnelles qui pourraient être plus rigoureuses que celles auxquelles elle est déjà assujettie. Même si Québecor était capable de se conformer à toutes les clauses restrictives applicables, les restrictions visant sa capacité de gérer ses activités à son gré pourraient nuire à ses activités, notamment en limitant sa capacité de tirer parti de financements, de fusions, d'acquisitions et d'autres occasions qu'elle estime avantageuses pour elle.

Société de gestion

Québecor est une société de gestion et une partie importante de ses actifs consiste en la détention du capital-actions de ses filiales. À titre de société de gestion, ses activités sont exercées en grande partie par l'intermédiaire de ses filiales qui génèrent la quasi-totalité de ses revenus. Par conséquent, les flux de trésorerie et la capacité de Québecor d'honorer ses obligations au titre du remboursement de sa dette dépendent des bénéfices générés par ses filiales, actuelles et futures, et de la distribution de ces flux de trésorerie à Québecor, ou sur les prêts, avances de fonds ou autres versements réalisés par ces entités à Québecor. La capacité de ces entités de verser des dividendes, ou de consentir des prêts, des avances de fonds ou d'autres versements à Québecor est tributaire de leurs résultats d'exploitation et est assujettie aux lois applicables et aux autres restrictions contractuelles contenus dans les titres de créance. Québecor Média et Vidéotron possèdent plusieurs séries de titres de créance en circulation, tandis que Vidéotron et Groupe TVA possèdent des facilités de crédit qui limitent la capacité de chacune d'elles à distribuer des liquidités. En outre, si ses filiales actuelles ou futures devaient contracter des dettes additionnelles à l'avenir, ou refinancer leurs dettes existantes, Québecor pourrait être soumise à des restrictions contractuelles supplémentaires prévues dans les instruments régissant ces titres de dette, pouvant être plus restrictives que celles actuellement en vigueur.

La capacité de ses filiales de générer des flux de trésorerie d'exploitation suffisants pour permettre à Québecor de verser les paiements prévus sur sa dette dépendra de leur rendement financier futur, qui sera en outre affecté par une série de facteurs économiques, concurrentiels et commerciaux, de même que par des changements structurels, dont beaucoup sont hors de leur contrôle. Si les flux de trésorerie et les bénéfices des filiales en exploitation, de même que les montants qu'elles sont en mesure de distribuer à la Société sous forme de dividendes, ou autrement, ne sont pas suffisants, Québecor pourrait ne pas être en mesure de satisfaire à ses obligations liées aux dettes. Si elle n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations relativement à sa dette, elle pourrait devoir entreprendre des projets alternatifs de financement, tels que le refinancement ou la restructuration de sa dette, la vente d'actifs, la réduction ou le report d'investissements en capital, ou la recherche de capitaux supplémentaires. Rien ne garantit que ce refinancement alternatif serait réalisable, que les actifs pourraient être vendus, ou, en cas de vente, de la date et du produit de ces ventes, que le financement supplémentaire pourrait être obtenu à des conditions acceptables, ou tout simplement obtenu, ou qu'un financement supplémentaire serait envisageable selon les modalités des divers instruments de dette en vigueur. L'incapacité de Québecor à générer des flux de trésorerie suffisants pour satisfaire à ses obligations liées aux dettes ou pour renégocier ses obligations à des conditions commerciales raisonnables pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

Capacité de refinancement

Québecor pourrait devoir, à l'occasion, refinancer certains de ses dettes avant ou à leur échéance. Sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour rembourser sa dette existante à l'échéance dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont la conjoncture du marché, la disponibilité du crédit, et son rendement d'exploitation. Rien ne garantit que Québecor puisse obtenir un tel financement ou qu'elle puisse le faire à des conditions avantageuses.

Dispositions dans les statuts pouvant décourager ou empêcher une prise de contrôle

Certaines dispositions des statuts et des règlements de Québecor pourraient rendre plus difficile une acquisition par une tierce partie, même si cela pourrait être bénéfique selon l'opinion des détenteurs d'actions catégorie B de la Société. Ces dispositions comprennent principalement :

- la caractéristique de droits de vote multiples des actions catégorie A ; et
- la structure électorale du conseil d'administration selon laquelle les détenteurs d'actions catégorie A élisent 75 % des administrateurs, tandis que les détenteurs d'actions catégorie B en élisent 25 %.

L'existence de ces dispositions pourrait avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader un changement de contrôle de Québecor, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québecor et, finalement, pourrait nuire au prix du marché des actions de Québecor.

Intérêts des détenteurs des actions catégorie A de Québecor pouvant entrer en conflit avec les intérêts des autres actionnaires

Les actions catégorie B ont une voix par action, alors que les actions catégorie A ont 10 voix par action sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires. Au 31 décembre 2016, environ 74,25 % des droits de vote combinés de toutes les actions en circulation sont contrôlés par un actionnaire majoritaire et l'exercice des droits de vote rattachés à ces actions permet ainsi de déterminer ou d'influer de manière importante sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs et l'approbation des transactions corporatives d'entreprises importantes telles que la modification des statuts, les fusions, les regroupements ou la vente de la totalité ou d'une part importante des actifs de Québecor.

Les détenteurs d'actions catégorie A peuvent également avoir des intérêts qui diffèrent de ceux des autres actionnaires et peuvent voter d'une manière avec laquelle les autres actionnaires sont en désaccord et qui peut être contraire aux intérêts des autres actionnaires. Cette concentration du pouvoir de vote peut avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader une prise de contrôle de Québecor, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québecor, et finalement pourrait nuire au prix du marché des actions de Québecor.

Instruments financiers et gestion des risques financiers

Les politiques de gestion des risques financiers de la Société sont établies afin de déterminer et d'analyser les risques auxquels elle est confrontée, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions du marché et des activités de la Société.

La Société utilise de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des placements à long terme, des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, des dettes à long terme, des débetures convertibles et des instruments financiers dérivés. À la suite de son utilisation d'instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations des taux de change et des taux d'intérêt.

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société utilise des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CA les versements sur ses dettes libellées en dollars US (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises, ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable et iii) pour fixer la valeur de certains instruments financiers dérivés par l'entremise d'opérations de compensation. La Société n'a pas l'intention de régler ses instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives.

Tableau 14
Description des instruments financiers dérivés
au 31 décembre 2016
(en millions de dollars)

Contrats de change à terme

Échéance	Taux de conversion moyen en dollars CA contre un dollar US	Valeur nominale de la devise vendue	Valeur nominale de la devise achetée
Vidéotron			
À moins d'un an	1,3249	220,2 \$	166,2 \$US
2017 ¹	1,3849	260,0 \$US	360,1 \$

¹ Voir la note 1 ci-dessous sous le tableau « Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt ».

Ententes de swaps de taux d'intérêt

Date d'échéance	Valeur nominale	Paie/reçoit	Taux fixe	Taux variable
Groupe TVA				
2017	33,0 \$	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	2,03 %	Acceptations bancaires 1 mois

Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt

Élément couvert	Instrument de couverture			
	Période de couverture	Valeur nominale	Taux d'intérêt annuel sur la valeur nominale en dollars CA	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CA contre un dollar US
Québecor Média				
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2016 à 2023	431,3 \$US	7,27 %	0,9792
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2012 à 2023	418,7 \$US	6,85 %	0,9759
Prêt à terme « B »	2013 à 2020	338,6 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,77 %	1,0346

Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt (suite)

Élément couvert	Instrument de couverture			
	Période de couverture	Valeur nominale	Taux d'intérêt annuel sur la valeur nominale en dollars CA	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CA contre un dollar US
Vidéotron				
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2014 à 2022	543,1 \$US	6,01 %	0,9983
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2012 à 2022	256,9 \$US	5,81 %	1,0016
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024 ¹	2008 à 2017	260,0 \$US	9,21 %	1,2965
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024	2014 à 2024	158,6 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,67 %	1,1034
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024	2017 à 2024	441,4 \$US	5,62 %	1,1039

¹ Vidéotron a initialement eu recours à ces swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux de change sur ses billets de premier rang portant intérêt à 9,125 %, échéant en 2018 et remboursés en 2014. Ces swaps sont maintenant utilisés pour fixer tous les paiements des coupons en dollars CA jusqu'en 2017 sur une valeur nominale de 441,4 M\$US de ses billets de premier rang émis en 2014, portant intérêt à un taux de 5,375 % et échéant en 2024. En ce qui a trait au changement d'utilisation de ces swaps, Vidéotron a recours à des contrats de change à terme compensatoires de 260,0 M\$US afin de fixer la valeur de sa position de couverture liée à l'échange de notionnel du 15 décembre 2017.

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

Les pertes (gains) sur évaluation et conversion des instruments financiers pour 2016 et 2015 sont résumés dans le tableau 15.

Tableau 15

Perte (gain) sur évaluation et conversion des instruments financiers

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Perte (gain) sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles	68,2 \$	(10,5) \$
Perte (gain) sur la tranche inefficace des couvertures de la juste valeur	2,0	(3,6)
Perte sur la tranche inefficace des couvertures des flux de trésorerie	0,1	1,6
(Gain) perte sur les dérivés incorporés liés à la dette à long terme	(0,2)	6,2
Perte (gain) sur renversement des dérivés incorporés lors du remboursement de dettes	0,2	(0,4)
	70,3 \$	(6,7) \$

Une perte de 30,9 M\$ a été comptabilisée en 2016 aux autres éléments du résultat global relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (gain de 14,0 M\$ en 2015).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur estimative de la dette à long terme et des débetures convertibles est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument financier dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours de change à la fin de la période. La juste valeur comptabilisée des instruments financiers dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque d'inexécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, fondée sur une combinaison de données de marché observables et non observables, à l'exposition nette par l'autre partie au contrat ou de la Société.

La juste valeur des options de règlement anticipé comptabilisée comme des dérivés incorporés et des dérivés incorporés liés aux débetures convertibles est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché, y compris la volatilité, les facteurs d'actualisation et les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, des débetures convertibles et des instruments financiers dérivés aux 31 décembre 2016 et 2015 sont les suivantes :

Tableau 16

Juste valeur de la dette à long terme, des débetures convertibles et des instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

Actif (passif)	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme^{1,2}	(5 700,8)	\$ (5 866,6)	(5 892,5)	\$ (5 894,9)
Débetures convertibles³	(780,0)	(780,0)	(706,4)	(706,4)
Instruments financiers dérivés⁴				
Options de règlement anticipé	0,4	0,4	1,0	1,0
Contrats de change à terme ⁵	2,5	2,5	9,3	9,3
Ententes de swaps de taux d'intérêt	(0,3)	(0,3)	(0,8)	(0,8)
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt ⁵	806,5	806,5	945,2	945,2

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements de la juste valeur de la dette à long terme liée au risque de taux d'intérêt couvert, aux dérivés incorporés et aux frais de financement.

² La juste valeur de la dette à long terme exclut la juste valeur des options de règlement anticipé présentée séparément dans le tableau.

³ La valeur comptable et la juste valeur des débetures convertibles sont composées du capital initial et de la valeur des caractéristiques de conversion, au prix plafond et au prix plancher, comptabilisés comme dérivés incorporés.

⁴ La juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture est un actif de 808,7 M\$ au 31 décembre 2016 (953,7 M\$ au 31 décembre 2015).

⁵ La valeur des contrats de change à terme utilisés pour fixer la valeur des positions de couverture existantes est déduite de la valeur des instruments financiers ainsi compensés.

En raison du jugement utilisé dans l'application d'un large éventail de techniques et d'estimations dans le calcul de la juste valeur des montants, les justes valeurs ne sont pas nécessairement comparables entre diverses institutions financières ou d'autres participants du marché et ne peuvent pas être nécessairement réalisées dans le cadre d'une vente actuelle ou du règlement immédiat d'un instrument.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par un client ou une autre partie au contrat.

Dans le cours normal de ses activités, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2016, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients de la Société. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et aux tendances historiques. Au 31 décembre 2016, 13,0 % des comptes clients étaient datés de 90 jours et plus (10,4 % au 31 décembre 2015), dont 32,5 % avaient une provision pour créances douteuses (40,4 % au 31 décembre 2015).

Le tableau suivant présente les changements à la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 :

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	23,0 \$	21,8 \$
Nouvelle charge aux résultats	36,1	32,1
Utilisation	(31,0)	(30,9)
Solde à la fin de l'exercice	28,1 \$	23,0 \$

La Société est d'avis que ses gammes de produits et la diversité de sa clientèle servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande pour ses gammes de produits. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

En raison de son utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est exposée au risque d'inexécution par une tierce partie. Lorsque la Société conclue des contrats sur des instruments financiers dérivés, les autres parties au contrat (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de la Société et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit. Ces cotes de crédit et la concentration maximale sont revues sur une base régulière, mais au minimum, à chaque trimestre.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de rencontrer ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou que le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Société gère ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de la Société était d'environ 6,1 années au 31 décembre 2016 (6,1 années *pro forma* le rachat partiel du 5 janvier 2017), contre 7,0 années au 31 décembre 2015. (cf. la section « Obligations contractuelles » ci-dessus).

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

Risque de change

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Société, autres que les frais d'intérêt sur la dette libellée en dollars US, l'achat de terminaux numériques, d'appareils mobiles et de modems câbles et certaines dépenses en immobilisations, sont reçus ou libellés en dollars CA. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes à verser sur la dette, s'il y a lieu, doit être versée en dollars US. La Société a conclu des opérations de couverture visant le risque de change sur l'encours de ses dettes libellées en dollars US au 31 décembre 2016, pour couvrir son exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, d'appareils mobiles, de modems câbles et de dépenses en immobilisations et pour fixer la valeur de certains instruments financiers dérivés par l'entremise d'opérations de compensation. Par conséquent, la sensibilité de la Société à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice du dollar CA pour un dollar US utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2016 était la suivante :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 0,10 \$	2,0 \$	43,0 \$
Diminution de 0,10 \$	(2,0)	(43,0)

La variation de 0,10 \$ du taux moyen de change en 2016 du dollar CA pour un dollar US aurait entraîné une variation de 4,0 M\$ des achats non couverts de produits et services et de 6,5 M\$ des acquisitions non couvertes d'actifs corporels et incorporels en 2016.

Risque de taux d'intérêt

Certaines facilités de crédit de la Société portent intérêt à des taux variables fondés sur les taux de références suivants : i) taux des acceptations bancaires, ii) LIBOR, iii) taux préférentiel du Canada, et iv) taux préférentiel des États-Unis. Les billets de premier rang émis par la Société portent intérêt à des taux fixes. La Société a conclu des ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie. Compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme au 31 décembre 2016

comprenait une portion de 83,2 % de dette à taux fixe (79,6 % *pro forma* le rachat partiel du 5 janvier 2017), contre 82,5 % au 31 décembre 2015 et une portion de 16,8 % de dette à taux variable (20,4% *pro forma* le rachat partiel du 5 janvier 2017), contre 17,5 % au 31 décembre 2015.

La sensibilité estimative sur les paiements d'intérêts d'une variation de 100 points de base du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes au 31 décembre 2016 était de 8,2 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2016, selon le modèle d'évaluation de la Société, se présente comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 100 points de base	(2,4) \$	(37,3) \$
Diminution de 100 points de base	2,4	37,3

Gestion du capital

L'objectif principal de la Société dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Société tient compte des caractéristiques des actifs de ses filiales et des besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficiente de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de la dette actuelle par l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les montants de distributions aux actionnaires. La Société n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Société est constituée de capitaux propres, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des débetures convertibles, des dérivés incorporés liés aux débetures convertibles, des instruments financiers dérivés, moins les espèces et quasi-espèces. Aux 31 décembre 2016 et 2015, la structure du capital se présentait comme suit :

Tableau 17
Structure du capital de Québecor
(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Emprunts bancaires	18,9 \$	34,3 \$
Dette à long terme	5 668,7	5 856,4
Dérivés incorporés liés aux débetures convertibles	290,0	221,7
Débetures convertibles	500,0	500,0
Instruments financiers dérivés	(808,7)	(953,7)
Espèces et quasi-espèces	(22,3)	(18,6)
Passif net	5 646,6	5 640,1
Capitaux propres	847,2 \$	652,0 \$

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions conformément aux modalités de ses contrats d'emprunts liées, entre autres, aux investissements permis, des transactions intersociétés, de la déclaration et du paiement de dividendes ou d'autres distributions.

Éventualités

Un certain nombre de poursuites engagées contre la Société sont en instance. La direction de la Société est d'avis que le dénouement de ces poursuites ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière de la Société.

Pratiques et estimations comptables déterminantes

Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise ses revenus d'exploitation quand les critères suivants sont respectés :

- le montant des revenus peut être évalué de façon fiable ;
- la réception des avantages économiques liés à la transaction est probable ;
- les dépenses engagées ou à être engagées en regard de la transaction peuvent être évaluées de façon fiable ;
- l'état d'achèvement des travaux peut être évalué de façon fiable lorsque des services sont rendus ; et
- les risques importants et avantages découlant de la propriété, y compris le contrôle effectif, sont transférés à l'acheteur lorsque des biens sont vendus.

Au moment de la facturation, la portion du revenu non réalisé est portée au poste « Revenus différés ».

Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services conformément à des accords à prestations multiples comportant deux unités de comptabilisation distinctes : une unité pour les services aux abonnés (câblodistribution, accès Internet, téléphonie par câble ou mobile et Club illico, y compris les frais de branchement et la location d'équipement), et une autre unité pour la vente d'équipements aux abonnés. Les composantes des accords à prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable. La contrepartie des accords est répartie entre les unités de comptabilisation en fonction de leurs justes valeurs relatives.

Le secteur Télécommunications comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- Les revenus d'exploitation tirés des services aux abonnés, tels que la télévision par câble, l'accès Internet, la téléphonie par câble et mobile ainsi que le Club illico, sont comptabilisés lorsque les services sont fournis. Les offres promotionnelles et les rabais sont comptabilisés en réduction des revenus du service visé ;
- Les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés et leurs coûts sont comptabilisés aux résultats au moment de la livraison. Les offres promotionnelles liées aux équipements, à l'exception des appareils mobiles, sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements afférentes lors de la livraison, tandis que les offres promotionnelles liées aux appareils mobiles sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements lors de l'activation ;
- Les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont comptabilisés aux résultats sur une base linéaire sur la durée des contrats spécifiques, qui représente la période au cours de laquelle les services sont fournis ;
- Les revenus provenant des frais de branchement à la câblodistribution sont différés et comptabilisés aux résultats sur la durée moyenne estimée de la période au cours de laquelle il est prévu que les abonnés demeureront branchés au réseau. Les coûts directs et différentiels liés aux frais de branchement à la câblodistribution d'un montant n'excédant pas les revenus sont différés et comptabilisés comme charges d'exploitation sur la même période. Les coûts excédant les revenus correspondants sont immédiatement comptabilisés aux résultats.

Média

Le secteur Média comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- Les revenus publicitaires sont comptabilisés lorsque la publicité est mise en ondes à la télévision, publiée dans les journaux ou les magazines ou affichée sur les propriétés numériques ou les abribus ;
- Les revenus des abonnements à des chaînes spécialisées ou à des publications en ligne sont comptabilisés sur une base mensuelle lorsque le service est fourni ou sur la durée de l'abonnement ;
- Les revenus tirés de la vente ou de la distribution de journaux, de magazines, de livres et de produits de divertissement sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours ;
- Les revenus de location de studios et d'équipements sont comptabilisés sur la période de location ;
- Les revenus provenant des services spécialisés de cinéma et de télévision sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Sports et divertissement

Le secteur Sports et divertissement comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- Les revenus tirés de la location ainsi que de la vente de billets (y compris la vente de billets de saison), de nourriture et de boissons sont comptabilisés lorsque les événements ont lieu et (ou) les biens vendus, selon le cas ;
- Les revenus tirés de la location de loges sont comptabilisés uniformément sur la période prévue de l'entente ;
- Les revenus tirés de la vente de publicité, sous la forme d'affichage événementiel ou de commandites, sont comptabilisés uniformément sur la durée de l'entente ;
- Les revenus provenant de la gestion d'événements sportifs et culturels sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Dépréciation d'actifs

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en UGT, lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie séparément identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société revoit si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. L'écart d'acquisition, les autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée et les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation sont soumis à un test de dépréciation à chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été attribué, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de sortie, et de la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie représente le montant, déduction faite des coûts de disposition, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la vente de l'actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

La Société utilise la méthode des flux de trésorerie actualisés pour estimer le montant recouvrable, lesquels sont calculés à l'aide des flux de trésorerie futurs prévus principalement dans ses plus récents budgets et dans son plan stratégique triennal, tel qu'approuvés par la direction de la Société et présentés au conseil d'administration. Ces prévisions ont été établies en considérant le rendement opérationnel passé et la part de marché de chaque UGT, les tendances économiques et spécifiques de l'industrie et du marché ainsi que les stratégies d'entreprise. Un taux de croissance perpétuelle est utilisé pour les flux de trésorerie au-delà de la période de trois ans du plan stratégique. Le taux d'actualisation utilisé par la Société est un taux avant impôts découlant du coût moyen pondéré du capital relatif à chaque UGT, qui reflète l'évaluation du marché actuel de i) la valeur temporelle de l'argent et ii) du risque spécifique lié aux actifs pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées en fonction du risque. Le taux de croissance perpétuelle a été déterminé en analysant les marchés spécifiques de chaque UGT.

Une charge de dépréciation est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, l'écart d'acquisition correspondant est déprécié en premier. Tout excédent de perte de valeur est comptabilisé et attribué aux actifs dans l'UGT en proportion de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Une charge de dépréciation comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs à long terme ayant des durées d'utilité déterminées et des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf pour l'écart d'acquisition, peut être renversée dans l'état consolidé des résultats dans la mesure où la valeur comptable qui en résulte n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune charge de dépréciation n'avait été comptabilisée au cours des périodes antérieures.

La détermination des UGT exige du jugement pour déterminer le niveau le plus bas pour lequel il y a des entrées de trésorerie séparément identifiables générées par le groupe d'actifs.

De plus, pour déterminer le montant recouvrable d'un actif ou de l'UGT, l'appréciation des informations disponibles à la date de l'évaluation est basée sur le jugement de la direction et peut impliquer l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. En outre, la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs exige l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque, ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou à l'UGT.

Par conséquent, l'utilisation du jugement pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT peut influencer sur la perte de valeur de l'actif ou de l'UGT qui doit être comptabilisée, ainsi que sur le renversement potentiel de la charge de dépréciation dans le futur.

Sur la base des données et des hypothèses utilisées lors des plus récents tests de dépréciation, la Société est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant important d'actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée ou d'écart

d'acquisition et d'actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, qui présentent un risque élevé de dépréciation de valeur dans un futur rapproché.

La valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2016 était 2,73 G\$ et la valeur comptable nette des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2016 était de 781,5 M\$.

La durée d'utilité indéterminée des licences de spectre

La direction a conclu que les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée. Cette conclusion est basée sur une analyse de facteurs, tels que la capacité financière de la Société de renouveler les licences de spectre, le contexte concurrentiel, juridique et réglementaire et l'utilisation future prévue des licences de spectre. Par conséquent, la détermination que les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée exige du jugement et pourrait avoir un impact sur la charge d'amortissement comptabilisée dans les états consolidés des résultats si la direction changeait sa conclusion dans le futur tel qu'elle l'a fait en 2015.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Société documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des divers instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. De plus, la Société désigne ses instruments financiers dérivés comme couvertures de la juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient pour la comptabilité de couverture. Elle évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la couverture et de façon continue par la suite.

La Société a généralement recours aux divers instruments financiers dérivés suivants :

- La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises. La Société utilise aussi des contrats compensatoires de change à terme combinés à des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital sur la dette libellée en devises. Ces contrats de change à terme sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.
- La Société conclut des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises ou ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et taux d'intérêt selon lesquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US a été fixée en dollars CA tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux variable ou d'un taux fixe à un taux fixe sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsque les versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US a été fixée en dollars CA, tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable.
- La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque découlant de la variation des taux d'intérêt sur certaines dettes. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Société applique les conventions comptables suivantes :

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture comptabilisées aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée d'utilité résiduelle de la relation de couverture initiale.
- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est immédiatement comptabilisée aux résultats. La tranche efficace de la couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats

Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisées aux résultats sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêt sur la dette à long terme couverte sont inscrits aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés ne se qualifiant pas pour la comptabilité de couverture, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, tels que les options de règlement anticipé sur la dette à long terme, sont comptabilisés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats et sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

Les options de règlement anticipé sont comptabilisées séparément de la dette lorsque le prix d'exercice de l'option correspondante n'est pas approximativement égal au coût amorti de la dette.

L'exercice du jugement dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés, au moyen de modèles d'évaluation et financier, peut influencer de manière importante sur le montant du gain ou de la perte sur évaluation et de conversion des instruments financiers comptabilisé dans les états consolidés des résultats, de même que sur le montant du gain ou de la perte sur instruments financiers dérivés présenté dans les états consolidés des autres éléments du résultat global. En outre, les modèles d'évaluation et financiers se basent sur un certain nombre d'hypothèses, telles que les flux de trésorerie futurs, les taux de fin de période des swaps, les cours de change, la prime liée au risque de défaillance de crédit, les facteurs de volatilité et d'actualisation et les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

De plus, le jugement est requis pour déterminer si une option de règlement anticipé n'est pas approximativement égal coût amorti de la dette. Cette détermination pourrait avoir un impact significatif sur les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers comptabilisés dans les états consolidés des résultats.

Débetures convertibles

Les débetures convertibles sont comptabilisées comme un passif financier et les attributs de prix de conversion plafond et plancher sont comptabilisés séparément comme des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés sont comptabilisés à la juste valeur et tout changement subséquent de la juste valeur est comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme un gain ou une perte sur évaluation et conversion des instruments financiers.

La détermination de la juste valeur des dérivés incorporés se base sur un certain nombre d'hypothèses, dont les flux de trésorerie futurs contractuels et les facteurs de volatilité et d'actualisation. Le jugement utilisé dans la détermination de la juste valeur des dérivés incorporés, à l'aide de modèles d'évaluation, peut avoir un impact significatif sur la valeur du gain ou de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

La Société offre à certains de ses employés des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Les obligations de la Société en matière de prestations de retraite définies et d'avantages complémentaires à la retraite sont évaluées à une valeur actuelle sur la base de plusieurs hypothèses économiques et démographiques, établies avec la collaboration des actuaires de la Société. Les hypothèses clés comprennent le taux d'actualisation, l'évolution future des niveaux de salaire, l'âge de départ à la retraite des employés, la croissance du coût des soins de santé et d'autres facteurs actuariels. L'actif des régimes est calculé à la juste valeur et se compose de titres de participation ainsi que de titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, la comptabilisation de l'actif net au titre des prestations définies est limitée à la valeur recouvrable, qui est fondée principalement sur la mesure dans laquelle la Société peut réduire unilatéralement les contributions futures au régime. De plus, un ajustement à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies peut être comptabilisé pour refléter l'obligation minimale de financement dans certains régimes de retraite de la Société. L'évaluation de la valeur recouvrable dans le futur aux fins du calcul du plafonnement de l'actif est fondée sur plusieurs hypothèses, y compris les coûts des services futurs et les réductions dans les contributions futures.

La Société considère que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information présentement disponible. Cependant, des variations à certaines de ces hypothèses pourraient avoir un impact significatif au cours des prochains exercices sur les coûts et obligations conformément aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires à la retraite.

Régimes de rémunération à base d'actions

Les attributions à base d'actions à des employés qui prévoient le règlement en espèces, telles les unités d'actions différées (« UAD ») et les unités d'actions liées à la performance (« UAP »), ou qui prévoient le règlement en espèces, au gré de l'employé, telles les options d'achat d'actions, sont évaluées à la juste valeur et classées en tant que passif. Le coût de rémunération est comptabilisé à la dépense sur le délai d'acquisition des droits. Les variations de la juste valeur des attributions à base d'actions entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraînent un changement du passif et du coût de rémunération.

La juste valeur des UAD et des UAP est basée sur le cours de l'action afférente à la date d'évaluation. La juste valeur des attributions d'options d'achat d'actions est déterminée en suivant un modèle d'évaluation des options et en tenant compte des modalités de l'attribution et des hypothèses telles que le taux d'intérêt sans risque, le rendement de la distribution, la volatilité prévue et la durée d'utilité résiduelle prévue de l'option.

L'exercice du jugement et les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur du passif lié aux attributions à base d'actions peuvent avoir une incidence sur la charge de rémunération enregistrée aux résultats.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les coûts de restructuration, qui comprennent principalement des indemnités de départ, sont comptabilisés lorsque qu'un plan détaillé existe pour la restructuration et qu'une attente fondée a été créée chez les personnes concernées à l'effet que le plan sera mis en place tel que prévu.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats dans l'exercice où la réévaluation a lieu.

Le montant comptabilisé comme une provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date du bilan ou pour transférer l'obligation à un tiers à cette même date. Le montant de la provision est ajusté lorsque l'effet de la valeur de l'argent dans le temps est important. Le montant constaté pour un contrat déficitaire est le moindre du coût nécessaire pour exécuter l'obligation, déduction faite des avantages économiques à recevoir prévus au contrat, et de toute indemnisation ou pénalité découlant de l'inexécution.

Aucun montant n'est enregistré pour les obligations dont le dénouement est possible mais non probable, ou celles dont le montant ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et fiable.

Provision pour créances douteuses

La Société maintient une provision pour créances douteuses afin de couvrir les pertes prévues de la part de clients qui ne peuvent assumer leurs obligations. Cette provision fait l'objet d'une révision périodique et est fondée sur l'analyse de comptes impayés importants, l'âge des comptes clients, la solvabilité des clients et l'historique de recouvrement.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange du contrôle de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de paiements conditionnels futurs. Les actifs identifiables repris et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué et comptabilisé comme étant l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés comptabilisés. L'utilisation du jugement qui est requis pour déterminer l'estimation de la juste valeur et de la durée d'utilité de l'actif acquis et l'estimation de la juste valeur des éléments de passif pris en charge peut fortement affecter le bénéfice net.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et des considérations conditionnelles futures exige du jugement et est fondée exclusivement sur des estimations et des hypothèses. La Société utilise principalement la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour estimer la valeur des actifs incorporels acquis.

Les estimations et hypothèses utilisées dans la répartition du prix d'achat à la date d'acquisition peuvent aussi avoir une incidence sur le montant de dépréciation comptabilisé après la date d'acquisition, tel que décrit ci-dessus sous la rubrique « Dépréciation d'actifs ».

Impôts sur le bénéfice

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont comptabilisés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts différés est constatée aux résultats dans la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôts différés est comptabilisé initialement quand il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et peut être réduit ultérieurement, si nécessaire, au montant qui est plus probable qu'improbable de se réaliser.

Cette évaluation des impôts différés est de nature subjective et repose sur des hypothèses et des estimations à l'égard des perspectives et de la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts différés qui sera finalement recouvré pourrait varier légèrement de la valeur comptable puisqu'il dépend des résultats d'exploitation futurs de la Société.

La Société fait l'objet de vérifications à tout moment de la part des autorités fiscales dans les différents territoires où elle exerce ses activités. Il peut s'écouler plusieurs années avant qu'une question à l'égard de laquelle la direction a établi une provision soit visée par une vérification et résolue. Le nombre d'années qui s'écoulent entre chaque vérification par les autorités fiscales varie selon les territoires. La direction est d'avis que ses estimations sont raisonnables et qu'elles reflètent l'issue probable des éventualités fiscales connues, bien que l'issue soit difficile à prévoir.

Changements d'estimations comptables

Au cours du deuxième trimestre 2015, la Société a révisé son évaluation de la durée d'utilité de ses licences de spectre utilisées dans les opérations de son secteur Télécommunications. Considérant les récentes enchères du spectre et les développements dans l'industrie des télécommunications, la Société est maintenant d'avis que ces licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée sur la base des faits suivants :

- La Société a l'intention de renouveler les licences de spectre et croit qu'il est probable qu'elles soient renouvelées par ISDE Canada ;
- La Société possède la capacité financière et opérationnelle de renouveler ces licences de spectre ;
- Actuellement, le contexte concurrentiel, juridique et réglementaire ne limite pas la durée d'utilité des licences de spectre ;
- La Société ne prévoit aucune limite de période durant laquelle ces licences pourront générer des flux de trésorerie dans le futur.

Par conséquent, à partir du 1^{er} avril 2015, la Société a cessé d'amortir les licences de spectre qu'elle utilise dans ses opérations et aucune charge d'amortissement n'a été comptabilisée après cette date. La charge d'amortissement linéaire comptabilisée relativement à ces licences était de 13,9 M\$ en 2015.

Nouvelles prises de position en matière de comptabilité

- i) L'IFRS 9 – *Instruments financiers* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, avec une application anticipée permise.

L'IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un passif financier non dérivé, son classement et son évaluation ainsi qu'un nouveau modèle de comptabilité de couverture plus étroitement lié avec les activités de gestion du risque prises par les entités.

La Société ne s'attend pas à ce que ses états financiers consolidés soient affectés de manière importante par l'adoption de la norme IFRS 9.

- ii) L'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, avec une application anticipée permise.

L'IFRS 15 précise comment et quand une entité comptabilisera ses revenus et exige qu'elle divulgue davantage d'informations aux utilisateurs des états financiers. La norme fournit un modèle à cinq étapes fondé sur des principes à appliquer à tous les contrats avec les clients.

La Société prévoit que l'adoption de la norme IFRS 15 aura un impact important sur ses états financiers consolidés, notamment dans son secteur Télécommunications, en ce qui a trait au moment de la comptabilisation de ses revenus et à la classification de ses revenus, ainsi qu'à la capitalisation des coûts liés à l'obtention d'un contrat et de certains autres coûts.

Conformément à la norme IFRS 15, la contrepartie totale d'un contrat comportant des prestations multiples devra être attribuée à toutes les obligations de prestations prévues au contrat, en fonction du prix de vente spécifique de chaque obligation, et ce, sans être limité par un montant non conditionnel. Le secteur Télécommunications fournit des services de téléphonie mobile dans le cadre de contrats à prestations multiples. L'adoption de la norme IFRS 15 se traduira, entre autres impacts, par une augmentation des revenus liés à la vente d'appareils et par une diminution des revenus du service de téléphonie mobile comptabilisés sur la durée du contrat. Par conséquent, le moment de la comptabilisation des revenus changera conformément à la norme IFRS 15. Toutefois, le revenu total comptabilisé sur la durée du contrat demeurera le même pour l'ensemble des obligations de prestations

Conformément à la norme IFRS 15, certains coûts liés à l'obtention d'un contrat seront capitalisés et amortis en tant que frais d'exploitation sur la durée du contrat ou la durée au cours de laquelle il est prévu que le client demeure un client de la Société. Présentement, ces frais sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. De même, la capitalisation des frais de branchements ne sera plus limitée aux revenus de branchements afférents.

- iii) L'IFRS 16 – *Contrats de location* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, avec une application anticipée permise si l'IFRS 15 est appliquée au même moment que l'IFRS 16.

L'IFRS 16 établit les nouveaux principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location ainsi que les informations à fournir pour les deux parties impliquées au contrat. La norme comprend une méthode de comptabilisation unique pour les preneurs, sauf certaines exceptions. En particulier, les preneurs devront présenter la majorité de leurs contrats de location dans leurs bilans en comptabilisant des actifs liés au droit d'utilisation et les passifs financiers afférents.

La Société prévoit que l'adoption de la norme IFRS 16 aura un impact important sur ses états financiers consolidés, puisque tous les secteurs de la Société sont engagés dans plusieurs baux à long terme pour l'utilisation de locaux ou d'équipements

Conformément à l'IFRS 16, les charges liées aux contrats de location seront comptabilisées aux résultats en grande partie comme une dépense d'amortissement d'un actif lié au droit d'utilisation, accompagnée d'une charge financière sur le passif financier afférent à l'actif. Puisque les charges liées aux contrats de location-exploitation sont présentement comptabilisées dans les charges d'exploitation lorsqu'elles sont engagées, l'adoption de l'IFRS 16 modifiera le moment où celles-ci seront comptabilisées sur la durée de chaque bail ainsi que le classement des dépenses dans l'état des résultats.

Contrôles et procédures

Conformément au règlement 52-109 sur *L'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, l'évaluation de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Société a été effectuée. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière ont conclu que les CPCI et CIIF étaient efficaces à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Par conséquent, la conception des CPCI fournit une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société, y compris ses filiales consolidées, leur est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis et que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, documents intermédiaires ou autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. De plus, la conception du CIIF fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS de la Société.

Enfin, aucune modification concernant le CIIF qui aurait eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir sur ce dernier une incidence importante n'a été déterminée par la direction au cours de la période comptable débutant le 1^{er} octobre 2016 et se terminant le 31 décembre 2016.

Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société ou sur le site Internet à l'adresse <www.sedar.com>.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou de toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts importants entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Québecor Média de continuer à développer avec succès son réseau et les installations de ses services mobiles ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Québecor Média sur le marché publicitaire local, régional et national des journaux, de la télévision et des autres médias ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Québecor est active ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des consommateurs à l'égard de l'offre de la gamme de produits de Québecor Média ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient nécessaires pour le développement de son réseau ou pour répondre au développement continu de solutions technologiques alternatives, ou l'inaptitude à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Québecor ;
- la capacité de Québecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- les interruptions de service sur le réseau de Québecor Média par lequel sont offerts les services de télédistribution numérique, d'accès Internet, de téléphonie et de Club illico, ainsi que la capacité de Québecor Média de protéger son réseau contre le piratage, l'accès non autorisé ou d'autres violations de la sécurité ;
- les conflits de travail ou les grèves ;
- les changements dans la capacité de Québecor Média d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leurs interprétations, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences ou des marchés de Québecor Média ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement, ou des dépenses d'investissement ;
- la capacité de Québecor Média de développer avec succès les activités de son secteur Sports et divertissement ou d'autres domaines en expansion de ses autres secteurs d'activité ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Québecor, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Québecor imposées par les conditions des emprunts ; et
- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur les exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Québecor.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à <www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 15 mars 2017 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Montréal, Québec

Le 15 mars 2017

QUÉBECOR INC.

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES

Exercices terminés les 31 décembre 2016, 2015 et 2014
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux données par action)

	2016	2015	2014
Exploitation			
Revenus	4 016,6 \$	3 890,8 \$	3 619,8 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 494,1	1 440,7	1 409,8
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	305,5	239,9	209,7
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(68,4)	4,7	(95,3)
Éléments inhabituels	(42,4)	(79,0)	(85,4)
Activités abandonnées	-	(13,8)	(59,1)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	194,7	151,8	(30,1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	1 113,0 \$	1 072,2 \$	960,7 \$
Données de base par action			
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	2,49 \$	1,95 \$	1,70 \$
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,56)	0,04	(0,77)
Éléments inhabituels	(0,34)	(0,64)	(0,69)
Activités abandonnées	-	(0,11)	(0,48)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1,59	1,24	(0,24)
Dividendes	0,17	0,13	0,10
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	3,72	2,44	4,10
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	122,3	122,7	123,0
Données diluées par action			
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	2,24 \$	1,78 \$	1,57 \$
Impact de la dilution	0,24	-	0,13
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,56)	(0,04)	(0,78)
Éléments inhabituels	(0,34)	(0,55)	(0,69)
Activités abandonnées	-	(0,10)	(0,47)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1,58	1,09	(0,24)
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)	122,7	143,7	123,0
Situation financière			
Fonds de roulement	(429,9) \$	(328,1) \$	90,2 \$
Dette à long terme	5 616,9	5 812,4	5 048,2
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	455,2	298,9	504,0
Capitaux propres	847,2	652,0	1 063,3
Total de l'actif	9 262,3	9 275,9	9 078,5

QUÉBECOR INC.

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2016				2015			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Revenus	1 050,4 \$	998,3 \$	992,5 \$	975,4 \$	1 023,5 \$	974,5 \$	963,8 \$	929,0 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	389,3	389,8	360,3	354,7	360,8	391,4	349,3	339,2
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	84,7	83,2	69,9	67,7	58,0	74,0	66,5	41,4
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	50,0	(68,2)	(57,0)	6,8	(85,5)	51,1	47,7	(8,6)
Éléments inhabituels	(11,4)	(23,3)	(3,1)	(4,6)	(6,6)	(38,1)	(33,0)	(1,3)
Activités abandonnées	-	-	-	-	(0,7)	(1,9)	(9,1)	(2,1)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	123,3	(8,3)	9,8	69,9	(34,8)	85,1	72,1	29,4
Données de base par action								
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,69 \$	0,68 \$	0,57 \$	0,55 \$	0,47 \$	0,60 \$	0,54 \$	0,34 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,41	(0,56)	(0,47)	0,06	(0,70)	0,42	0,39	(0,07)
Éléments inhabituels	(0,09)	(0,19)	(0,02)	(0,04)	(0,05)	(0,31)	(0,27)	(0,01)
Activités abandonnées	-	-	-	-	-	(0,02)	(0,07)	(0,02)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1,01	(0,07)	0,08	0,57	(0,28)	0,69	0,59	0,24
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	122,1	122,3	122,4	122,5	122,5	122,7	122,8	122,9
Données diluées par action								
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,62 \$	0,61 \$	0,51 \$	0,50 \$	0,43 \$	0,54 \$	0,49 \$	0,32 \$
Impact de la dilution	-	0,07	0,06	-	0,04	-	-	0,02
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	-	(0,56)	(0,47)	(0,01)	(0,70)	-	-	(0,07)
Éléments inhabituels	(0,08)	(0,19)	(0,02)	(0,03)	(0,05)	(0,27)	(0,23)	(0,01)
Activités abandonnées	-	-	-	-	-	(0,01)	(0,07)	(0,02)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	0,54	(0,07)	0,08	0,46	(0,28)	0,26	0,19	0,24
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)	143,3	122,3	122,8	143,6	122,5	143,7	143,9	123,2